

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT
D'URBANISME ET GÉOGRAPHIE
DE LILLE

Année universitaire
2022 - 2023

INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE URBAINE DANS L'ÉTAYAGE POLITIQUE DU SERVICE AGRICULTURE, BIODIVERSITÉ ET ALIMENTATION DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE.

*Du réaménagement des
quartiers NPRU au
développement de l'agriculture
urbaine sur le territoire
métropolitain : quelle stratégie
de gouvernance pour répondre
aux enjeux environnementaux,
sociaux et aux aspirations de la
Métropole Européenne de Lille ?*

Mémoire de stage présenté par
PAULINE BONNIER

Sous la direction universitaire
de **Frédéric LESCUREUX**,
Maître de conférences - Territoires, Villes,
Environnement et Société

Sous la direction professionnelle
de **Jamila BENTRAR**,
coordinatrice Quartiers Fertiles

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL
Métropole européenne de Lille,
service Agriculture,
Biodiversité et Alimentation

REMERCIEMENTS

Ce présent mémoire est le fruit de vingt-quatre semaines de stage au sein de la Métropole Européenne de Lille. Cette expérience fut très enrichissante. À ce titre, je voudrais témoigner ma reconnaissance à l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce travail et qui ont tout mis en œuvre pour que ce stage se déroule dans les meilleures conditions possibles. Je tenais tout d'abord à remercier ma responsable professionnelle, Madame Jamila BENTRAR, Coordinatrice Quartiers Fertiles au sein de la Métropole Européenne de Lille ; ainsi que mon responsable universitaire Monsieur Frédéric LESCUREUX, Maître de Conférences au sein du laboratoire « Territoires, Villes, Environnement & Société » à l'Université de Lille 1 - Sciences et Technologies. Je les remercie pour le temps, pour le suivi et les conseils qu'ils m'ont apportés.

Mes remerciements vont à mes collègues du Service Agriculture, Biodiversité et Alimentation pour leur accueil, leurs conseils et le temps qu'ils m'ont accordé.

J'adresse une attention aux organismes partenaires que j'ai pu rencontrer ; qui ont accepté de répondre à mes questions et m'ont aidé tout au long de ce stage, me permettant de mieux appréhender les enjeux des différents sujets traités.

Je suis reconnaissante envers mes enquêtés qui m'ont permis de me confronter à la réalité, au terrain et aux visions des différents acteurs.

Le pôle stagiaire a connu ses meilleurs moments durant cet été alors merci Amélie, Florence, Noé et Ismaël pour les fous rires, les avions en papier, le cochon et le zouzou pet. Nous sommes devenus champion de lancer de limace grâce à Vincent.

Merci et félicitations à Nicolas GAZO pour avoir réussi à suivre le capharnaüm d'idées dans ma tête.

Bien que toutes ces personnes m'aient accompagnée pendant vingt-quatre semaines, cela fait vingt-quatre ans que je peux compter sur les deux personnes qui ont lu, corrigé et commenté tous mes travaux. Ce fut encore le cas cette fois-ci puisqu'ils ont pu lire chaque partie de ce mémoire, en avant-première. Vingt-quatre ans qu'ils me poussent et me motivent pour tirer le meilleur de moi-même.

En espérant que mon dernier travail universitaire soit à la hauteur de vos attentes.

*La Nature offre à la fois ce qui nourrit le corps et le guérit, émerveille
l'âme, le cœur et l'esprit.*

Pierre Rabah RABHI

Résumé.

L'agriculture urbaine est pratique agricole de subsistance depuis de longue date en Europe, notamment à cause de l'absence de transports longue distance et de techniques de conservation des denrées périssables. Un changement de paradigme qu'ont connu les « Pays du Nord ». Aujourd'hui, l'agriculture urbaine ne possède plus, ou peu, cette notion nourricière et laisse place à des enjeux environnementaux et sociaux qui intéressent les politiques publiques. Dans le but de limiter les dégradations environnementales que nos sociétés de consommation provoquent, le développement de ces nouvelles méthodes d'agricultures, sur les toits, dans des serres, sous forme de jardins collectifs ou grâce à des formes *high tech* d'exploitation, regroupe un éventail d'acteurs. Portée politiquement par l'État, l'agriculture urbaine devient progressivement un enjeu pour les agglomérations françaises. Alors que la Métropole Européenne de Lille répond en octobre 2021 au dispositif de l'ANRU pour le développement de l'agriculture urbaine en quartiers NPRU, ce mémoire met en avant les retombées, les enjeux et les faiblesses des quatre porteurs de projet lauréats, dans le but de développer sur tout le territoire métropolitain ces nouvelles pratiques.

Mots-clés : Agriculture urbaine – Métropole Européenne de Lille – Quartiers Fertiles – Technosols – Stratégie de gouvernance.

Abstract.

Urban agriculture has been a long-standing subsistence farming practice in Europe, particularly due to the lack of long-distance transport and perishable food preservation techniques. A paradigm shift experienced by the northern countries. Today, urban agriculture no longer as, or little, this nourishing notion leaves room for environmental and social issues that are of interest to public policies. With the aim of limiting the environmental degradation that our consumer societies cause, the development of these new agricultural methods, on roofs, in greenhouses, in the form of collective gardens, or thanks to high-tech forms of exploitation, brings together a range of actors. Politically supported by the State, urban agriculture is gradually becoming an issue for French cities. While the European Metropolis of Lille responds in October 2021 to the ANRU system, for the development of urban agriculture in the NPRU district, this thesis highlights the benefits, the challenges and the weaknesses of the four winning project leaders, with the aim of developing these new practices throughout the metropolitan area.

Keywords : Urban agriculture – European Metropolis of Lille – Fertile Neighborhoods – Technosols – governance strategy.

TABLE DES MATIERES

Résumé.	5
Abstract.	5
Introduction.....	13
1. Agriculture urbaine : enjeux et opportunités pour un futur dispositif de réglementation et de planification territoriale.....	17
1.1. Notions générales relatives à l'agriculture urbaine.	17
1.1.1. Définitions.	17
1.1.1.1. L'agriculture urbaine des pays d'économie de marché.	18
1.1.1.2. L'agriculture urbaine sur le territoire français métropolitain.	19
1.1.2. De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine : l'importance de cette notion. 20	
1.1.2.1. Une distinction historique entre agriculture et agriculture périurbaine....	20
1.1.2.2. Un changement grâce à la législation du XXème siècle.	21
1.1.3. Différents types d'agriculture urbaine.....	22
1.1.3.1. Typologie selon les différentes modalités de cultures.....	22
1.1.3.1.1. Les cultures en pleine terre.	22
1.1.3.1.2. Les cultures hors sol sur substrat.	23
1.1.3.1.3. Les techniques de production hors sol sans substrats.	23
1.1.3.2. Typologie selon l'activité économique et sociale.	24
1.1.3.2.1. L'agriculture urbaine à vocation marchande.	25
1.1.3.2.2. L'agriculture urbaine à vocation non marchande.	26
1.1.3.2.3. L'agriculture urbaine à vocation mixte.	27
1.1.4. Le rôle de l'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire.	28
1.1.4.1. L'agriculture urbaine : un outil de résilience.....	28
1.1.4.1.1. Une ville nourricière.....	28
1.1.4.1.2. La résilience climatique des villes.	30
1.1.4.2. L'agriculture urbaine : une expérience collective.....	30
1.1.4.3. Les formes de production high tech : risque de concurrence ?	33
1.2. Les enjeux qui ont fait un terreau pour l'émergence de l'agriculture urbaine dans les politiques publiques.....	34
1.2.1. L'enjeu de la transition écologique et agroécologique.	34
1.2.1.1. L'agriculture urbaine et l'agroécologie.	34

1.2.1.2.	L'agriculture urbaine et les analyses du cycle de vie.....	35
1.2.1.3.	L'agriculture urbaine et les sols.....	37
1.2.1.4.	L'agriculture urbaine et l'économie circulaire.....	39
1.2.1.5.	L'agriculture urbaine et son intérêt dans la recherche biochimique.....	40
1.2.2.	Les enjeux médico-sociaux.....	41
1.2.2.1.	Assurer une alimentation de qualité accessible pour tous.....	41
1.2.2.2.	L'implication citoyenne et le soutien à la démocratie.....	42
1.2.2.3.	Des bénéfices en matière de santé publique.....	43
1.2.3.	Les piliers essentiels de la réussite des projets d'agriculture urbaine.....	44
1.2.3.1.	La politique foncière.....	44
1.2.3.2.	Filières et pérennité économique.....	46
1.2.3.3.	Formation et accompagnement des acteurs.....	47
1.2.3.4.	Emploi, Insertion et Solidarité.....	48
2.	La Métropole Européenne de Lille : un environnement propice à l'épanouissement de l'agriculture urbaine.....	50
2.1.	La Métropole Européenne de Lille : contexte et réglementation pour appréhender l'agriculture urbaine.....	50
2.1.1.	La Métropole Européenne de Lille : des terres et un territoire atypique.....	50
2.1.1.1.	Le contexte historique de la Métropole Européenne de Lille.....	51
2.1.1.2.	Position géographique et contexte territorial.....	51
2.1.1.3.	Le contexte agroalimentaire favorable à son développement.....	54
2.1.1.4.	Un système urbain complexe avec un vaste tissu aggloméré.....	54
2.1.1.5.	Le contexte environnemental de la Métropole Européenne de Lille.....	55
2.1.2.	Malgré une pression de l'urbanisation : les liens existants entre ville et campagne.....	58
2.1.2.1.	Les pratiques agricoles régionales.....	58
2.1.2.1.1.	Le potentiel alimentaire local.....	59
2.1.2.1.2.	La durabilité de la Région Hauts-de-France.....	60
2.1.2.1.3.	Les objectifs de consommation à l'horizon 2050.....	61
2.1.2.2.	Une forte identité agricole.....	62
2.1.2.3.	La réglementation environnementale comme point de départ.....	63
2.1.3.	Une adaptation des programmes territoriaux.....	64
2.1.3.1.	La réglementation de la Métropole Européenne de Lille concernant l'agriculture et l'alimentation.....	65

2.1.3.2.	L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine : une volonté de transformation.	66
2.1.3.3.	L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et l'agriculture urbaine.	67
2.2.	Stimuler le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain : entre opportunité et défis.	69
2.2.1.	Les actions contribuant au développement de l'agriculture urbaine par la Métropole Européenne de Lille.	69
2.2.1.1.	Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille.	69
2.2.1.2.	L'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole Européenne de Lille. ..	70
2.2.1.3.	Les lauréats du programme Quartiers Fertiles.	72
2.2.1.3.1.	La ferme urbaine et les jardins solidaires des Oliveaux à Loos : Un projet prometteur pour la transition écologique urbaine et sociale.	73
2.2.1.3.2.	L'association des Tinctoriales : revivre la teinture.	74
2.2.1.3.3.	La Cuisine de Jeannette : Une Marque Inclusive et Responsable pour une Alimentation Durable.	75
2.2.1.3.4.	La Pépinière du Faubourg : Cultiver l'Agroécologie Urbaine et Tisser des Liens.	76
2.2.2.	Contraintes du sol : un frein chronique des sols de la Métropole Européenne de Lille.	77
2.2.2.1.	Les données des sols pollués des sites Quartiers Fertiles.	77
2.2.2.2.	La réglementation des sols pollués.	78
2.2.2.2.1.	Législation et réglementation des sols.	78
2.2.2.2.2.	Législation et réglementation des sites et sols pollués à l'échelle nationale.	79
2.2.2.2.3.	Législation et réglementation « biodiversité ».	80
2.2.2.3.	Analyse des résultats des sites Quartiers Fertiles.	80
2.2.2.3.1.	La (re)valorisation d'un sol : quels intérêts ?	81
2.2.2.3.2.	La réaction opérationnelle : passer d'une contrainte à une opportunité.	82
2.2.3.	Les technosols dans la Métropole Européenne de Lille : création d'un consortium de recherche.	83
2.2.3.1.	Une solution opérationnelle à court terme.	83
2.2.3.2.	Protocole scientifique et partenariats européens.	83
2.2.3.3.	Le consortium de recherche : un partenariat collaboratif.	84
2.2.3.4.	Monitoring et expansion du projet.	85

2.2.3.5.	L'agriculture hors sol : une alternative face aux sols contaminés.	85
2.2.3.6.	Valorisation des déchets alimentaires : l'exemple du compostage industriel des biodéchets.....	85
3.	État du développement de l'agriculture urbaine et piste de développement pour la Métropole Européenne de Lille.....	87
3.1.	Les Quartiers Fertiles : les démonstrateurs de la Métropole Européenne de Lille.	87
3.1.1.	Création d'une communauté engagée pour l'agriculture urbaine.....	87
3.1.1.1.	La globalisation événementielle.	87
3.1.1.2.	Une stratégie de communication.	89
3.1.1.2.1.	Audit et stratégie.....	89
3.1.1.2.2.	Opérationnalité et mise en œuvre de cette stratégie.	90
3.1.1.3.	Un programme de formation et de partenariat.	92
3.1.2.	Mise en œuvre opérationnelle des projets d'agriculture urbaine.....	94
3.1.2.1.	Inscription transversale grâce aux documents stratégiques de la Métropole Européenne de Lille.....	94
3.1.2.2.	Le choix du guide opérationnel.....	95
3.1.2.3.	Analyse rétrospective et piste d'évaluation : les premières pistes des retombées positives.....	97
3.1.3.	Analyses critiques des porteurs de projet Quartiers Fertiles.	99
3.1.3.1.	Une communauté existante à étayer.	99
3.1.3.2.	L'économie comme outil de valorisation.	102
3.1.3.3.	Sensibiliser quels acteurs du territoire pour développer l'agriculture urbaine ?	105
3.2.	Regards critiques et préconisations.....	107
3.2.1.	Développement de l'agriculture urbaine au sein de la Métropole Européenne de Lille.	107
3.2.1.1.	Renforcer les partenariats et la coopération des acteurs.....	107
3.2.1.1.1.	Encourager les collaborations entre acteurs de l'agriculture urbaine.	107
3.2.1.1.2.	Organiser des forums d'échanges et des plateformes de communication dédiées.....	108
3.2.1.2.	Planification urbaine favorable à l'agriculture urbaine.	109
3.2.1.2.1.	Intégrer l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement du territoire.	109

3.2.1.2.2. Identifier des zones spécifiques propices au développement de projets agricoles en milieu urbain.	110
3.2.1.3. Mesures de protection du foncier agricole.	110
3.2.1.3.1. Instaurer des réserves foncières pour l'agriculture urbaine.	111
3.2.1.3.2. Mettre en place des droits de préemption pour protéger les terres menacées par l'urbanisation.	111
3.2.1.4. Sensibilisation et éducation.	112
3.2.1.4.1. Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'agriculture urbaine.	112
3.2.1.4.2. Intégrer l'agriculture urbaine dans les programmes d'éducation pour les jeunes.	113
3.2.1.5. Suivi et évaluation.	114
3.2.1.5.1. Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'impact des projets d'agriculture urbaine.	114
3.2.1.5.2. Évaluer régulièrement les performances des projets et ajuster les actions en conséquence.	115
3.2.1.6. Création d'un réseau d'acteurs de l'agriculture urbaine.	116
3.2.1.6.1. Mettre en place un réseau pour faciliter les échanges et la collaboration entre les parties prenantes.	116
3.2.1.6.2. Organiser des rencontres, formations et événements pour renforcer la cohésion du réseau.	116
3.2.2. Inscription dans la politique publique de la Métropole Européenne de Lille.	117
3.2.2.1. Constitution d'un comité consultatif multi-acteurs.	117
3.2.2.1.1. Mettre en place un comité composé de représentants des acteurs clés de l'agriculture urbaine.	118
3.2.2.1.2. Favoriser la concertation et la prise de décision collective pour élaborer une charte d'engagement ou de gouvernance.	118
3.2.2.2. Définition d'objectifs clairs et partagés.	119
3.2.2.2.1. Établir des objectifs précis pour le développement de l'agriculture urbaine dans la Métropole Européenne de Lille.	119
3.2.2.2.2. Porter l'attention sur la qualité de terre dédiée à l'agriculture urbaine, la diversification des cultures et la promotion de circuits courts.	119
3.2.2.3. Les engagements des parties prenantes.	120
3.2.2.3.1. Formaliser les engagements spécifiques de chaque acteur impliqué dans l'agriculture urbaine.	120
3.2.2.3.2. Renforcer la responsabilité des acteurs envers le projet commun.	121

3.2.2.4.	Mécanisme de suivi et d'évaluation.....	122
3.2.2.4.1.	Mettre en place des mécanismes réguliers pour évaluer la mise en œuvre des actions.	122
3.2.2.4.2.	Définir des indicateurs de performance pour mesurer les résultats et les impacts des initiatives d'agriculture urbaine.	122
3.2.2.5.	Intégration dans les politiques publiques.	123
3.2.2.5.1.	Inscrire la charte d'engagement ou de gouvernance dans les politiques publiques de la Métropole Européenne de Lille.	123
3.2.2.5.2.	Assurer une cohérence entre les différentes actions entreprises et renforcer l'ancrage de l'agriculture urbaine dans les pratiques quotidiennes de la Métropole.	123
Conclusion.....		125
Annexes.		127
1.	Table des illustrations.	127
2.	Organigramme de la Métropole Européenne de Lille.....	128
3.	Tableau des entretiens.....	129
4.	Fiche de site Quartiers Fertiles.	133
Bibliographie.....		134

ACRONYMES

ADEM : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFAUP : Association de l'agriculture urbaine professionnelle

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ANRU : Agence Nationale du Renouvellement Urbain

CESE : Conseil économique social et environnemental

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

ESS : Économie sociale et solidaire

MEL : Métropole Européenne de Lille

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

OMS : Organisation mondiale de la santé

PAT : Projets alimentaires territoriaux

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

SCoT : Schéma de cohérence territorial

Introduction.

Depuis plusieurs années, le domaine de l'alimentation est devenu l'un des terrains privilégiés des acteurs du service public, tels que les collectivités locales, les organismes de développement territorial et les institutions liées à l'agriculture et l'alimentation. Ils cherchent à innover, créer de nouvelles activités, sensibiliser et accompagner l'évolution des comportements alimentaires.

En parallèle, les attentes des Français et Françaises évoluent : plus de qualités, plus de circuits de proximité, une conscience accrue des enjeux de santé, de justice sociale et une envie d'autonomie alimentaire sont désormais au cœur des aspirations, exacerbées par la pandémie. La Métropole Européenne de Lille (MEL), pour sa part, conduit depuis 2010 de nombreuses actions qui contribuent à renforcer les liens avec le monde agricole et surtout, à préserver les terres agricoles dont l'importance est l'un des marqueurs du territoire. C'est dans le prolongement de ces actions et sous l'impulsion généralisée par les pouvoirs publics, qu'est adoptée en 2016, une Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine (SAAM), et initiée la co-construction, avec les acteurs et les habitants de la MEL, d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce PAT a pour fil rouge la recherche du bien-être alimentaire pour tous, habitants comme visiteurs, dans une métropole respectueuse de son écosystème. Il fait écho à de nombreux territoires dans le monde qui manifestent leur volonté de réinterroger et de se réapproprier les conditions de leur alimentation, pour mieux considérer les attentes sociétales et anticiper les enjeux de demain. Le PAT est aussi une nouvelle manière de faire de la politique localement, en la co-construisant avec tous les acteurs du territoire. De fait, il en ressort quatre objectifs phares pour la MEL : Contribuer au bien-être alimentaire des habitants ; développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème ; co-construire une métropole alimentaire durable, conviviale, solidaire et faire de chacun l'acteur du PAT.

Dans les années 1950, les termes « rural » et « urbain » se dissocient et sont même antagoniques. L'agricole domine l'espace rural et sa population. Ainsi, les espaces naturels ont une vocation productive. La ville, en revanche, est assimilée au milieu technique que représentent l'industrie et le commerce. Cette vision binaire a évolué, dans la mesure où les années 1970 ont vu émerger le concept d'« urbanisation des campagnes ». La difficulté à repérer les frontières va connaître son paroxysme dans les années 1990, avec la crise de l'emploi et, par conséquent, de l'image urbaine. La ville, au sens de la Cité, connaît des crises économiques, sociales et écologiques. La ville possède désormais une image de consumérisme extrême, au détriment de la campagne, lieu de ressources matérielles et de bien-être. Un résumé très succinct des travaux de l'historienne et géographe, Nicole MATHIEU¹, permettant d'affirmer que dès le début du

¹ MATHIEU N. (2017). *Les relations villes/campagnes. Histoire d'une question politique et scientifique*. Paris. L'Harmattan. Logiques sociales. p.240.

XXI^{ème} siècle des questionnements commencent à émerger sur le sens et le devenir des rôles binaires entre la ville et la campagne.

La juxtaposition des termes « *agriculture* » et « *ville* » sonne comme un paradoxe encore de nos jours, tant nos cités se sont artificialisées et déconnectées du contexte rural. Pourtant, dans certains pays (par exemple à Hanoï au Vietnam ou à Dakar au Sénégal), une partie significative de l'alimentation des habitants et des habitantes, reste produite en ville ou à proximité. C'était vrai également pour la France jusqu'à une époque relativement récente².

Pourtant, alors que la vulnérabilité de notre système alimentaire face au changement climatique et à la déplétion de la production mondiale du pétrole (SERVIGNE P., 2017), certains ont imaginé relocaliser l'intégralité ou une partie de la production agricole au cœur des villes. Ainsi, depuis environ 20 ans, des projets de production végétale, et parfois même animale, voient le jour au sein des agglomérations françaises et sont de plus en plus nombreux. L'Association de l'agriculture urbaine professionnelle (AFAUP)³ ne recensait que 6 structures professionnelles en 2013, contre 300 en 2020 (dont 200 unipersonnelles).

L'AFAUP est une référence symbolique. En effet, l'agriculture urbaine est en plein essor en France. Son développement est dû, en partie, à une demande de plus en plus insistante des urbains de rapprocher leurs assiettes de leurs produits cultivés. Une conscience environnementale, un intérêt pour la santé ou peut-être, une mode... Quoi qu'il en soit, l'agriculture urbaine est bel et bien une thématique inscrite dans les actions opérationnelles de la MEL depuis novembre 2020 grâce à la nomination de cette dernière du programme national Quartiers Fertiles, dont elle est lauréate. Un développement de projets locaux qui questionne dorénavant la question du développement de l'agriculture urbaine.

Cette question se trouve au centre des missions confiées, lors de mon stage, dans le service Agriculture, Biodiversité et Alimentation (ABA) du pôle Développement Territorial et Social. Un stage d'un peu plus de 5 mois sous la référence de Madame Jamila BENTRAR, Coordinatrice Quartiers Fertiles, afin de réfléchir et d'aider à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie visant au développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain.

² L'utilisation du terme approximatif « *relativement récente* » renvoie au fait que cela dépend de la classe sociale dont nous parlons. En effet, les classes populaires et ouvrières avaient, et ont toujours tendance à avoir des recours alternatifs pour remédier au manque économique.

³ Imaginée en 2016 par cinq acteurs de l'agriculture urbaine, les créateurs avaient à cœur de voir se développer une agriculture urbaine multiforme, aussi bien associative qu'entrepreneuriale, *low-tech* que *high-tech*, s'installant au sol, sur les toits ou même dans les parkings. Cette association est le fruit d'échanges entre des professionnels de l'agriculture urbaine, des chercheurs et d'institutionnels qui ont décidé de co-construire un lieu fédérateur.

Une mission qui induit de comprendre et d'appréhender les diverses et vastes notions de l'agriculture urbaine ; ainsi que de développer un diagnostic territorial de la MEL. L'ensemble doit questionner sur les stratégies à mettre en place, en matière d'agriculture urbaine, afin de répondre positivement aux enjeux sociétaux et environnementaux du territoire, tout en intégrant l'impulsion initiée par les programmes locaux.

Qu'entend la MEL lorsqu'elle parle d'agriculture urbaine ? Comment la définit-elle ? Quelles sont ses attentes envers cette « stratégie » ? À quelles fins doit-elle être mise en place ?

Ce mémoire interroge donc la stratégie appropriée à mettre en place pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire, en prenant en compte l'impulsion exercée par les dispositifs nationaux qui ont donnés naissance à quatre projets spécifiques d'agriculture urbaine.

Afin de répondre à cette problématique et aux questions sous-jacentes, une méthodologie cohérente de recherche en quatre phases est apparue. Dans un premier temps, une acculturation des différents concepts et des notions grâce à des lectures scientifiques et des rapports d'institutions locales telles que la MEL, ADEME ou encore l'ADULM. Afin d'appréhender la thématique de l'agriculture urbaine au sein de notre société ; des lectures de revues plutôt médiatiques, des webinaires, des séminaires et des échanges autour de table ronde, ont été nécessaires. Dans un second temps, il a fallu confronter cette thématique à des regards extérieurs. Aussi, il semble évident de fédérer dans un premier temps les membres du service ABA, autour d'un projet commun et de moyens adaptés. Par la suite, des entretiens ont été organisés avec divers acteurs du territoire et des professionnels, afin d'organiser un groupe de référence afin de faire évoluer les idées et les visions en matière d'agriculture urbaine. À la suite de cela, l'objet initial du stage a dû être changé, afin d'embrasser au mieux les enjeux de ce concept complexe. Avant de développer une politique publique, il convient, dans un premier temps, d'établir un document opérationnel et fédérateur des parties prenantes du territoire.

Ce travail se traduit par ce mémoire de stage divisé en trois parties afin d'explorer comment le Service ABA de la MEL a pu exploiter les projets Quartiers Fertiles comme des démonstrateurs des atouts de l'agriculture urbaine. Cette visibilité a naturellement soulevé la question de l'expansion de l'agriculture urbaine au-delà des quartiers Nouvelles Politiques de Renouvellement Urbain (NPRU). Avant toute chose, une définition claire de l'agriculture urbaine s'impose, afin de cerner les nuances complexes et les diverses

typologies de pratiques en présence. Cette exploration a également mis en lumière les multiples bénéfices de cette approche, allant de la résilience environnementale aux impacts sociaux positifs et à la question de la sécurité alimentaire.

D'une manière générale, l'agriculture urbaine peut sembler peu propice à la rentabilité économique. Cependant, elle se révèle être un levier prometteur pour faire face aux enjeux environnementaux et sociaux de la région métropolitaine lilloise. En analysant le contexte spécifique de la MEL, l'engagement précoce de cette métropole peut être mis en avant tant dans les initiatives de l'agriculture urbaine que dans les participations que dans son implication dans les programmes nationaux, tels que Quartiers Fertiles. Pourtant, contrairement à certaines agglomérations françaises qui ont été des pionnières dans ce domaine, la MEL n'a pas encore atteint la stature de référence en matière d'agriculture urbaine.

Les nombreux défis et contraintes imposés auxquels la MEL fait face, qu'il s'agisse de la gestion des sols, des aspects socio-économiques ou de la communication avec le grand public, sont autant d'opportunités pour les lauréats du dispositif Quartiers Fertiles, qui valorisent chacun à leur manière leurs territoires respectifs. Cette intégration sert non seulement à améliorer le cadre de vie et à replacer les habitants au cœur des projets urbains, mais également à redonner une importance cruciale à la terre en milieu urbain. Il convient donc de tirer profit des expériences, des réussites et des échecs de ces démonstrateurs afin de réaliser un document fédérateur autour d'un projet commun : celui de développer l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain.

1. Agriculture urbaine : enjeux et opportunités pour un futur

dispositif de réglementation et de planification territoriale.

Le concept pluridisciplinaire de l'agriculture urbaine présente une multitude de définitions. Ainsi, Christine AUBRY, ingénieure agronome et Docteure en agronomie, l'une des références françaises dans ce domaine, affirme que l'agriculture urbaine possède presque autant de définitions que de personnes qui la pratiquent, ou l'étudient.

Avant même de développer une stratégie ou développer une politique publique, il convient de définir dans cette partie les multiples enjeux que représentent les agricultures urbaines et prendre en compte leurs places dans la réglementation, la planification, mais également auprès de la population.

1.1. Notions générales relatives à l'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine n'est pas une pratique récente, même en France. De nombreux chercheurs ont d'ores et déjà réalisé des recherches, des analyses et des critiques sur cette pratique qu'il convient d'étudier pour comprendre la, ou les définition(s) de cette dernière et ses enjeux. L'intérêt de ce panorama n'est pas de dresser une liste exhaustive et sans grand intérêt des recherches et des conclusions scientifiques au cours de ces cent dernières années, mais bien de comprendre le ou les concepts et leur mise en œuvre pratique à travers le monde, bien que ce travail demeure principalement franco-centré.

La première étape d'acculturation du concept et un état des lieux des autres territoires sont primordiaux pour développer par la suite une stratégie propre et compatible avec la MEL. De plus, l'agriculture urbaine touche de nombreux domaines et acteurs qu'il convient de rassembler autour de la même Histoire.

1.1.1. Définitions.

Au niveau planétaire, nous pouvons rencontrer des formes d'agriculture urbaine à l'intérieur du tissu urbain, comme à sa périphérie. Cette pratique est principalement développée à l'échelle d'un foyer possédant peu ou pas de revenus afin de contribuer à son autosuffisance et de réduire son insécurité alimentaire. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a pu répertorier une quarantaine d'activités agricoles différentes pour près de 800 millions de Terriens.

Un seul mot pour définir une multitude de pratiques. Il convient donc d'analyser les différentes visions avant de s'intéresser aux diverses fonctions que peut apporter l'agriculture urbaine.

1.1.1.1. L'agriculture urbaine des pays d'économie de marché.

Très présente dans les pays « en voie de développement », l'agriculture urbaine est pour eux un moyen de subsistance. Dans ces parties du globe, la définition de ville, les services qu'elle propose et la définition de l'espace rural, diffèrent de notre conception occidentale. Aussi, pour éviter de digresser et de partir trop loin dans l'analyse socio-culturelle (voir anthropologique) de l'agriculture urbaine, un focus sera réalisé sur des pays d'économie de marché⁴.

L'agriculture urbaine existe depuis des siècles dans les « Pays du Nord » mais a connu une baisse d'importance à l'entrée de ces pays dans les systèmes de production libérale et la mondialisation. Néanmoins, au cours du XX^{ème} siècle, un regain pour ce concept a refait surface sous différentes formes.

Au Québec, les bénéfices que peuvent apporter l'agriculture urbaine ont été prouvés. Pour assurer son développement, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation affirme son soutien à ces pratiques. Depuis 2011, une politique de protection des espaces agricoles contre les pressions urbaines a été mise en place. Voilà un exemple de pays qui a intégré l'agriculture urbaine dans ses textes juridiques. Toronto, une ville canadienne avec une densité de 4 435 habitants par km² valorise davantage les toits végétalisés et les microfermes urbaines. Le *Toronto Food Policy Council* a été créé en 1991. Ce conseil de citoyens élabore la politique alimentaire locale (FOSSE J., 2018). En 2010, la ville a rendu obligatoire la végétalisation d'au moins 20 % de la surface de la toiture des nouvelles tours. Même cas de figure pour New-York où plusieurs microfermes ou jardins collectifs se développent sur les toits. Le quartier du Queens en dénombre 3 900 m² et le quartier de Brooklyn, 6 000 m². Ces projets sont encouragés par la ville, notamment grâce à des aides financières.

En Europe, des formes similaires se retrouvent. Bristol est connu pour ses microfermes urbaines administrées par le *Bristol Food Policy Council*. Les toits végétalisés sont bien représentés par le projet *Capital Growth* de Londres, lancé en 2008, visant la production de denrées alimentaires sur les terrains urbains disponibles. La solution a donc été d'investir les toits. Enfin, un dernier exemple socialement intéressant est celui de Todmorden qui a créé le collectif *Incredible Edible* visant à cultiver des légumes en libre accès sur les espaces interstitiels. Cette forme d'agriculture trouve ses origines lors de la crise économique de 2008 où la sécurité alimentaire semblait incertaine pour les habitants.

Les pays asiatiques ont recours à des potagers urbains, comme à Tokyo ou Mitaka, toutes deux au Japon. À l'intérieur de la mégalopole, entourée de blocs, d'immeubles et de circulations, il est possible de trouver des terrains cultivés sur des parcelles de 600 m².

⁴ Terme synonyme de « Pays du Nord » ou « Pays développés ». L'utilisation de ce terme est jugée socialement moins connotée.

Dans ces pays, les activités urbaines et rurales sont parfaitement imbriquées et ne semblent pas présenter de concurrence entre elles (MARCHESIN S., 2019).

La polyvalence de l'agriculture urbaine est tout aussi importante au Nord qu'au Sud du globe, avec des résultats différents, associés à des contextes socioculturels variés. Les questions ouvertes sont similaires en termes de disponibilité et de qualité des sols, de gestion des conflits d'intérêts dans le métabolisme urbain (eau, déchets, distribution) et de durabilité structurelle.

1.1.1.2. L'agriculture urbaine sur le territoire français métropolitain.

Contrairement au Québec, l'agriculture urbaine ne se voit pas attribuer de place dans la législation française. Cela n'empêche pas un certain nombre de projets de se développer, s'appropriant le concept avec une pluralité de définitions. Néanmoins, un certain nombre de critères permettent de créer un cadre à ces pratiques.

Contrairement à la représentation que l'on peut se faire traditionnellement de l'agriculture urbaine, ces projets ne dépendent pas forcément des sols et de la terre comme de l'agriculture « classique ». En effet, dans le tissu urbain, il s'agit d'être inventif pour trouver de la place. Ainsi, les toits, les balcons, les parkings ou encore des conteneurs – *containers* –, sont une aubaine pour lancer des projets d'agriculture urbaine.

Cependant, un sujet reste en discussion : celui du périmètre accordé au concept d'agriculture urbaine. En effet, bien que des définitions claires de l'espace urbain, périurbain et rural existent ; l'accroissement des agglomérations tend à rendre les frontières de plus en plus imprécises et oscillantes. Par exemple, l'INSEE définit une ville comme étant une « *unité urbaine, une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants* »⁵. De fait, les bourgs localisés dans les zones rurales pourraient accueillir des formes d'agriculture urbaine sous sa définition géographique.

Un troisième et dernier critère exposé dans cette partie, semble pertinent et représentatif de la vision française de l'agriculture urbaine. Bien que ce propos soit à nuancer, la production végétale et/ou l'élevage de bétail dans un but alimentaire n'est pas une prérogative, ni une nécessité. Les objectifs ne peuvent être que sociaux et/ou environnementaux et ce, car l'agriculture urbaine n'est pas nécessairement une pratique visant l'autosuffisance.

Grâce à ces différents critères caractérisant l'agriculture urbaine française, il paraît convenable de parler d'agricultures urbaines, au pluriel tant les formes et les finalités sont multiples.

⁵ Base des unités urbaines de 2020.

Bien qu'il existe un certain confort pour les porteurs de projet dans ce flou sémantique, les institutions ont besoin de plus de clarté, notamment pour accorder ou non des aides et définir des statuts. Aussi, c'est plus de ce côté qu'il convient de chercher pour comprendre la réalité opérationnelle de ces pratiques, plutôt que dans la littérature grise. Ainsi, la Fabrique écologique (FOSSE J., 2018) affirme qu'un consensus scientifique émerge pour la considérer comme « *l'ensemble des formes d'agriculture localisées en ville ou à la périphérie des villes, dont les produits agricoles et les services qu'elle fournit sont majoritairement destinés aux villes et qui utilisent des ressources naturelles (terres, eau), humaines (emplois) ou financières (capitaux) qui peuvent entrer en concurrence avec certains usages urbains* ». AgroParisTech décide de conserver quatre critères pour travailler sur ce concept (DANIEL A.C. et AUBRY C., 2013). Tout d'abord la localisation des projets par rapport au centre-ville ; les fonctionnalités réciproques de l'agriculture et de la ville ; les dynamiques locales et agricoles et les activités (fermes urbaines, jardins collectifs, paysages comestibles, etc.).

1.1.2. De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine : l'importance de cette notion.

Dans les différentes définitions proposées, l'intégration ou non de la zone périurbaine est un point variable et pas clairement tranché par les chercheurs. Néanmoins, il y a eu un changement de paradigme récent grâce à l'évolution des besoins des agglomérations. Il semble donc important d'informer sur ces évolutions.

1.1.2.1. Une distinction historique entre agriculture et agriculture périurbaine.

L'agriculture urbaine existait avant l'engouement populaire que la deuxième moitié du XX^{ème} siècle lui a donné. En effet, les cités médiévales d'Europe s'étendaient pour devenir des ceintures nourricières, afin d'approvisionner la population. L'alimentation des cités provenait majoritairement de ces ceintures, notamment à cause de l'absence de technologie permettant le transport longue distance de denrées périssables (camion-frigo, etc.). Les cités importantes, avec une densité de population élevée, étaient généralement construites le long des cours d'eau afin d'acheminer des vivres supplémentaires (par exemple, Paris). L'arrière-pays était ceinturé de fermes, que l'on pourrait qualifier de périurbaines de nos jours, mais il n'était pas rare de voir des cultures, voir même des élevages *intramuros*.

Le développement de voies routières, l'arrivée toujours plus fréquente de nouveaux citadins ont poussé les terres cultivables toujours plus loin du centre-ville pour pouvoir récupérer du foncier. Les marais parisiens, propices à l'agriculture ont été asséchés et imperméabilisés. Ne demeure plus que le nom du quartier : « *Le Marais* » et le terme de « *maraîchage* ».

La transformation qu'ont connue les villes européennes depuis le XIX^{ème} siècle et l'arrivée du chemin de fer, a de nouveau repoussé les exploitations agricoles. Les faubourgs se sont doucement transformés en banlieues où des formes d'agricultures périurbaines demeurent avec autant de diversité que les catégories sociales envisageables, selon FLEURY A. et DONADIEU P. (1997). Selon ces derniers, cette agriculture périurbaine a pu engendrer des problèmes, notamment en ce qui concerne les rapports à la Nature entre les agriculteurs et les urbains. Toujours selon ces auteurs, cette agriculture périurbaine, voire intra-urbaine pouvait n'avoir que des rapports de mitoyenneté (beaucoup d'exploitations se sont tournées vers une agriculture de filières et fournissent des marchés extérieurs à leur territoire) ou des « *rapports fonctionnels réciproques* ». Dans ce dernier cas selon eux « [l'agriculture] devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville ».

1.1.2.2. Un changement grâce à la législation du XX^{ème} siècle.

En France, un changement de paradigme a pu s'opérer depuis 1975. En effet, l'agriculture située en zone périurbaine, a connu un certain nombre de politiques et de législations, notamment sur le foncier, afin d'assurer la protection des espaces agricoles des pressions toujours plus grandes de l'urbanisation. Ainsi, les Zones naturelles d'équilibre, puis la création des Zones agricoles protégées (ZAP) en 1999 ; sans oublier l'apparition du périmètre de Protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) en 2005, sont apparus.

Avec le développement des regroupements de communes, puis de la création des EPCI, certains intègrent, à des niveaux très variables, ces problématiques à leurs documents de planification. Ainsi, l'Ile-de-France a créé des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) et l'agglomération lyonnaise a poussé plus loin en instaurant une charte d'écologie urbaine, avec de nouvelles fonctions de ces espaces agricoles, en les adossant à leur trame verte (BONNEFOY S., 2016). À ce sujet, FLEURY A. et DONADIEU P. (1997) renforcent par ces exemples leur concept de « *campagne urbaine* ».

Ces zones nouvellement définies, assurent les prérogatives alimentaires des citoyens, ainsi que des rôles paysagers, de loisirs et de bien-être. Des fermes, que l'on peut qualifier d'urbaines par leur proximité géographique avaient, au cours du XX^{ème} siècle, un poids important dans l'approvisionnement des villes. Les profils des exploitants étaient encore des profils d'agriculteurs « classiques », ruraux.

Au XXI^{ème} siècle, la concurrence du foncier ne cesse d'être problématique et les fermes laissent leur place aux microfermes urbaines et périurbaines. Ces nouvelles formes d'exploitations se développent sur des surfaces bien plus petites que des fermes classiques, posant des problèmes de statut pour les agriculteurs. Afin de s'établir comme exploitant agricole, ces derniers doivent remplir plusieurs critères, notamment une

superficie minimum de leur exploitation. Une nouvelle fois, ces derniers s'écartent de plus en plus des centres-villes laissant place à de nouveaux profils d'exploitants : des entrepreneurs, qu'ils soient issus d'un parcours agricole ou non.

Ce nouveau profil impacte également le modèle de financement. Par rapport aux dispositifs classiques d'aides financières à l'agriculture, les porteurs de projet de l'agriculture urbaine ne sont pas en capacité juridique de demander des aides à la production. Ils se trouvent dans une logique de s'adapter et d'agir. Un cas demeure particulier, celui des microfermes. Ces dernières ne peuvent pas accéder aux aides de la Politique agricole commune (PAC) à cause de leur surface trop petite. En revanche, cette forme d'agriculture urbaine peut être prise en compte dans le Projet de paiement pour services environnementaux (PSE). Des subtilités que doivent connaître les porteurs de projet ou, dans le cas contraire, puissent trouver soutien auprès des politiques publiques.

1.1.3. Différents types d'agriculture urbaine.

À l'instar de ses définitions, l'agriculture urbaine connaît un grand nombre de typologies. Ici, le choix a été fait de n'en retenir que deux. En premier lieu, une typologie basée sur les modalités de culture qui parle concrètement de ce que des maraîchers peuvent réaliser. Que fait-on réellement dans un projet d'agriculture urbaine ? La deuxième typologie retenue catégorise les formes d'agriculture urbaine par leurs fonctionnalités. Ces deux typologies sont des anticipations pour la suite du travail. La première typologie pourra s'adresser à des porteurs de projet d'un territoire ; alors que la seconde parlera davantage à des gestionnaires de l'espace urbain, à des élus en mettant en avant les tenants et aboutissants de la complexité des fonctionnalités réciproques que portent ces projets.

1.1.3.1. Typologie selon les différentes modalités de cultures.

Cette typologie soulève un certain nombre de questions, notamment techniques et parfois éthiques. En effet, présenter cette typologie dans certains territoires ou certaines institutions, peut rendre délicate l'approche de l'agriculture urbaine. Parler de technicité de prime abord, n'est pas toujours la meilleure solution pour évoquer un nouveau sujet. En revanche, cette typologie permet d'écarter rapidement certaines pratiques concrètes de culture lorsqu'elles ne sont pas adaptées au territoire.

1.1.3.1.1. Les cultures en pleine terre.

Ces méthodes de production se rapprochent de la vision traditionnelle de l'agriculture. Cette approche est en concurrence directe avec d'autres utilisations des terres et de l'espace urbain. Les fermes de production en pleine terre au sein des villes ou

à sa périphérie, occupent généralement des superficies de 1.5 à 10 ha⁶. En région parisienne, ces types de productions disposent de trois sites à Saint-Cyr l'École, à Sartrouville et à Saint-Denis. De plus, la qualité des sols du tissu urbain peut être questionnée, notamment en ce qui concerne les pollutions que développent les villes, mais également dues aux utilisations passées des parcelles. Ces dernières peuvent être des parcelles périurbaines correspondant à des jardins maraîchers, ou des parcelles intra-urbaines et des parcelles interstitielles (espaces restaurés après démolition de bâtiments, aires de jeux publics, espaces paysagers publics ou privés pour entreprises ou établissements d'enseignement, espaces vacants divers).

1.1.3.1.2. Les cultures hors sol sur substrat.

Tout comme les cultures en pleine terre, les cultures hors sol portent bien leur nom. Il s'agit de créer une exploitation sur des supports contenant diverses matières organiques et minérales, nommées substrats. Afin de remplacer la terre, les produits cultivés sont placés dans des bacs, des sacs, sur des toits, des dalles, des façades, etc. En somme, en dehors du sol. Ce mode de production trouve un intérêt concret sur des territoires aux sols pollués. De plus, il est important de préciser que l'origine des substrats permet davantage de développer des techniques de recyclage des déchets urbains.



Figure 1 : Champignonnières Duribreux
©Duribreux

Les champignonnières sont, par exemple, demandeuses du marc de café pour leurs cultures. Ainsi, la champignonnière Duribreux⁷ a un partenariat avec la Brasserie du Tambour pour récupérer les déchets du bar à une rue d'écart.

1.1.3.1.3. Les techniques de production hors sol sans substrats.

Dans ce cas, les plantes sont hors sol avec une consommation d'eau réduite. Contrairement aux deux autres techniques, celle présentée ici possède un rendement nettement supérieur. Différentes techniques entrent dans cette classification.

L'hydroponie est une technique où les végétaux sont plantés dans des petits bacs sous serre.

⁶ Définition CEREMA/Exp'AU, L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers (2018).

⁷ Adresse au 02 Pavé du Moulin, 59260 Lille.

L'aéroponie permet de développer des plantes dans des colonnes cylindriques. Ce nom est justifié puisque seules les racines sortent et restent dans le vide afin d'être vaporisées avec des solutions nutritives spécifiques.

L'aquaponie demeure sans doute la technique la moins répandue en France. Elle permet de produire des végétaux avec les déjections des poissons élevés à côté, comme fertilisants.

Ces techniques peuvent se développer en plein air ou sous des serres ; grâce à la lumière naturelle ou artificielle ; etc. Les possibilités sont vastes.

Cependant, il y a une chose qui demeure, un sujet sensible : un milieu totalement technique et contrôlé. En effet, ces techniques peuvent rencontrer de nombreux détracteurs. Ces méthodes interrogent l'utilisation constante de ressources énergétiques. La question du bien-être animal peut être soulevée en ce qui concerne l'aquaponie.



Figure 2 : Bassin d'aquaponie à Paris
© C. MAYET

Enfin, et il s'agit sûrement de l'idée reçue la plus courante : « Si mon légume ne provient pas de la terre, il n'est pas bon »⁸. Une idée provenant avant tout des mœurs et de l'inconnu de ces pratiques puisque les études scientifiques (sur la pollution, le taux nutritif, le taux d'eau présent, etc.) approuvent les produits alimentaires finaux.

1.1.3.2. Typologie selon l'activité économique et sociale.

Dans son rapport de décembre 2017 « Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? », l'ADEME préfère proposer une typologie différente. Ces catégories, reprises par d'autres chercheurs et des institutions (comme l'AFAUP), permettent de mettre en avant les vocations de l'agriculture urbaine. Ainsi, ces dernières permettent de mieux cibler les statuts juridiques des projets et des salariés.

⁸ Arguments lus dans de nombreux ouvrages, mais également retrouvés dans les entretiens menés auprès des enquêtés.

1.1.3.2.1. L'agriculture urbaine à vocation marchande.

L'agriculture urbaine à vocation marchande cherche la productivité de son exploitation puisque les produits ont une vocation commerciale. Avec sa finalité commerciale et la recherche de rentabilité économique, le statut d'entrepreneur est majoritaire chez les porteurs de projet. De plus, pour assurer leur pérennité, ces derniers sont souvent contraints de trouver des recettes complémentaires, surtout au début de leur projet. Le conseil, la formation, parfois l'animation, sont souvent pratiqués, mais ne constituent pas l'objectif premier du projet.

La recherche de la rentabilité de cette forme d'agriculture urbaine pousse souvent les exploitants à innover et à développer des concepts *high-tech* de production. Bien plus développée en Asie et en Amérique du Nord (cf. 1.1.1.1. L'agriculture urbaine des pays d'économie de marché) la concurrence du foncier pousse les exploitations à réfléchir à ces solutions. L'exemple de la région parisienne est intéressant pour illustrer ces propos.



Figure 3 : Symbiose
©V. JONCHERAY

L'utilisation de bacs remplis de terre apportée permet de cultiver sur les toits. Des serres sont également une option, comme la Serre Symbiose à Nantes. Naturellement, cela demande une technicité et des études de faisabilité relativement coûteuses pour un projet naissant.

Les formes *high-tech* de l'agriculture urbaine à vocation marchande trouvent un grand intérêt pour les milieux fermés. Via des installations de lumières artificielles et, souvent, avec les techniques d'hydroponie, il est possible de rentabiliser l'investissement matériel, le loyer et les coûts des ressources énergétiques. La société Agricool arrive à produire des fraises grâce à des cultures verticales et un éclairage aux LED, dans des conteneurs – *containers*.



Figure 4 : Ferme hydroponique d'Agricool
©GreenUnivers

Leur rentabilité est 120 fois supérieure à une culture de fraises en pleine terre. Le projet de la ferme verticale de Romainville projette de produire 15 tonnes de fruits et légumes par an dans un bâtiment spécifique de 1 000 m².

Bien évidemment, la rentabilité de ces productions ne dépend pas uniquement de l'innovation technique. En effet, des projets dits *low-tech* offrent également de la rentabilité. Ainsi, la Caverne de l'entreprise Cycloponics s'est installée dans un parking souterrain désaffecté du XVIII^{ème} arrondissement de la Capitale, pour y cultiver des endives et des champignons.

Ces formes d'agricultures urbaines demandent souvent de l'investissement au départ du projet obligeant les exploitants à développer leurs économies sur des produits à forte valeur ajoutée tels que des aromates, du miel, des champignons ou encore, certaines variétés de fraises.

1.1.3.2.2. L'agriculture urbaine à vocation non marchande.

À l'inverse, l'agriculture urbaine à vocation non marchande n'a pas de finalité économique. La production agricole dans son rôle alimentaire n'est pas l'objectif principal de ces projets. D'ailleurs, ils sont souvent développés par des bénévoles ou des salariés ne dépendant pas de la production agricole.

Qualifiée trop souvent comme du simple jardinage, cette forme d'agriculture urbaine apporte des services et des bénéfices à la ville tels que l'aménagement et la gestion des espaces naturels en tissu urbain, le cycle vertueux du recyclage des déchets et également des services sociaux. Ainsi, l'éco-pâturage permettant d'entretenir des espaces verts privés et/ou publics et les jardins familiaux (anciennement jardins ouvriers) sont des exemples de cette forme spécifique d'agriculture urbaine.

« Les jardins ouvriers professent une vocation sociale et défendent un certain ordre social : s'ils permettent aux ouvriers d'échapper à leur taudis en profitant d'un air plus respirable, ils les éloignent aussi des cabarets et encouragent les activités familiales au sein de ces espaces verts. »⁹ Cette citation de L'abbé LEMIRE offre une deuxième vocation¹⁰, certainement celle la plus ancienne et évidente : assurer des ressources alimentaires et sociales pour les foyers. L'histoire de la subsistance alimentaire, longtemps reléguée au second plan de la juridiction française a connu de nombreux noms : jardin ouvrier, jardin familial (terme beaucoup moins connoté socialement), jardin d'insertion, puis jardin partagé (*community gardens* en Amérique du Nord). Ces concepts sont popularisés dès les années 1950, mais il faudra néanmoins attendre 2003 pour que ces derniers apparaissent sur le devant de la scène politique¹¹. Les jardins familiaux se définissent dans la proposition de loi comme des « terrains divisés en parcelles, affectés par les collectivités territoriales ou par les

⁹ Site des Jardins Familiaux.

¹⁰ Il me semble important de préciser que L'abbé LEMIRE était un homme d'église. Aussi, ces propos, bien qu'intéressants et les valeurs qu'il défend, doivent être pris avec un regard averti.

¹¹ SENAT, Rapport n° 376 du Sénateur FLANDRE Hilaire, sur la proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion du 2 juillet 2003.

associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial [...] ». Les jardins partagés étaient définis comme des « *jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public* »¹². Une visibilité vite balayée puisque cette proposition de loi a été abandonnée la même année.

D'autres appellations existent sans être développées dans ces recherches, mais la vocation de subsistance, pour ne pas dire d'autosuffisance et le lien social sont donc les objectifs premiers de cette forme d'agriculture urbaine.

1.1.3.2.3. L'agriculture urbaine à vocation mixte.

La classification binaire de l'agriculture urbaine marchande ou non permet de simplifier les statuts et les cadres des activités. Néanmoins, comme évoqué précédemment, la mixité fonctionnelle est souvent de mise. La production marchande que ces projets dégagent, ne leur permette pas de survivre économiquement.

Les projets d'agriculture urbaine à vocation mixte ont donc besoin de compléments grâce aux financements des collectivités territoriales, des entreprises ou des subventions publiques puisqu'ils peuvent se justifier d'un intérêt public. L'agriculture urbaine à vocation mixte intègre des actions de végétalisation productive, l'insertion de systèmes d'élevage comme des poulaillers. Elle justifie également de services rendus à la ville en remplissant des missions à caractère social, pédagogiques, environnementales et de recyclage. L'association de la ferme urbaine de la Recyclerie à Paris XVIII^{ème} était une ancienne gare. Elle cultive des légumineuses pour fournir le restaurant associé. La ferme urbaine propose différents services comme la distribution d'œufs, du compostage ou encore du prêt de matériel. Cette pluralité de services permet à l'association de dégager un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros (avant la crise sanitaire de la Covid 2019).

Du point de vue pédagogique, l'exemple des 4 500 m² d'espaces verts du collège Pierre Mendès-France à Paris contribue à lutter contre le décrochage scolaire. En quartier REP (Réseau d'éducation prioritaire), le potager, les arbres fruitiers et le poulailler sont entretenus par les élèves, supervisés par l'entreprise Veni Verdi. Les produits sont vendus une fois par semaine et contribuent aux dépenses du collège.

Ces projets d'agriculture urbaine s'intègrent dans des communautés d'ESS. La vocation marchande de la production revêt alors une dimension sociale et solidaire avec des dispositifs comme les Paniers Solidaires. La tarification des produits est effectuée en fonction des ressources des consommateurs. L'exemple de la Ferme Urbaine du Trichon à Roubaix est intéressant en ce sens. Cette dernière propose des abonnements pour que les usagers récoltent eux-mêmes les fruits et les légumes, assurant du lien social dans un quartier dégradé de Roubaix. En outre, elle propose des produits sains, frais et

¹² SENAT, Rapport n° 376 du Sénateur FLANDRE Hilaire, sur la proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion du 2 juillet 2003.

économiquement accessibles. Le surplus est proposé sous format de Paniers Solidaires à prix libre.

1.1.4. Le rôle de l'agriculture urbaine dans l'aménagement du territoire.

Définir l'agriculture urbaine suppose de préciser sa localisation, mais également ses fonctionnalités. Bien que la réalité de notre modèle tend à se focaliser sur l'aspect économique et la rentabilité de tout projet, l'agriculture urbaine remplit tout un panel de fonctions complexes et entrelacées formant un ensemble cohérent répondant également aux questions écologiques et sociales.

1.1.4.1. *L'agriculture urbaine : un outil de résilience.*

Une demande de retour à la « Nature ». Voilà ce que semble réclamer les citadins des villes françaises du XIX^{ème} siècle. Une demande assouvie grâce à la vision hygiéniste des penseurs qui intègrent à nouveau des « espaces verts » publics (BOURDEAU-LEPAGE L., 2013). Des espaces verts contrôlés, domestiqués à l'image des parcs privés du XVIII^{ème} siècle, mais qui ont eu le mérite de développer des squares et des jardins publics dans des quartiers où les petites maisons ouvrières, surpeuplées, souvent insalubres étaient monnaie courante.

1.1.4.1.1. *Une ville nourricière.*

Une forme de Nature est toujours intégrée dans l'aménagement urbain du XXI^{ème} siècle. Aussi, pour certains auteurs, politiques publiques et urbaines, les projets d'agriculture urbaine pourraient s'apparenter et contribuer aux espaces verts d'une ville. Une question peut donc se poser : qu'est-ce qu'un espace vert ? En tissu urbain, les espaces verts regroupent les lieux faisant partie d'un paysage à l'échelle du citadin et contribuent à son cadre de vie. Ainsi, des squares, des jardins qu'ils soient publics ou privés, des cultures sur toit ou sur un balcon, des cultures interstitielles, les prairies aux abords des villes peuvent être des espaces verts puisqu'ils contribuent au cadre de vie des citadins et revêtent une notion écologique en contribuant au maintien des écologies urbaines.

En revanche, définir l'agriculture urbaine comme étant du « simple jardinage » pourrait desservir le développement de cette dernière sur le territoire. Cette notion de jardinage se rapproche davantage d'un passe-temps individuel ne légitimant pas le concept d'agriculture urbaine défini par la littérature scientifique (cf. 1.1. Notions générales relatives à l'agriculture urbaine) et ne permettant pas une portée politique. Il semble tout de même important de nuancer ce propos. En effet, il s'agit d'un constat réalisé par le prisme politique et économique de notre société. Comme expliqué un peu plus haut, l'intérêt des pratiques peuvent aller bien au-delà d'un concept monétaire général. À

travers le « simple jardinage », peut se trouver l'idée de passation de compétences entre individus et entre générations. Le savoir transmis aux générations suivantes est alors une accumulation qui permet l'éducation de la Terre et de la Nature. Même si la vocation d'agriculteur ne perçoit pas, il est possible de se demander si cette éducation tend vers une prise de conscience sociale et écologique.

La cohabitation entre ces deux usages n'est pas incompatible et se nourrissent l'un de l'autre.

En effet, la notion de « paysage comestible » émerge depuis les années 2010. Après la crise économique de 2008 (cf. 1.1.1.1. L'agriculture urbaine des pays d'économie de marché), les usages alimentaires de l'agriculture urbaine sont repris pour témoigner de l'évolution des nouvelles attentes de la nature en ville. Cultures vivrières, murs végétalisés, forêts urbaines, jardins ; les collectivités territoriales intègrent ces espaces émergents afin d'apporter une réponse à la logique de « ville verte¹³ ». À ce titre, la métropole du Grand-Paris inscrit dans ses textes stratégiques d'aménagement le concept de « *Métropole nourricière*¹⁴ ». La première d'une longue série puisqu'en 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance une liste d'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) concernant l'agriculture urbaine afin de développer une « *métropole plus verte, plus durable, plus solidaire, plus attractive* ». Bordeaux, Nantes et Lille sont les métropoles qui ont suivi ce principe, sans oublier les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) plus modestes comme la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

La valorisation et la préservation de la biodiversité en ville, sont des enjeux concourant au développement de l'agriculture urbaine. Anne-Cécile DANIEL (2017) répertorie environ 300 variétés cultivées dans 5 microfermes urbaines parisiennes. Pour les écologues, l'agriculture urbaine est un pas vers la nature en ville. Elle s'inscrit dans un contexte plus large qui comprend la reconquête des berges, la reconstruction des sols, la construction de corridors écologiques, la gestion écologique des espaces verts et la végétalisation des bâtiments (BARRA M., 2015). Avec une surface et une gestion écologique spatiale adéquate, les jardins privés et les terres cultivées (sur des sols fertiles et viables) peuvent être une source de variété et de diversité génétique et contribuer à la diffusion des espèces dans les milieux urbains denses.

¹³ « La ville verte s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect de l'urbanisme écologique. L'idée est de faire cohabiter les infrastructures de la ville et la nature et améliorer la qualité de vie des citoyens pour rembourser la « dette écologique ». » Luc SCHUITEN, architecte bruxellois, inventeur de la cité végétale.

¹⁴ La charte stipule que « Les initiatives à visée purement sociale ou les exploitations avec un business-model, l'agriculture a toute sa place dans le territoire métropolitain. Sans prétendre à l'autosuffisance alimentaire de la Métropole, l'agriculture peut satisfaire les besoins d'habitants demandeurs d'une alimentation de qualité, de proximité et d'interaction avec la nature, mais aussi favoriser le lien social ».

1.1.4.1.2. La résilience climatique des villes.

Les enjeux environnementaux, notamment concernant le réchauffement climatique dans les villes, justifient de plus en plus la création d'espaces verts afin de créer des îlots de fraîcheur et de contribuer à la réduction des pollutions. Le rapport du Conseil économique social et environnemental (CESE) de 2019 définit l'agriculture urbaine comme un outil de résilience des villes et insiste pour que les services écosystèmes développés et confortés par cette pratique soient juridiquement reconnus et valorisés.

Selon Jean-Jacques TERRIN (2015), le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) va devenir un combat essentiel des collectivités territoriales d'ici une dizaine d'années¹⁵. Le développement de trames vertes et bleues¹⁶ semble donc être une priorité pour les gouvernants afin de végétaliser la ville et le bâti.

Des pratiques qui sont facilement réduites au terme banalisé de « verdissement des villes », sont pourtant des enjeux essentiels de nos villes contemporaines. L'agriculture urbaine y trouve, de par ses définitions et ses vocations, toute sa place. Cependant, la complexité et le flou entourant cette notion semblent réduire son importance accordée. À ce titre, il est tout de même important de préciser que, sous couvert de valoriser la biodiversité en ville, les acteurs des territoires font de l'agriculture urbaine sans le nommer et parfois, sans le savoir.

1.1.4.2. L'agriculture urbaine : une expérience collective.

D'autres citoyens cherchent au contraire à s'investir dans des projets d'agriculture urbaine. De nombreux auteurs (NAHMIAS P., LE CARO Y., 2012 ; DE BIASI L., AUBRY C., DANIEL A.C., 2018) soulignent une recrudescence des urbains pour la pratique du jardinage et un attrait pour les espaces verts, notamment avec la succession de crises (économiques et sociales). Dans ces périodes, le nombre de jardins collectifs (ou ouvriers) a augmenté. Ces espaces en tissu urbain d'environ 150 m² (CONSALES J.N., 2016) sont mis à disposition par des employeurs, des corporations religieuses, des associations ou encore des communes dans le but d'apporter un moyen de subsistance, mais surtout des moments de convivialité.

Dans le même courant de pensées, c'est en 1998 que les jardins d'insertion¹⁷ apparaissent, ainsi que des jardins thérapeutiques dans les hôpitaux. Les premiers concepts

¹⁵ Puisque l'auteur écrit en 2015, la décennie concerne la population de 2025. Il est donc intéressant de constater que lors de l'écriture de ce mémoire durant l'été 2023, divers pays du monde connaissent les pics de canicule les plus élevés de leur histoire.

¹⁶ La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles.

¹⁷ Cette forme d'agriculture urbaine est reconnue par la loi du 27 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion.

biophiliques apparaissent, ils suggèrent que les malades qui ont un accès à un espace vert semblent en meilleure santé ou récupèrent plus rapidement.

Un projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale en 2001¹⁸ permet de donner un cadre au terme valise de « jardin collectif ». Ainsi, trois catégories se dessinent.

D'abord, les jardins familiaux qui associent une organisation collective à l'attribution de parcelles individuelles. Il y a les jardins partagés qui sont entièrement assurés par la communauté. Enfin, les jardins d'insertion cités précédemment. Bien que les collectivités territoriales affirment prendre part activement au développement de l'agriculture urbaine, peu d'études quantitatives ont été réalisées pour corroborer ces propos. Nous pouvons tout de même exploiter les chiffres portant sur l'Île-de-France où ont été recensés¹⁹ en 2018 : 1064 jardins collectifs sur 879 ha dont 594 jardins familiaux et 255 jardins partagés. Jardins familiaux et jardins partagés ne relèvent pas des mêmes modes de gestion et ne concernent pas les mêmes catégories sociales (CONSALES J.N., 2016). La ville de Lille possède des jardins familiaux plus grands que la moyenne et souvent placés en périphérie du centre-ville. Ils sont entretenus principalement par des hommes retraités. Une corrélation semble possible avec le passé industriel et ouvrier de cette région. Cependant, la ville de Paris voit davantage de femmes actives investies dans ces pratiques. Dans les deux cas, ces pratiques revêtent un intérêt social mettant en évidence l'importance de la gestion en commun du site, les échanges culturels, le troc, les manifestations, etc. En d'autres termes, ces trois catégories de jardins créent du lien social.

D'autres exemples d'agriculture urbaine au-delà des jardins portent ces liens sociaux. Les Cocott'arium, ces poulaillers, situés en centre-ville, ont pour but de recycler des déchets organiques des habitants pour nourrir les poules, mais sont avant tout pensés comme lieux de rencontre et d'animation. Un an après son installation à Neuville-sur-Oise, le premier Cocott'arium a reçu 9 000 visites, 1 500 kg de biodéchets ont été consommés par les poules et 2 000 œufs ont été distribués pour un investissement de 33 000 euros. La logistique est assurée par du personnel en insertion professionnelle.

¹⁸ Finalement, non voté et abandonné.

¹⁹ Étude conduite en partenariat par l'INRA et l'IAU Île-de-France, les principales fédérations de jardins et l'ARB. On peut comparer ces chiffres aux surfaces occupées par d'autres types de productions : 74 micro-fermes urbaines sur une quinzaine d'ha, 80 ha de cultures sur toit à Paris même et 367 ha pour les différentes formes d'AU hormis les jardins collectifs en Île-de-France (source : Julien FOSSE. « Les agricultures urbaines : potentiel de développement et impact sur l'environnement et l'aménagement des territoires ». Décryptage de la fabrique écologique. Septembre 2018).



Figure 5 : Conférence À quoi servent les fermes urbaines en quartiers populaires ? Ferme Urbaine du Trichon
©P. BONNIER

Toujours dans cette optique de lien social, des expériences d'agriculture urbaine en ESS semblent connaître une envergure prometteuse. Lors d'une table ronde à la Ferme du Trichon de Roubaix le 8 juin 2023, Pierre WOLF²⁰, Max SCHAFER²¹, Jonathan MONSERAT²² et Samuel LEUCHTER-GENIN²³ ont mis en avant les résultats obtenus sur leurs territoires.

En 2018, les 110 Jardins de Cocagne ont réalisé une formation d'insertion (26 heures en moyenne) pour l'ensemble des salariés, un tiers d'entre eux ont trouvé un emploi après la fin de leur contrat et 23 % ont entamé une formation. L'association Graines de Soleil propose une animation de territoire solidaire à proximité de Marseille. Elle accueille notamment des libérés conditionnels dans son jardin d'insertion, dont beaucoup reçoivent leur premier contrat au sein de l'association après avoir purgé leur peine, ce qui constitue un véritable tremplin vers le monde du travail. L'entreprise solidaire Optim'ism accompagne les demandeurs d'emploi co-fondateurs d'une ferme maraîchère urbaine bio à Lorient. Après la fin de l'accompagnement de deux ans, les hommes peuvent reprendre l'exploitation eux-mêmes. Le dispositif, intitulé « Grow Your Work », a vocation à être déployé. Il a été mis en place en collaboration avec la Ville de Lorient et avec le soutien de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) dans le cadre de son appel à projets innovants de la collectivité.

²⁰ Chef de projet ferme urbaine, Collectif des Paysans Urbains du Trichon.

²¹ Directeur d'Optim'ism, Jardin de Cocagne de Lorient.

²² Directeur de Graines de Soleil, Jardin de Cocagne de Chateauneuf les Martigues.

²³ Chargé de projet Mel Fertile, la Fabrique de l'emploi Loos.

1.1.4.3. Les formes de production high tech : risque de concurrence ?

Comme évoqué précédemment, l'enjeu nourricier des villes françaises prend une place de plus en plus importante. L'espace rural et les mondes agricoles sont impactés et des alternatives à l'agriculture « traditionnelle », en pleine terre se multiplient. Des espaces du tissu urbain jugés non conformes à l'agriculture traditionnelle sont tout de même regardés avec envie par les porteurs de projet cherchant l'innovation. Les toits, les sous-sols, les friches et les bâtis délaissés sont autant d'espaces inutilisés qui interpellent sur leurs potentialités d'usage. Des lieux peu, voire pas sécurisés, des espaces fragmentés (comme des friches) sont propices à l'inventivité et à l'ingéniosité que demandent les types de production agricole *high tech*. S'affranchir d'un sol lorsqu'il n'est pas disponible et/ou pollué, pallier les problèmes de lumière (trop présente ou complètement absente) et l'abondance des petites surfaces sonne « *l'heure de la débrouille* » selon Dominique HAYS²⁴.

Cette approche de l'agriculture en tissu urbain regroupe davantage d'entrepreneurs et de start-up que de personnes avec un parcours agricole ou agroalimentaire. Un fait intéressant lorsqu'il s'agit de différencier le profil d'un agriculteur de celui d'un agriculteur urbain. Le modèle économique de ces projets se base sur de nouvelles demandes de la part des consommateurs : des produits alimentaires frais, de proximité, en circuit court. Des demandes qui peuvent être assurées par l'agriculture de proximité si cette dernière ne trouve pas meilleur compte (économique) d'exporter ses produits. De plus, les contextes insolites et presque irréels des productions *high tech* rencontrent un engouement auprès de la population et éveillent souvent la curiosité. Alors qu'une partie de la population reste sceptique à l'idée de se nourrir avec des produits cultivés de façon non conventionnelle ; pour d'autres, c'est plutôt l'idée de se dire « *c'est possible* »²⁵.

Dans ce cas, comment expliquer la production alimentaire dans ces lieux insolites alors qu'une partie importante des terres agricoles peine à trouver un exploitant ?

Expliqué précédemment, le profil des porteurs de projet s'éloigne de celui de l'agriculteur. Les entrepreneurs, citadins, s'extraient des codes de la production horticole et agricole pour innover dans d'autres systèmes de production²⁶. Ces nouvelles formes d'agriculture permettent d'étoffer la définition de l'agriculture urbaine. Il s'agit d'une agriculture dans le tissu urbain, mais elle revêt un mode particulier, éloigné des codes ruraux. L'agriculture urbaine, sous cette forme, s'inscrit dans une culture urbaine plus générale et se développe dans des espaces relégués qui deviennent des espaces à cultiver, avec des ruptures symboliques avec l'agriculture et l'urbanisme traditionnels, et la logique de reconquête de la ville.

²⁴ Directeur de l'association les Anges Gardins et président du Réseau Cocagne. Propos tenus lors d'une table ronde à la Ferme du Trichon de Roubaix le 8 juin 2023.

²⁵ Propos recueilli lors de l'entretien avec les maraîchers de Loos. Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 8.

²⁶ La stabilité du foncier, par exemple, est un marqueur de ces différences. Les nouveaux agriculteurs urbains créent leurs entreprises sur des espaces temporairement soustraits à la construction et, du fait de cette précarité, présentent un profil plus « nomade ».

1.2. Les enjeux qui ont fait un terreau pour l'émergence de l'agriculture urbaine dans les politiques publiques.

Les notions générales permettant de comprendre le concept de l'agriculture urbaine étant posées, il convient de remettre en avant les intérêts de l'agriculture urbaine. Bien que ce concept soit remis au goût du jour, l'intervention des politiques publiques ne dépend pas obligatoirement des tendances du moment. Le tour d'horizon des opérations de développement de l'agriculture urbaine est plus que jamais nécessaire pour mettre en avant les intérêts sociaux et sociétaux.

1.2.1. L'enjeu de la transition écologique et agroécologique.

1.2.1.1. L'agriculture urbaine et l'agroécologie.

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (par exemple, réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement²⁷.

Au vu de cette définition, certaines pratiques d'agriculture urbaine peuvent questionner les principes d'agroécologie. Les productions *indoor* sont les plus éloignées puisqu'il y a une faible, voire une absence d'interactions biologiques et des services écosystémiques. Le hors sol, la lumière artificielle rompt avec les potentiels offerts par des ressources naturelles.

Les fermes et/ou les microfermes urbaines intègrent, quant à elles, les principes de l'agroécologie. Ces derniers sont souvent au cœur des projets afin de répondre aux attentes des consommateurs (que ce soient des consommateurs des denrées alimentaires ou les consommateurs des services sociaux et éducatifs). Un retour à la terre, l'envie d'avoir un cadre « naturel », portent, entre autres la préservation des ressources naturelles, l'environnement et la faible, voire l'absence d'intrants de synthèse.

²⁷ Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

1.2.1.2. L'agriculture urbaine et les analyses du cycle de vie.

En respectant les principes de l'agroécologie, l'agriculture urbaine s'inscrit dans la vision de renaturer les villes, accroît les services environnementaux et, par conséquent, est un levier de la résilience des villes. Ces constats ont poussé AgroParisTech à réaliser une thèse afin d'étudier les impacts environnementaux des différents types d'agricultures urbaines (cf. 1.1.3.1. Typologie selon les différentes modalités de cultures). Cette thèse « analyse le cycle de vie des différents systèmes d'agriculture urbaines »²⁸.

Alors que nos villes françaises sont confrontées au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), l'agriculture urbaine peut trouver sa place dans cette politique et le renforcement de la biodiversité en ville. D'ores et déjà, il est possible de voir une complexité dans le développement de ce concept. En effet, l'agriculture urbaine peut contribuer au maintien, voire à la création de corridors écologiques, néanmoins, cela n'est possible qu'avec une vision globale de la gestion du territoire. Cette contribution ne peut exister qu'avec une gestion multidisciplinaire et une convergence d'intérêts des acteurs. Cette désartificialisation des sols urbains permet de réguler la gestion des eaux pluviales en ville et réduit par la même occasion la présence de polluants drainés par ces eaux.

L'agriculture urbaine influence également le cycle du carbone, bien que cela reste peu documenté. Ainsi, dans sa thèse, Baptiste GRARD (2017) explique que « *l'impact des toitures végétalisées au niveau du cycle du carbone peut être direct ou indirect. L'effet direct correspond à la séquestration de carbone dans les végétaux de la toiture et au sein du substrat. Les toitures végétalisées peuvent améliorer l'isolation du bâtiment et permettre une réduction de son chauffage, et/ou, au travers de l'utilisation de déchets organiques pour la conception du substrat, éviter leurs enfouissements ou incinérations [et ainsi] avoir un effet indirect sur le cycle du carbone.* » La végétalisation des zones urbaines permet de réduire les pollutions atmosphériques²⁹, les poussières³⁰, mais également le bruit qu'entraîne les activités urbaines.

L'agriculture urbaine permet le traitement des sols pollués grâce à la phytoremédiation qui recouvre trois techniques aux résultats complémentaires. Ainsi, la phytostabilisation consiste à implanter une couverture végétale pour stabiliser les polluants et éviter leur transfert vers les eaux de surface et les nappes phréatiques. La phytoextraction, pour sa part, absorbe et transporte des quantités significatives de polluants vers les plantes et arbres cultivés. Enfin, la phytodégradation combine l'utilisation de plantes et de microorganismes pour minéraliser les polluants. Le gisement de biomasse généré par la phytoremédiation n'est pas destiné à l'alimentation, mais il

²⁸ La chaire Agricultures Urbaines créée en 2018 par AgroParisTech, la Fondation Carrefour, la Métropole du Grand Paris et la Mairie de Paris a pour objectif premier d'accompagner le développement de l'agriculture urbaine au service de la résilience des villes.

²⁹ Dans la ville de Strasbourg, les arbres éliminent 88 t/an de polluants. SELMI W. (2016).

³⁰ LESSARD G. et BOULFROY E. (2008)

peut être valorisé par la production d'énergie, de fibres pour la construction ou encore de catalyseurs pour l'industrie de la chimie. Encore essentiellement cantonnées au stade expérimental, les connaissances désormais accumulées en matière de phytoremédiation et leurs avantages sur les techniques d'excavation et de confinement permettent d'envisager l'émergence prochaine d'un marché³¹. En effet, la réalité du traitement des sols pollués trouve aujourd'hui une limite : la raréfaction des terres saines. Pour répondre à ce problème, les technosols peuvent apporter des solutions concluantes. Néanmoins, ce sujet sera abordé dans ce travail lorsqu'il s'agira de trouver des alternatives à l'excavation de terre pour la MEL.

Les études sur ce sujet demeurent récentes et n'apportent pas toujours de constat quantitatif. Les projets d'agriculture urbaine continuent d'innover et regroupent de plus en plus d'acteurs variés. Aussi, il est possible de souligner certains champs d'action des cycles de vie, comme celui du recyclage des déchets. Au-delà des pratiques de compostage réglementées par les collectivités, l'agriculture urbaine permet de mettre en place des poulaillers en zone urbaine afin de valoriser les déchets végétaux et alimentaires. Le Cocott'arium de Neuville-sur-Oise est l'exemple de ce système. Ce poulailler est ouvert à tous les résidents de la commune afin de déposer leurs restes alimentaires. En échange, les œufs sont distribués gratuitement aux résidents les plus assidus. Des actions qui apparaissent isolées. Cela n'assurera pas l'approvisionnement en œufs de la population tout entière, mais cela contribue à la création d'un cercle vertueux entre recyclage, valorisation directe de ressources, questionnement sur les comportements et réduction du gaspillage. Une fois encore, la complexité et la multiplicité des actions de l'agriculture sont soulignées. Les prises de conscience, les actions permettant de tester de nouvelles pratiques paraissent indispensables pour répondre aux enjeux liés à l'appauvrissement des sols agricoles, notamment en phosphate. En effet, le pic de production³² de cette ressource (fossile) utilisée dans les engrais chimiques, pourrait arriver d'ici à 2040³³. Une menace évidente pour la sécurité alimentaire puisque le recours à ces engrais est quasiment systématique. L'agriculture urbaine semble être un laboratoire intéressant pour expérimenter ces solutions. Une nouvelle fois, agricultures urbaine et rurale semblent trouver bien plus d'interconnexions que d'oppositions.

³¹ BEART V. et al. (2012) www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/phytotechnologies-ademe-2013-1463054029.pdf

³² Le pic de production désigne le moment où la production mondiale d'une ressource non renouvelable (ici le phosphate) atteint son maximum. Le moment où cette ressource baisse de façon irréversible.

³³ Rapport de l'OMS, 2016.

1.2.1.3. L'agriculture urbaine et les sols.

Les sols sont des ressources naturelles remplissant de nombreuses fonctions. Nous pouvons citer le stockage de carbone, la rétention et la circulation de l'eau et les sols sont un réservoir de biodiversité conséquent (microfaune, bactéries, etc.). Les services écosystémiques³⁴ apportés par les sols sont marqueurs de leur qualité³⁵ et deviennent un paramètre à prendre en compte dans les projets d'agriculture urbaine et le choix d'utiliser, ou non, des sols en milieu urbain.

En effet, parler de qualité des sols induit que ces derniers peuvent être dégradés. Les pollutions que rejettent les villes compliquent la gestion de nombreux projets d'aménagement lorsque l'on aborde des sujets de nature en ville. La stérilité des sols urbains ne permet pas aux collectivités de planter au cœur des villes. Les luttes contre les ICU se trouvent impactées et entraînent un cercle vicieux. En ce qui concerne la production agricole, les sols pollués imposent parfois des types de cultures, le type de produits et la destination de ces productions. En effet, un espace urbain largement pollué, réservé à l'agriculture urbaine à vocation nourricière, devra se tourner vers des cultures hors sol. Si le taux de contamination demeure faible, la culture en pleine terre peut s'envisager en choisissant des produits adaptés. En effet, les cerises et le céleri, par exemple, sont des produits captant plus les polluants que les pommes. Enfin, si un sol a un taux de pollution ne permettant pas sa consommation alimentaire, les producteurs urbains peuvent toujours se tourner vers des productions ornementales, ou d'autres services comme le font Les Tintoriales (cf. 2.2.1.3.2. L'association des Tintoriales : revivre la teinture).

Parler des sols en milieu urbain, ce n'est pas parler que d'un espace avec de la terre. En effet, la configuration urbaine demande un élargissement de la définition classique d'un sol. Il semble plus convenable de parler « d'espace » puisque des espaces libres (temporairement ou durablement délaissés), la ville n'en manque pas. Environ 80 ha de toitures seraient disponibles à Paris. Les espaces verts des écoles et des centres médicaux ne sont que très peu valorisés.

De nombreux changements de comportement en ville libèrent des espaces comme des parkings, des entrepôts. L'évolution économique a également un impact. Dans le Nord de la France, la désindustrialisation du territoire a entraîné de nombreuses friches après la fermeture et/ou le départ de certaines entreprises. Un foncier, parfois atypique délaissé qui pourrait répondre aux besoins de l'agriculture urbaine.

³⁴ Définition de l'ONU (*Millenium Ecosystem Assment*) : approvisionnement, régulation, soutien, services culturels.

³⁵ Qualité définie par la composition biochimique et la biodiversité des sols.



Figure 6 : Ancienne salle à coques de la Brasserie GBM R-1
©P. BONNIER

L'ancienne malterie GBM dans la ZAC de l'Union, à la frontière de Tourcoing, Roubaix et Wattrelos est une friche aux bâtiments atypiques et complexes à valoriser. Un étage en sous-sol, des anciennes coques de macération du houblon, ne permettent pas un aménagement simple. En revanche, ces espaces seraient un lieu d'accueil parfait pour une champignonnière. C'est ce parti pris qu'a réalisé la coopérative SCAEL à Chartres. Localisée dans une usine à l'abandon, la coopérative a investi les lieux pour créer un projet d'agri-quartier, plutôt que de la démolir.

La configuration des sols de certains territoires peut également être propice à l'agriculture urbaine. En effet, les catiches de la MEL ont été transformées en champignonnières et en sites de blanchiment d'une variété d'endive aux longues feuilles³⁶. Ces agricultures peu conventionnelles pouvaient s'apparenter à de l'agriculture urbaine sans que cela en porte le nom. Plus d'une cinquantaine d'exploitations étaient dénombrées dans les années 1960, plus que deux sont répertoriées en 2021, à Loos.

Tous ces lieux forment un potentiel urbain et foncier à valoriser pouvant, par la même occasion, permettre l'implantation de projets d'agriculture urbaine pourvu qu'ils soient adaptés aux configurations parfois atypiques et aux contraintes des sols.



Figure 7 : Reste des substrats pour l'activité agricole d'endives dans les catiches de Lezennes
©P. BONNIER

³⁶ Dite « Barbe de capucin ».

1.2.1.4. L'agriculture urbaine et l'économie circulaire.

En produisant des aliments et/ou en les transformant près du point où ils sont consommés et pertinents pour le transport alimentaire du consommateur, il est possible de réduire les transports et donc les émissions de gaz à effet de serre (21 % des émissions de gaz à effet de serre de la Métropole Grand Paris³⁷). Parallèlement, ces activités génèrent une forte intensité de main-d'œuvre (35 salariés par hectare selon l'AFAUP) et des emplois non-délocalisables. Jacques-Olivier BLED³⁸ estime que les 30 hectares de végétalisation prévus à Paris créeront 200 à 300 emplois d'ici à 2025³⁹. De plus, ces activités peuvent favoriser le développement professionnel des jeunes. Les citoyens peuvent se tourner vers les travaux agricoles dans les zones urbaines, périurbaines ou même rurales.

De plus, les spécificités et les contraintes liées à l'agriculture urbaine incitent à imaginer des modèles économiques peu conventionnels tout en assurant leur pérennité. Il s'avère cependant que leur viabilité ne semble pas dépendre de la commercialisation des denrées alimentaires de nos jours. De plus, face aux changements rapides du mode de vie et des habitudes alimentaires des citoyens, les entreprises agricoles urbaines doivent faire preuve d'une forte capacité d'adaptation. À ce titre, ce sont de véritables laboratoires dont les expériences et les réussites peuvent être reproduites par d'autres secteurs de l'économie.

Les agriculteurs urbains peuvent ainsi contribuer à la mise en place et à la vitalité des circuits de distribution locaux en s'associant avec les producteurs et distributeurs périurbains, y compris les artisans ayant des points de vente en ville.

Les valorisations des circuits courts, par le prisme de l'économie marchande, sont le nerf de la guerre pour les entreprises, mais n'en demeurent pas moins les apports non économiques (ou du moins, pas visibles directement). Le plus simple à étudier se trouve dans le domaine du compostage de déchets urbains. Le traitement de ces bio-déchets urbains est un sujet d'actualité avec la révision de la directive européenne du 30 mai 2018, avançant l'échéance de la généralisation du tri à la source de tout producteur de bio-déchets au 31 décembre 2023. L'exemple des Alchimistes implantés à Paris, Toulon, Toulouse, Marseille et Lille est intéressant puisque ces derniers font la collecte (à vélo) des déchets alimentaires des particuliers et les transforment en compost. Selon leur entreprise, 75 % de leurs clients sont en lien avec l'agriculture urbaine. Une valorisation des déchets en circuit court, au plus près de leur point d'apport et avec un côté pédagogique. En effet, pour des soucis pratiques, les Alchimistes ont tendance à

³⁷ D'après Daniel BREUILLER, vice-président de la métropole du Grand Paris. Propos tenus à l'occasion du colloque Agriculture urbaine et alimentation au service de l'insertion, organisé par le Réseau Cocagne à AgroParisTech (Paris, 2019).

³⁸ Directeur du projet Méthodes et perspectives de végétalisation de l'agriculture et de l'architecture urbaines de la Ville de Paris.

³⁹ Propos tenus à l'occasion du colloque Agriculture urbaine et alimentation au service de l'insertion, organisé par le Réseau Cocagne à AgroParisTech (Paris, 2019).

développer leurs points de collecte dans des grands ensembles, s'associant régulièrement avec des bailleurs sociaux (LENORMANT, J. 2022).

1.2.1.5. L'agriculture urbaine et son intérêt dans la recherche biochimique.

Globalement, grâce à son statut d'avant-poste, l'agriculture urbaine représente un ambassadeur agricole pour les citoyens en termes d'agroécologie.

Par ailleurs, des recherches sont menées sur les services écosystémiques rendus par l'agriculture urbaine et les risques de pollution des sols :

Évaluation des Services Écosystémiques rendus par les MicroO-fermes urbaines et leurs Sols (SEMOIRS) – 2018-2020 – « Évaluer les services écosystémiques rendus par les microfermes urbaines, en considérant plusieurs services : support de biodiversité, approvisionnement, régulation et services culturels, afin d'apporter aux acteurs de la ville des éléments pour une meilleure gestion de cette forme d'agriculture urbaine et de leurs sols. » SEMOIRS est lié aux services écosystémiques des microfermes et permettra de caractériser et de quantifier ces services. Les résultats sont en cours d'analyse et l'impact des sols et des pratiques agronomiques sur les services rendus est questionné.

Jardins ASSociatifs URbains et villes durables (2012-2016) « pratiques, fonctions et risques. Le projet éclaire de façon interdisciplinaire les fonctions, les usages, les modes de fonctionnement, les avantages ou les dangers potentiels qu'induisent les jardins associatifs. » Ainsi, « si la qualité des sols de jardins est très hétérogène, ils demeurent très majoritairement fertiles, supports d'une biodiversité considérable tout en présentant localement des niveaux de pollution élevés dus aux pratiques de jardinage et à l'environnement urbain. Il en résulte globalement la nécessité d'organiser la filière jardin au niveau national et de l'encadrer par des dispositifs réglementaires. » JASSUR examine les services fournis par United Gardens en intégrant des composants de gouvernance.

Le risque de contamination des sols par les éléments traces métalliques (ETM : plomb, cuivre, cadmium, etc.) est abordé par le programme de recherche participative REFUGE⁴⁰, qui comporte trois phases : Caractérisation des pollutions pour évaluer quantitativement les risques sanitaires⁴¹ (EQRS), développement d'un plan de maîtrise sanitaire (PMS) comme outil de pilotage, à l'instar du PMS pour l'industrie agroalimentaire, et apporte un soutien aux porteurs de projet et aux acteurs de terrain sur lesquels cette démarche s'appuie. Ce dispositif a été appliqué sur les sites de la métropole lilloise entre 2019 et 2022.

⁴⁰ REFUGE « Risque en Fermes Urbaines : Gestion et Évaluation ». En partenariat avec des porteurs de projets, des collectivités territoriales, l'agence régionale de la santé (Île-de-France et le 93), l'ADEME, un bureau d'études.

⁴¹ Cette approche s'inspire de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués du MTES (actualisée en 2017).

Deux référentiels issus de ces recherches seront disponibles début 2020, permettant aux acteurs de décrire et d'évaluer les risques dans leurs locaux et d'élaborer des plans de maîtrise sanitaire.

AgroParisTech réfléchit à la manière d'initier la formation du Bureau d'Études sur la base des résultats du REFUGE.

1.2.2. Les enjeux médico-sociaux.

1.2.2.1. *Assurer une alimentation de qualité accessible pour tous.*

Lors de l'étude des projets d'agriculture urbaine dans le cadre du dispositif national Quartiers Fertiles, l'étude et les entretiens menés pour la préparation de ce travail ainsi que la littérature étudiée ont permis de remettre en question l'idée que dans nos villes françaises, cette forme d'agriculture pourrait nourrir les villes. À ce titre, les chercheuses Christine AUBRY et Anne-Cécile DANIEL (2017) précisent ainsi qu'elle ne pourra nourrir au maximum que 10 % de la population de la ville de Paris. Néanmoins, un paradoxe existe puisque l'agriculture urbaine est un agent de la transition alimentaire des villes et assure tout de même une sécurité alimentaire.

Ces phénomènes se voient de façon directe lorsque l'on prend le cas des jardins collectifs. En effet, la production maraîchère de ce type d'agriculture urbaine permet d'assurer une certaine autosuffisance. Lors d'un entretien avec Christine AUBRY, Alain LLOP affirme qu'une parcelle de 200 m² permet de subvenir aux besoins en fruits et légumes de saison, d'une famille de six personnes et ce, sans pesticide. Il est clair que les surfaces sont souvent inférieures et que plusieurs foyers se partagent l'espace n'assurant pas l'autosuffisance des ménages. En revanche, réduire les achats est un pas majeur, notamment pour les populations économiquement moins favorisées. Différents types de jardins collectifs, mais également des formes de culture plus modestes, comme des aromates sont un poids en moins dans le portefeuille. De plus, les enfants entre 0 et 7 ans ont une capacité d'apprentissage basée principalement sur le mimétisme. Le modèle alimentaire développé par les parents, les voir cultiver un petit jardin et développer des connaissances à ce sujet pourrait, en plus d'assurer une alimentation plus saine, se transmettre aux enfants. À l'image du développement d'une conscience écologique et sociale (cf. 1.1.4.1.1. Une ville nourricière), ces enfants seront plus enclins à s'intéresser à leur alimentation et au « mieux manger ».

De façon indirecte, l'agriculture urbaine permet de recréer du lien avec des activités agricoles périurbaines et rurales. À l'image des Fermes de Gally, un accord commercial peut être envisagé avec les fermes urbaines et périurbaines, voire rurales. Les premières peuvent compléter l'offre d'achat des secondes. Les produits frais provenant du maraîchage de l'agriculture traditionnelle rurale peuvent être accompagnés par les aromates provenant de la ferme urbaine. À Marseille, la Cité de l'agriculture a organisé un marché en 2018, dans un quartier prioritaire. Les agriculteurs ruraux sont venus vendre,

en circuit court, leurs produits ; sublimés par les compléments apportés par les produits issus de l'agriculture urbaine ; le tout animé par les associations proposant des ateliers de cuisine.

L'agriculture urbaine, de par sa proximité avec les citadins, permet de faire découvrir et de valoriser le travail du monde rural. Un travail souvent inconnu et/ou fantasmé, cela entraîne une prise de conscience des enjeux de ce dernier et également du cycle de l'alimentation. Les questions de la qualité des produits, de la réalité du cycle de production, le besoin d'agriculteurs sur le territoire et les enjeux environnementaux sont, parfois, plus simples à l'abord d'une ferme urbaine.

L'intérêt de l'agriculture urbaine, en France, provient de son volet éducatif. La redécouverte par les citadins des modes de production et l'approvisionnement en produits frais et locaux par des circuits courts et locaux sont des critères majeurs de l'agriculture urbaine, faisant d'elle un outil pour valoriser les textes stratégiques des politiques françaises. En effet, l'article L1 du code rural stipule que « la politique agricole et alimentaire a pour finalité *« l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous »*. En ce qui concerne le Programme National pour l'alimentation (PNA), trois axes sont abordés. Tout d'abord, la justice sociale avec l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire. Ensuite, lutter contre la précarité alimentaire et renforcer l'information du consommateur. Enfin, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation alimentaire avec ces deux axes transversaux, les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective.

Des textes stratégiques différents, mais dont les dénominateurs communs sont l'équité, l'éducation alimentaire et l'ancrage territorial. Des objectifs communs dont l'agriculture urbaine peut, avec ses définitions, devenir un outil majeur.

1.2.2.2. *L'implication citoyenne et le soutien à la démocratie.*

Certaines approches, notamment associatives, fondées sur une gouvernance partagée et participative de l'horticulture, constituent une réflexion de certains chercheurs en ce qui concerne l'« *effondrement en cours des démocraties* »⁴².

En effet, le bon fonctionnement d'une telle organisation dépend, en plus des liens établis entre ses membres, de règles définies en commun que chacun doit respecter. Le rôle des élus ou bénévoles de ces associations ou mouvements est déterminant, comme garant de

⁴² Loïc BLONDIAUX (Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne, Chercheur au Centre Européen d'Études Sociologiques et de Science Politique de la Sorbonne) s'est inquiété d'un risque d'effondrement des démocraties, y compris en France, lors de son intervention au CESE, le 27/06/2018, pour la deuxième édition de la conférence annuelle du CESE consacrée à la réforme institutionnelle, et notamment à la thématique de la participation citoyenne.

cette forme de discipline, de co-construction et d'engagement collectif. Dans le cadre d'une gouvernance partagée, ils doivent faire un bon travail de pédagogie, d'écoute et de rigueur, y compris en matière de gestion. C'est sur ces principes et mécanismes que se fondent une société démocratique. Divers témoignages recueillis par Loïc BLONDIAUX ont indiqué que ce type d'action a également contribué à réduire les incivilités et certaines formes de violence en s'opposant au retrait.

1.2.2.3. *Des bénéfices en matière de santé publique.*

L'Organisation mondiale de la santé reconnaît l'impact positif de l'agriculture et du jardinage urbain sur la santé et l'équilibre personnel. En effet, comme souligné précédemment, le « verdissement » urbain permet de réduire la pollution de l'air (l'OMS parle de plus de 3 millions de décès prématurés dans le monde) et les pics de chaleur (1 500 décès lors des canicules en 2018, selon le Ministère de la Santé), ce qui profite à l'ensemble de la population urbaine, et surtout les plus vulnérables (les jeunes enfants et les personnes âgées). De plus, le jardinage est thérapeutique pour le pratiquant, car il constitue une véritable activité physique. Sur le plan psychologique, le jardinage procure une forme de détente très appréciée des citoyens en incitant à se concentrer sur des actions bien précises et à développer des capacités d'observation. Par conséquent, les administrateurs de l'Association Vini Verdi ont expliqué qu'en plus de l'aspect éducatif, le Jardin de l'Académie est également un lieu de calme et de repos pour les étudiants, qui aiment s'y détendre. La réduction du bruit générée par la régénération urbaine a également un effet très positif sur la réduction du stress. Il en va de même pour la satisfaction que l'agriculture urbaine contribue à renforcer ainsi que le lien avec la nature et la satisfaction de produire une portion de nourriture pour vous et vos proches.

Le jardin est aussi un lieu de détente, de repos, de conversation et de réception de parents et d'amis. C'est aussi un espace de convivialité (rencontres annuelles, repas partagés lors de travaux de groupe) qui peut aider certains à sortir de l'isolement. Les animaux de la bergerie des Marathes ont un effet fédérateur sur les habitants de la région de Bagnolet dans laquelle ils se trouvent ; ainsi, ils contribuent à l'amélioration des relations humaines. Une étude américaine a même confirmé que l'agriculture urbaine peut aider à réduire la criminalité, la délinquance et la consommation de drogue et d'alcool.

Un constat de l'OMS concerne l'augmentation du taux de surpoids en France. En 2019, un français sur deux est concerné. Alors qu'une corrélation au niveau socio-économique reflète un accès compliqué à une alimentation saine et l'essor de la « malbouffe » aux populations populaires, l'agriculture urbaine peut fournir une solution. Que cela soit de façon directe avec les jardins familiaux ou de façon indirecte en assurant les liens entre les urbains et la production alimentaire.

La santé publique induit d'agir sur les modes de vie, l'éducation et le développement d'activités physiques. Des fonctions que peuvent assurer l'agriculture urbaine.

1.2.3. Les piliers essentiels de la réussite des projets d'agriculture urbaine.

Bien qu'une complémentarité existe entre l'agriculture rurale et l'agriculture urbaine ; il est clair que la perte constante de terres et des exploitations sont des points préoccupants pour ces activités. La relève agricole dépend de la présence des porteurs de projets, de leur formation et de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, de la possibilité d'accès à la terre, de l'attractivité des carrières et de la viabilité des activités.

L'agriculture urbaine n'est pas non plus à l'abri de ces problèmes, mais elle est idiosyncrasique et, selon les contextes, a ses avantages ou ses inconvénients, ou plus simplement révèle des obstacles rencontrés plus largement dans les zones rurales. L'aménagement du territoire et les droits d'utilisation des terres des porteurs de projet seront ici abordés. Ces deux échelles sont complémentaires : l'aménagement permet de protéger les sols agricoles en les intégrant dans une cohérence d'ensemble, et l'utilisation du foncier à l'échelle de la parcelle permet l'aménagement de l'espace.

1.2.3.1. La politique foncière.

Les documents stratégiques d'urbanisme possèdent des outils tels que les ZAP et les PAEN. Ils mettent en évidence les espaces à vocation agricole en les opposant aux espaces à urbaniser. Néanmoins, les limites de ces outils se font ressentir alors que la progression grandissante de l'artificialisation des sols et des terres agricoles s'opère.

Cependant, la chercheuse Coline PERRIN avance une autre vision « *la sanctuarisation génère des conflits alors que le dynamisme de projets permet le consensus tout en arrivant à préserver* ». Ainsi, avec SOULARD et CHIA (2016), elles soulignent l'importance des démarches de projet par rapport aux démarches réglementaires. Cela permet donc, « *aux acteurs de se créer un langage commun, d'apprendre à travailler ensemble et d'explorer les champs du possible [...] la gestion du foncier agricole deviendrait [alors] un levier de développement parmi d'autres* ». Les travaux des chercheuses insistent sur l'importance d'une gouvernance du foncier agricole périurbain en prenant en compte les acteurs locaux, sans se limiter aux outils d'urbanisme. Une idée déjà proposée par M. POULOT (2014), défendant dans les projets agricoles, « *les logiques de partage sur un même espace les domaines de transaction entre acteurs à la recherche d'un projet commun autour de l'agriculture, depuis la délimitation d'une enveloppe territoriale jusqu'aux modalités de culture et aux formes de contact entre bâti et agriculture* ».

En ce sens, l'agriculture urbaine permet de développer de nouveaux partenariats entre les agriculteurs urbains et les collectivités. Plus encore lorsque cette dernière possède une politique de système alimentaire territorial. Une clé de lecture

supplémentaire en ce qui concerne le développement de l'agriculture urbaine sur un territoire. Ces partenariats pourraient être réglementés et rendus obligatoires par une loi. Cependant, il semble plus convenable et cohérent d'inciter les collectivités locales à développer ses propres partenariats sur son territoire. Un exemple est intéressant puisqu'il associe acteurs locaux et documents d'urbanisme : le projet d'agro-quartier dans la Métropole de Nantes.

L'originalité de la démarche nantaise réside dans la définition même du projet agricole par l'aménageur afin d'organiser et d'aiguiller les promoteurs. Une réflexion concertée a permis de créer deux nouvelles zones dans le PLUi de la Métropole. Il y a donc des zones AD : Agriculture Durable et des zones UMB : Mixité Urbaine. L'ensemble permet de prendre en compte le fonctionnement des exploitations ainsi que l'ouverture et l'intégration des projets d'agriculture urbaines dans les paysages urbains. L'intégration de zones spécifiques aux projets d'agriculture urbaine permet d'organiser le territoire en cohérence avec ses nombreuses fonctions. De plus, cela permet d'assurer une certaine tranquillité d'esprit aux citoyens et aux agriculteurs urbains qui voient leurs terres protégées et définies officiellement auprès des collectivités.

De plus, un autre critère mériterait d'être pris en compte dans la planification. Celui de la qualité des sols. En plus d'établir un diagnostic territorial sur la pollution des sols dans Métropole nantaise, cela permet également de définir la vocation des parcelles de façon pertinente. Selon le programme MUSE du CEREMA, « *intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme* »⁴³ permettrait d'apporter une méthodologie permettant de prendre en compte ce facteur « sol », notamment par les caractéristiques agronomiques, la présence de pollutions antérieures, etc. Ainsi, le programme Desti-sol, lancé en 2014, inclut dès 2020, un volet d'agriculture urbaine⁴⁴ visant à caractériser les sols, leurs fonctions et les services écosystémiques qu'ils apportent. Cela permettra d'orienter concrètement les formes d'agriculture urbaine et le choix des espèces cultivables sur un sol précis. Aussi, un Outil d'Aide à la Décision (OAD) pourrait être réfléchi et mis en place afin d'accompagner les acteurs du territoire et les porteurs de projet.

⁴³ 2017-2020 : ce programme a pour objectif de développer une méthodologie qui permette de caractériser la qualité des sols d'un territoire et de la cartographier. Ceci afin de permettre aux collectivités en charge d'élaborer un document d'urbanisme et d'adapter leur projet de territoire à l'usage qui peut être fait de ces derniers. Une des finalités du projet est de protéger de l'urbanisation les sols en capacité de rendre le plus grand nombre de services.

⁴⁴ Ce programme financé par l'ADEME, vise l'élaboration d'une méthodologie pour prendre en compte les potentialités des sols dans la définition des programmes d'urbanisation dès le début de leur élaboration afin d'adapter les aménagements à ces potentialités.

1.2.3.2. Filières et pérennité économique.

L'accompagnement du porteur de projet est primordial, néanmoins la pérennité des projets est également conditionnée par leur viabilité économique. À l'image de leur statut juridique, de la définition et de la complexité du modèle de leurs exploitations, le financement de ces projets demeure tout aussi varié et variable.

Afin de comprendre cette complexité, il est d'autant plus intéressant de parler dans cette partie des types d'agricultures urbaines à vocation mixte comme les microfermes ou start-up, plutôt qu'associations possédant leurs propres modèles financiers. De plus, ce type d'agriculture urbaine trouve plus de points de convergence avec l'agriculture traditionnelle, rurale.

La notion de « filière économique » ne semble pas le terme le plus approprié pour les notions d'agriculture urbaine de par leur multifonctionnalité. La réflexion autour de la notion de « filière produit » paraît plus intéressante pour illustrer cette complexité. Les projets d'agriculture urbaine doivent intégrer les dispositifs de territoire intégrant les flux alimentaires spatialisés pour mieux appréhender les échanges intra et inter territoriaux. La notion des marchés de gros est mise en avant par Anne-Cécile BRIT⁴⁵ : « *une approche globale des flux alimentaires et de la stratégie des acteurs permet de tendre vers la résilience alimentaire* ». Concrètement, cette notion peut se réaliser grâce à des partenariats avec la distribution locale, à l'image des Jardins de Cocagne dans les Hauts-de-France qui développent un partenariat avec Huit à Huit.

Cette filière de produit paraît indispensable pour la pérennité économique des projets, d'autant que les financements externes peuvent s'avérer compliqués (cf. 1.1.2.2. Un changement grâce à la législation du XXème siècle et le financement de la PAC). En effet, malgré la PAC, la rémunération des services sociaux et environnementaux apportée par l'agriculture urbaine reste à définir, ou du moins à conforter. La rémunération peut se réaliser de façon individuelle lorsque le porteur de projet chiffre les services de son exploitation ; soit de façon collective. Dans ce cas, cela nécessite une coordination de la part des territoires et des collectivités.

Dans certains cas, comme les microfermes et les statuts de maraîcher, la dotation aux jeunes agriculteurs peut être envisagée. Bien que compliqué, une nouvelle fois à cause de la complexité du modèle des projets d'agriculture urbaine ; les porteurs de ces projets se trouvent dans l'obligation de combiner plusieurs activités qui ne sont pas dans « *le prolongement de l'activité de production* »⁴⁶.

Le caractère, souvent innovant, des projets d'agriculture urbaine leur ouvre les portes aux dispositifs du Programme européen d'innovation et aux fonds de garantie créés grâce au plan d'investissement pour accéder plus facilement aux prêts.

⁴⁵ INRA – UMR Innovation – propos tenus lors du colloque INRA du 28 novembre 2019 sur la reterritorialisation de l'alimentation.

⁴⁶ Code rural.

Les différentes facettes sociales de l'agriculture urbaine permettent également d'accéder à un certain nombre d'aides. Des fonds d'insertion par l'activité économique (DIRECCTE) ; du bénévolat et des services civiques ; du financement participatif ; des dispositifs étatiques d'appels à projets ; et des fonds sociaux comme le Fonds pour l'innovation sociale. Ce dernier écrit d'ailleurs dans son rapport d'activité de 2019 : « *la requalification des espaces extérieurs via l'écologie urbaine et la citoyenneté, représente 25 % des projets lauréats* » et observe « *une qualification toujours plus poussée des structures porteuses associatives. C'est le cas des projets d'écologie urbaine, où interviennent dans bon nombre de projets des professionnels en agronomie* ». Une parfaite illustration du volet social de l'agriculture urbaine. Néanmoins, ces financements sont à durée limitée.

L'intérêt de ce sujet réside dans l'importance de construire un cadre adapté pour évaluer la pérennité des projets d'agriculture urbaine. A l'heure où ce travail est réalisé, peu de projets sont assez ancrés pour débiter un travail général. Le critère expérimental est, souvent, transitoire de l'agriculture urbaine laissant souvent les porteurs de projet dans un flou statutaire. Aussi, la coordination et l'accompagnement des collectivités par un guide, un inventaire ou bien une mise à disposition d'un accompagnement administratif semblent essentiels au développement de ces nouveaux projets.

1.2.3.3. Formation et accompagnement des acteurs.

La question de la formation et de l'accompagnement d'agriculteurs est au cœur de nombreuses politiques publiques. Le bien-être et la pérennité des exploitations agricoles pour assurer les besoins alimentaires dans les meilleures conditions, soulèvent de nombreuses questions souvent polémiques. Cependant, avant de pouvoir installer une exploitation agricole classique, rurale, l'enjeu premier est bien la formation.

Un enjeu d'autant plus délicat en matière d'agriculture urbaine puisque de nombreux porteurs de projet sont souvent éloignés du monde et des problématiques agricoles. Selon le niveau de compétence souhaité, les formations demandent plus ou moins de prérequis. Globalement, un niveau bac est le minimum demandé. En matière d'agriculture urbaine, la formation assure des maîtrises de production de base, comme une exploitation agricole classique, mais elle doit également permettre l'acquisition de compétences indispensables comme le management de systèmes multifonctionnels, les techniques de transformation des produits et les réseaux d'acteurs qu'ils soient urbains ou ruraux⁴⁷. Une autre particularité est le côté flexible des formations. En effet, les aspects techniques varient et sont influencés par la localisation des projets d'agriculture urbaine.

⁴⁷ IRFEDD : Institut régional de formation à l'environnement et au développement durable qui vient d'ouvrir une formation à Marseille propose de sensibiliser et de former l'ensemble des acteurs impliqués en prenant comme cadre d'analyse l'émergence de systèmes alimentaires territorialisés (SAT). Les cahiers de l'orientation. « Agriculture urbaine et systèmes alimentaires territorialisés : faut-il professionnaliser les acteurs ? » 2016.

Les formations d'agriculture urbaine tendent davantage vers une logique de formation professionnelle continue et d'accompagnement personnalisé⁴⁸, que de cours magistraux, théoriques. Cela ne semble pas un mal. Ainsi, les formations ne sont pas figées et peuvent être évolutives selon le besoin des étudiants⁴⁹.

Ce qui est sûr, c'est que la formation en matière d'agriculture urbaine est essentielle, d'autant plus qu'elle devient une mode des politiques publiques.

Ces formations ne sont pas nécessairement destinées à des porteurs de projet. En effet, des agriculteurs « traditionnels » souhaitant innover ou développer des connaissances spécifiques peuvent être attirés par ces formations. Les collectivités, les architectes et les urbanistes peuvent également être des cibles, bien que les besoins de formation se trouvent à d'autres échelles. Les enjeux de planification de l'espace urbain, de planification alimentaire en prenant compte les enjeux de l'agriculture urbaine et périurbaine, semblent un pan essentiel dans la réflexion publique. À ce titre, AgroParisTech a développé depuis 2019, une formation de ce type. Aussi, un certain nombre de documents méthodologiques ont été écrits à destination des collectivités.

1.2.3.4. *Emploi, Insertion et Solidarité.*

Comme expliqué précédemment (cf. 1.1.4.2. *Une expérience collective*), un certain nombre de projets d'agriculture urbaine relèvent du domaine de l'ESS. Ce volet d'action intègre, entre autres de l'insertion par l'activité économique grâce à des ateliers ou encore des entreprises spécifiques. De nombreux exemples existent pour illustrer ce propos comme les Jardins de Cocagne, assurant des activités de production, de distribution, voire de transformation, basées sur des ateliers. L'entreprise Baluchon est quant à elle, une entreprise d'insertion par l'activité économique.

Les multiples formes d'agricultures urbaines possibles sur un territoire participent à l'emploi des secteurs où elles sont installées. Le profil d'entreprise et/ou de start-up permet l'embauche de salariés tandis que des profils associatifs peuvent intégrer des dispositifs nationaux d'emploi et d'insertion. Le dispositif *Zéro Chômeurs* est souvent associé à des associations.

De plus, un certain nombre d'associations mettent en avant une volonté de créer du lien social et de redynamiser un quartier. Ainsi, les activités liées à l'agriculture urbaine remplissent un rôle dans l'insertion sociale.

⁴⁸ Une expérimentation en cours d'une « formation-accompagnement » de microfermes urbaines sur le modèle du compagnonnage (programme *Microagri* financé par la Fondation de France) en Gironde impliquant des professionnels expérimentés volontaires, des chercheurs de Bordeaux Sciences Agro, des établissements d'enseignement agricole publics et privés, la chambre d'agriculture nous semble préfigurer les dispositifs qui devraient être amenés à se développer.

⁴⁹ Propos tenus par les maraîchers de Loos pour parler de leurs formations avec L'Air des Pitchoulis.

Bien que la définition pure des politiques de l'emploi et de l'insertion à l'échelle nationale ne relève pas spécifiquement des compétences de l'agriculture urbaine, il est clair que la majorité des activités – si ce n'est toutes – en lien avec la production alimentaire y contribuent. L'ensemble des opportunités que peut offrir l'agriculture en général (pas que l'agriculture urbaine) peut contribuer aux politiques nationales de cohésion sociale. C'est ce que cette première partie cherche à mettre en lumière, car il s'agit d'un volet humain, social, important à prendre en compte, mais néanmoins compliqué à étudier parce que non-quantifiable économiquement.

Aussi, il semble important que les politiques publiques se saisissent de l'agriculture urbaine comme un outil valorisant l'économie, la sécurité alimentaire, mais également comme un secteur d'emploi. Ce dernier pan est possible grâce à la proximité géographique entre la population et les sites d'exploitation, leur conférant une culture commune.

2. La Métropole Européenne de Lille : un environnement propice à l'épanouissement de l'agriculture urbaine.

Malgré la complexité du concept et des notions d'agriculture urbaine, il semble désormais évident qu'il n'existe pas une définition, une réponse claire, une solution clé en main. L'agriculture urbaine et son développement sont intrinsèquement liés au territoire, à son histoire et à la volonté des collectivités qui l'aménagent.

La MEL est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui possède une longue histoire. Cette seconde partie abordera la question de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain en fonction de son diagnostic territorial.

2.1. La Métropole Européenne de Lille : contexte et réglementation pour appréhender l'agriculture urbaine.

Réaliser un diagnostic territorial est un travail long et complexe qui peut vite devenir fastidieux s'il n'est pas orienté en fonction d'un thème d'étude. Grâce à ces différents critères, l'agriculture urbaine va être confrontée à l'agriculture traditionnelle. Par conséquent, il convient de développer le diagnostic territorial de la MEL autour de ses réglementations et de ses textes stratégiques. Aussi, à part contre-indication, les données quantitatives avancées dans cette partie proviennent du Diagnostic agricole métropolitain et de la Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitain (SAAM). L'ensemble permettra de préciser le contexte territorial, historique et les enjeux de la MEL à développer l'agriculture urbaine. La mobilisation des acteurs de l'EPCI est également une nouvelle étape de ce travail.

2.1.1. La Métropole Européenne de Lille : des terres et un territoire atypique.

La collectivité doit donc définir, en amont, les fonctions qu'elle attend et qu'elle entend développer sur son territoire. La définition d'une stratégie permet d'être cohérent avec d'autres actions (projet alimentaire territorial, plan climat, etc.). La MEL a réalisé bon nombre de documents, souvent avec l'aide de l'ADULM et de l'ADEME, afin de développer un diagnostic territorial, identifier les enjeux du territoire ainsi que les freins et leviers d'action.

2.1.1.1. *Le contexte historique de la Métropole Européenne de Lille.*

C'est à la fin des années 1960 que voit apparaître l'ancêtre de ce que l'on nomme la MEL. Alors nommée Communauté urbaine, ce regroupement de communes connaît d'ores et déjà des difficultés économiques et identitaires. En effet, région majoritairement textile, cette filière connaît un effondrement dès les années 1970. Cela va causer des crises économiques, sociales et environnementales qui se ressentent encore dans le tissu urbain, 50 ans après.

La tertiarisation⁵⁰ du territoire doit s'appliquer et la Communauté urbaine se tourne rapidement vers le volet commercial. En revanche, cette dernière connaît un retard par rapport aux autres agglomérations sur les volets des loisirs et des nouvelles relations avec l'économie des savoirs, rapidement comblé dans les années 1990.

Au cours de ces cinquante dernières années, la Communauté urbaine, puis la MEL, se sont engagées dans ces grandes transformations du territoire avec une nouvelle façon de repenser son territoire. Cependant, le passé de la région demeure bien ancré. Que ce soit par son opportunité touristique et culturelle ; ses enjeux de conservation d'une identité (qui seront développés un peu plus bas) ; mais également par ses contraintes.

Globalement, comprendre les différentes facettes du territoire permet d'aborder sereinement ce dernier pour répondre au mieux à l'ambition de développer l'agriculture urbaine en son sein.

2.1.1.2. *Position géographique et contexte territorial.*

Pour commencer, il convient d'examiner le contexte territorial de la MEL. Frontalière de la Belgique, la MEL est principalement structurée des villes centres qui ne comptent que 20 % de sa population, de zones périurbaines denses où résident la grande partie de la population et des zones rurales couvrant la moitié de la superficie du territoire. Bien que le terme « dense » puisse poser un certain nombre de questions de définition, ici, il permet de comparer les métropoles entre elles. Autrement dit, avec ses 95 communes (actuellement) la MEL est la plus importante métropole en nombre de communes associées (excluant la Capitale). La seconde est la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui regroupe 92 communes, mais sur un territoire 5 fois plus étendu. Pour continuer sur l'aspect démographique, les communes de la MEL ne sont pas égales en termes de population. En effet, 51 communes ne dépassent pas 5 000 habitants et les 14 autres sont à plus de 20 000 habitants⁵¹. Les communes les plus peuplées sont Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq dépassant 60 000 habitants. Il est possible de

⁵⁰ La tertiarisation du travail désigne le processus historique des sociétés occidentales à orienter leurs économies vers les activités de services.

⁵¹ INSEE, 2019.

parler de métropole dense puisqu'avec une zone agglomérée de moins de 250 km² (soit une ville de la taille de Marseille), où résident plus de 850 000 habitants regroupant ainsi une trentaine de communes.

C'est le 1^{er} janvier 2015 que la Communauté urbaine devient la MEL regroupant dorénavant 95 communes, sur un territoire de 672 km² et 1.2 millions d'habitants. Ce regroupement de communes propulse la MEL comme premier pôle urbain et économique de la Région des Hauts-de-France, assure un quart de l'emploi de la Région et du PIB régional. Un mastodonte naissant, mais dont les terres sont toujours empreintes du passé industriel. Ainsi, la forme des habitations, l'organisation des villes centres et l'abandon de certains quartiers causent des pressions liées à l'étalement urbain. Cette empreinte historique est prégnante de par l'organisation territoriale de la MEL. Malgré de nombreux noms depuis 1960, l'agglomération s'est toujours organisée autour des communes de Lille, Roubaix et Tourcoing, les trois anciens pôles industriels et textiles de la Région. Cette histoire se matérialise concrètement par le bassin minier qui borde ses frontières avec le département du Pas-de-Calais. Néanmoins, sa position géographique prédestinait une nouvelle page de l'Histoire : une histoire à l'international. En effet, avec 84 km de frontières (avec la Belgique et l'Angleterre) et sa position à l'Ouest de la Plaine d'Europe du Nord, la position géographique privilégie des relations avec les intercommunalités de nos voisins directs belges, mais également avec des relations transnationales plus larges avec les Pays-Bas, l'Angleterre, etc. Ces diverses relations, que les politiques publiques de Pierre Mauroy ont largement développées, aboutissent à la création de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

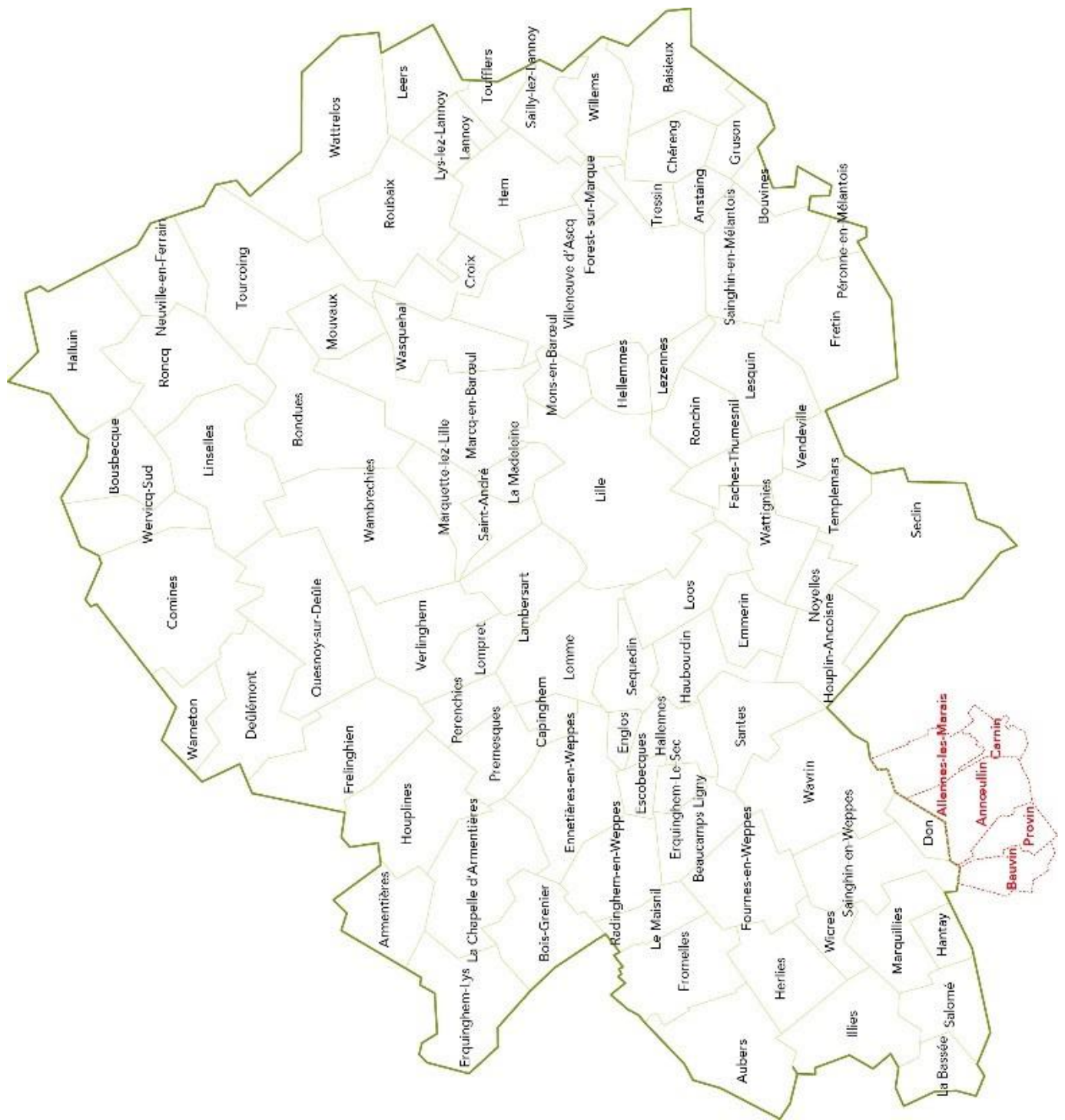


Figure 8 : Cartographie de la Métropole Européenne de Lille en 2023
©MEL

Une métropole dense, certes, mais demeure à l'image de la Région, puisque la MEL compte près de 45 % de son territoire en zone du PLU A (agriculture) la rendant première agglomération agricole française.

2.1.1.3. *Le contexte agroalimentaire favorable à son développement.*

Avant même de parler d'agriculture urbaine, il convient de se pencher sur le système agroalimentaire de la région.

Cette filière est l'un des plus gros secteurs industriels de la Région des Hauts-de-France et le troisième pilier économique de la MEL.

Ce statut est historique, grâce à l'abondance d'une agriculture productive et la présence de consommateurs transfrontaliers (la Belgique). L'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais a développé des filières agroalimentaires spécifiques comme la production de produits amylacés, la culture et la transformation de la pomme de terre, la confiserie et ses cultures de betteraves et puis bien sûr, la brasserie et ses cultures de houblon.

Sa position géographique était déjà favorable à la commercialisation grâce aux voies de communication, notamment les chemins de fer. Aussi, l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais était l'une des premières exportatrices agroalimentaires nationales. Cet aspect ne s'est pas atténué depuis avec les cultures de l'ancienne Région Picarde et l'ouverture internationale de la MEL comme expliqué précédemment (cf. 2.1.1.3. Le contexte agroalimentaire favorable à son développement).

2.1.1.4. *Un système urbain complexe avec un vaste tissu aggloméré.*

Les attributions et les moyens économiques, depuis la Communauté urbaine se sont considérablement accrus. Son champ d'action s'est donc périodiquement élargi, de droit comme de fait, jusqu'à acquérir le statut de métropole, étendant ainsi encore plus son champ d'action.

En 2017, cette dernière dispose d'un budget d'environ 1,5 milliard d'euros et emploie plus de 2 800 collaborateurs chargés d'assurer le fonctionnement de la Métropole et de remplir les multiples missions qui lui ont été confiées. Cependant, contrairement à la Métropole de Lyon, la MEL n'est pas une collectivité territoriale, mais un EPCI. À ce titre, elle ne peut exercer qu'à titre obligatoire ou sélectif, sous le contrôle étroit de ses électeurs, des compétences déléguées par les villes membres, ou transférées par les départements, et le cas échéant, les régions ou l'État. Cela peut rendre des situations délicates. Par exemple, le boisement de certaines zones demande un arbitrage puisque la compétence d'espace vert appartient aux mairies. La MEL boise à des fins de biodiversité ou plante-t-elle des arbres ornementaux ? Les deux ne sont-ils pas liés ? Un statut qui peut ralentir la prise de décision, mais qui assure une souveraineté des municipalités.

Il englobe un système urbain atypique qui comprend de grandes agglomérations de centres urbains anciens et de villes périphériques, des villes relais d'agglomération non-

urbaines et des villes rurales. Ces dernières sont majoritairement situées dans les espaces naturels des régions de Ferrain, la plaine de la Lys, le Mélantois et les Weppes.

En périphérie du noyau central, les communes satellites qui composent le reste de l'agglomération lilloise s'organisent de manière décentralisée et diversifiée, et depuis le début des années 1960, avec la croissance fulgurante de l'habitat pavillonnaire, la quasi-totalité des campagnes et le développement périurbanisé. Ainsi, entre 1971 et 2013, la population de la zone SCOT de la métropole lilloise a augmenté de 16 %, tandis que la surface artificielle a augmenté de 56 %. Néanmoins, la surface agricole est toujours importante, puisqu'en 2013, la superficie de la zone agricole était encore de 28 420 hectares, soit 46 % de la superficie totale de la MEL, ce qui en fait la métropole la plus agricole de France. La quasi-totalité des sols de la région bénéficient d'une couverture de limon quaternaire, leur conférant de hautes qualités agronomiques.

Il en résulte une structure urbaine caractérisée par la prédominance d'un habitat collectif dense dans les zones centrales, tandis que dans les zones périurbaines divers zonages ont été rattachés aux anciennes communes rurales, sans exclure des formes dispersées d'habitat rural.

2.1.1.5. *Le contexte environnemental de la Métropole Européenne de Lille.*

Le passé industriel, précédemment évoqué, est visible dans l'environnement naturel, notamment en ce qui concerne la qualité des eaux et la pollution des sols. Un comble pour la métropole la plus agricole de France.

L'eau potable de la MEL provient (à 70 %) de la nappe phréatique au Sud de l'agglomération. Grâce à son importance, elle est sous la responsabilité d'une trentaine de communes et sous l'arbitrage politique de la MEL. Une situation de protection qui n'a pas suffi puisqu'en 2010, la qualité s'est largement dégradée par la pollution aux nitrates, aux pesticides et au sélénium. Trois substances provenant de l'agriculture. Bien que certains cours d'eau retrouvent une biodiversité intéressante (comme la Deûle), ces derniers demeurent de mauvaise qualité et incompatibles avec une consommation régulière. La seule zone de baignade autorisée en Métropole est la base de loisirs des Près du Hem à Armentières⁵².

En ce qui concerne la pollution des sols, elle réside une nouvelle fois dans le passé industriel de la Région. En effet, l'expansion industrielle s'est accompagnée d'une augmentation massive de la circulation des produits industriels et énergétiques, impliquant la construction d'infrastructures ferroviaires, routières et fluviales massives. En 2001, plus de 2 000 m² de friches industrielles ont été contrôlés, et 232 friches ont été répertoriées, couvrant une superficie de 542 hectares. Grâce à des politiques volontaristes, le nombre de ces friches a été réduit à 156 sur 390 hectares en 2007. En

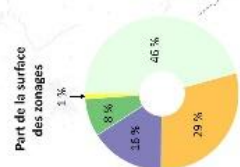
⁵² Avec régulièrement des restrictions à cause de la pollution.

2010, la base de données BASIAS recensait 6 673 anciens sites industriels ou sites d'activités tertiaires de l'aire métropolitaine, soit 40 % des sites qui se situaient en aire régionale, représentant plus de 5 % de la superficie de la ville. Si tous ces sites ne sont pas forcément pollués, un vaste programme reste à entreprendre, à commencer par une meilleure connaissance du sous-sol comme le préconise un rapport de la MEL de 2010 sur « *Friches industrielles et pollutions historiques* ». Ce rapport notait que les friches et les pollutions historiques du territoire sont omniprésentes, bien que leurs gravités soient variables. Il s'agit donc d'un enjeu important à prendre en compte dans l'aménagement du territoire et surtout sur le volet alimentaire.

Bien que ces pollutions ne soient pas à minimiser, d'autant que la situation n'est pas sur une pente ascendante, il convient tout de même de souligner ce qui est positif. Ainsi, la qualité de l'air est moins atypique que la composante des sols de la MEL. En effet, le nombre de jours de dépassement des valeurs-limites de polluants est le moins élevé des autres grandes métropoles (Lyon, Marseille et Strasbourg, par exemple). Attention, il n'est pas pour propos d'affirmer que la MEL a l'air la moins polluée de France, d'autant que ses conditions topographiques et climatiques sont favorables à la dispersion des polluants. Les polluants sont lâchés, mais ne stagnent pas dans l'atmosphère de la MEL. Quid de cette topographie, l'ozone demeure le polluant le plus problématique. C'est pour cela que la Métropole est particulièrement attentive aux particules fines liées aux transports routiers.

Après les pollutions, qu'en est-il de la Nature au sein de la MEL ? Comme expliqué précédemment, la MEL regroupe environ 45 % de son territoire en zone A. En revanche, se laisse questionner la pertinence environnementale de cette information. Parlons plutôt d'espaces naturels, d'espaces où un écosystème pourrait évoluer, d'espaces de fraîcheur, dit grossièrement : parlons des espaces verts.

ZONAGE SIMPLIFIÉ DU PLU2 Métropole Européenne de Lille



ZONAGE	SURFACE (en ha)
Zone agricole (A)	30 264
Contraintes, tissu mixte dense, tissu résidentiel, nouveaux (U Mixte 1 à 3)	19 490
Zone d'habitat diversifié, d'industrie, de parc urbain, pôle commercial, ZAC (UE, UI, UP, US, UX et UZ)	10 403
Zone naturelle écologique, de loisirs, de jardins protégés ou tampons (N, NE, NL, NI, NP et NZ)	5 263
Zone à urbaniser constructible ou d'intérêt mixte/activités (MUC et AUD)	768
Total en ha :	66 208

Critériu des surfaces des zonages du PLU intercommunal correspondant à la date du 21/12/2021, date de l'arrêt du PLU2. Celui-ci n'intègre pas les cinq ex-communes de la CCN2.

Communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL) jusqu'au 15 mars 2020

Limite de commune

Limite de commune assuée

Frontière



MÉTROPOLÉ
EUROPÉENNE DE LILLE

Sources : MEL (PLU2), IGN - Conception : MEL/SGA/DDG/SCC/PPN - 25/07/2023 (UFCAMT0280)

Figure 9 : Zonage du PLU2 simplifié
©MEL

Dès sa création dans les années 1960, il a été question d'inclure une « armature verte » dans le schéma directeur de la ville de Lille. Une idée qui a été grossie dans les villes centres de la MEL avec les projets du Parc de la Deûle, le Parc de la Marque ainsi que dans le schéma régional d'aménagement de l'Oream Nord. Cependant, une opposition forte des agriculteurs et des chasseurs a freiné cette ambition, au point de s'éteindre avec la fermeture de l'agence d'urbanisme dans les années 1970. Il faudra attendre les années 1990 pour qu'une nouvelle agence d'urbanisme voie le jour, mue par les grands aménagements de la MEL. L'agence d'urbanisme s'engage alors dans l'expérimentation de trame verte et bleue.

Depuis, de nombreux hectares ont été réhabilités et aménagés afin d'offrir aux métropolitains des espaces naturels. La réalisation du Parc de la Deûle, l'aménagement du Parc du Héron et la requalification des chemins de halage de la Basse-Deûle, du canal de Roubaix et de la Marque urbaine portent environ 2 794 hectares d'espaces verts ouverts au public en 2014. Cela correspond à 23 m² par habitant. À titre de comparaison, il y avait 15 m² d'espace naturel par habitant dans les années 1990. Cependant, ces espaces demeurent majoritairement en périphérie de l'agglomération, de la « métropole dense ». Ces derniers sont fragmentés et peu reliés, ne permettant pas une évolution optimale de la biodiversité.

Un enjeu qu'il convient de conforter, celui de « verdir » les villes de la MEL.

2.1.2. Malgré une pression de l'urbanisation : les liens existants entre ville et campagne.

Un diagnostic spécifique au système alimentaire régional, ses enjeux de reterritorialisation, de durabilité et de résilience, a été commandé en fin d'année 2020. Ce dernier a été réalisé entre janvier et mai 2021, mettant en évidence de fortes appartenances identitaires et des liens entre les villes et les campagnes pas toujours sains et durables.

2.1.2.1. Les pratiques agricoles régionales.

En matière de reterritorialisation, les Hauts-de-France apparaissent aujourd'hui en surplus de terres agricoles par rapport aux besoins alimentaires de ses 6 millions d'habitants. Son « potentiel alimentaire » de 130 % signifie que la région peut nourrir 1,8 million de personnes supplémentaires, mais varie considérablement selon les régions (importants excédents dans les zones rurales centrales et déficients dans le nord urbanisé) et selon les secteurs (fortes surcapacités pour les grandes cultures et les légumes et sous-capacité pour les fruits, la viande et les produits laitiers).

Cependant, en milieu de chaîne, la capacité de transformation des produits agricoles des Hauts-de-France et le volume d'emplois associés ne suffisent pas à satisfaire la demande des habitants en produits transformés.

Fort de ces constats, le système alimentaire de la Région possède des fragilités comme des chaînes d'approvisionnement sous tension, une baisse de l'emploi et une dégradation de la santé des sols et des ressources.

2.1.2.1.1. Le potentiel alimentaire local.

Le potentiel alimentaire de la Région Hauts-de-France est conséquent notamment grâce à la superficie dédiée aux exploitations. En effet, selon les estimations du diagnostic du système alimentaire des Hauts-de-France, deux tiers de sa surface totale sont consacrés à l'agriculture. Toujours selon cette étude, cela permet à la Région d'avoir un potentiel nourricier de 130 %⁵³. Avec ses 6 millions d'habitants, les Hauts-de-France sont donc excédentaires en terres agricoles.

Néanmoins, ce constat doit être nuancé, car il est possible d'y voir trois biais. Le premier est la disparité territoriale non précisée. En effet, à l'image de la répartition sur la MEL, certaines zones géographiques ne disposent pas d'exploitations agricoles alors que d'autres en font leur spécialité. De plus, le potentiel agricole regroupe les exploitations en pleine terre (des champs et des prairies, par exemple), mais également les zones de transformation des produits. Ainsi, les cultures de Bonduelle et ce qui pourrait s'apparenter à des usines de transformation entrent dans ce calcul. Enfin, le potentiel alimentaire ne permet pas d'assurer une autonomie alimentaire de la Région puisqu'il ne prend pas en compte la variété des filières et des cultures. Autrement dit, le potentiel alimentaire local ne permet pas de savoir ce que produit concrètement une région. Les exploitations à grande échelle des Hauts-de-France sont spécialisées dans les pommes de terre et la betterave sucrière, pas assez variées pour assurer une alimentation aux habitants.

Au premier abord, il ne semble donc pas pertinent de parler du « *potentiel alimentaire local* » au vu des limites de ce dernier. Cependant, il demeure un indicateur à prendre en compte puisque les diagnostics régionaux se basent sur celui-ci avant de commencer des recherches plus spécifiques.

Cet indicateur permet également de souligner que la production agricole de la Région n'est majoritairement pas destinée aux habitants de cette dernière. Les industries agroalimentaires qui façonnent le territoire telles que le groupe Bonduelle, Roquette⁵⁴ ou encore McCain sont tournées vers l'exportation plus que sur la consommation régionale locale.

⁵³ Source : Parcel-app.org

⁵⁴ À préciser que Roquette est une agroindustrielle et non un agroalimentaire.

Loin de mettre en place une vision binaire de l'agriculture régionale, les études⁵⁵ sur la consommation alimentaire des habitants des Hauts-de-France révèlent une hausse de la consommation de légumineuses et légumières locales, questionnant sur le devenir des cultures industrielles de plein champ.

Un dernier point important à prendre en compte dans le devenir du potentiel alimentaire local est l'artificialisation des sols agricoles. Ces derniers ont perdu 19 000 ha (6 %) entre 2006 et 2018. Un enjeu en ce qui concerne la production agricole en elle-même ; mais également en ce qui concerne la durabilité de la Région.

2.1.2.1.2. La durabilité de la Région Hauts-de-France.

Plus d'un tiers des villes n'ont que 5 à 15 % de leur surface agricole, avec des éléments paysagers propices à la biodiversité.

En termes de consommation, les problèmes de santé sont particulièrement aigus dans la région, avec une forte prévalence de maladies liées à l'alimentation (les Hauts-de-France comptent 20 % d'actes médicaux liés à l'alimentation en plus de la moyenne française, dont l'obésité, les troubles nutritionnels et métaboliques et le diabète). Sur la base de discussions avec les parties prenantes de la région, cette tendance est étroitement liée à des problèmes majeurs tels que l'insécurité alimentaire et les niveaux de pauvreté.

⁵⁵ Études de la DRAAF entre 2019 et 2021. [Les fiches territoriales, spécial recensement agricole 2020, des Petites Régions Agricoles \(PRA\) des Hauts-de-France | DRAAF Hauts-de-France \(agriculture.gouv.fr\)](#)

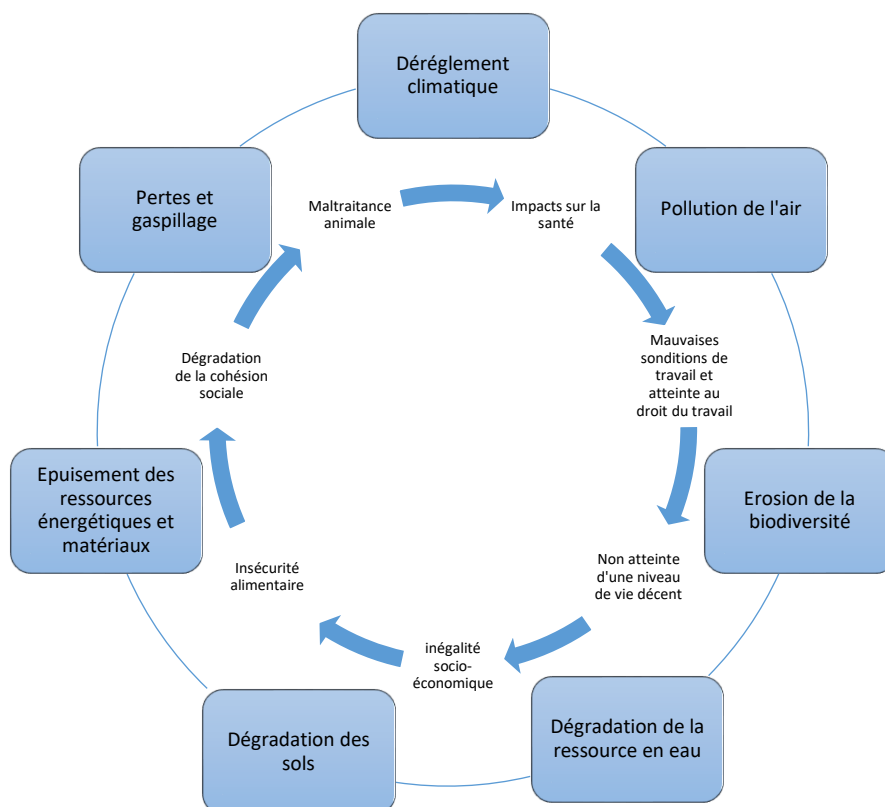


Figure 10 : Les principales problématiques environnementales et socio-économiques liées au système alimentaire
©P. BONNIER

Bien que certaines problématiques ne soient pas exclusives à la Région (comme le gaspillage alimentaire), certaines sont favorisées par le passé, ou tout simplement la composition même du sol. Les problèmes environnementaux recensés, qu'ils soient spécifiques aux Hauts-de-France ou non, entraînent des difficultés sociales et socio-économiques.

2.1.2.1.3. Les objectifs de consommation à l'horizon 2050.

Les consommateurs placent les aliments en position plus élevée et le prix le plus bas n'est plus le principal critère de leur choix.

Les résidents des Hauts-de-France ont réduit leur consommation de produits animaux importés au profit de produits animaux régionaux qui favorisent les systèmes de pâturage.

Les consommateurs maîtrisent les problèmes de santé liés à l'alimentation, se sentent en contrôle et peuvent agir en conséquence. Ils accordent également plus d'attention aux problèmes de déchets, en réduisant ou en recyclant les déchets alimentaires.

Chaque collectivité, s'appuyant sur son savoir-faire et sa culture culinaire locale, accompagne l'évolution des habitudes alimentaires de ses habitants en activant les leviers de la commande publique (notamment dans les cantines scolaires) et de l'éducation alimentaire.

2.1.2.2. Une forte identité agricole.

Comme expliqué précédemment, la MEL est la métropole la plus agricole de France. L'agriculture est souvent aux portes de la ville, ce qui permet de questionner la relation antagonique entre le « rural » et l'« urbain ».

Au-delà de sa superficie totale, la MEL compte 774 exploitations agricoles. Cela fait une moyenne de 9 exploitations par commune, néanmoins ce chiffre est assez trompeur puisque certaines communes n'en possèdent aucune (comme Roubaix) et d'autres, une quarantaine (comme Quesnoy-sur-Deûle). L'identité agricole de la MEL se retrouve également dans la moyenne d'emploi que cette filière engage. Bien que très dense, la MEL emploie, en moyenne 6,6 personnes pour 100 hectares contre 2,8 emplois pour 100 hectares à l'échelle régionale. Ces différentes exploitations regroupent majoritairement le long de la Vallée de la Marque avec des productions de légumes, d'horticulture et d'élevage bovins.

La proximité géographique entre les agriculteurs et la ville centre permet le développement des circuits courts, voire extra-courts. Sur la MEL, 26 % des exploitants ont recours à de la vente directe⁵⁶ contre 19 % à l'échelle nationale. Un enjeu à prendre en compte dans le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain. En effet, il convient de ne pas apporter une concurrence sur les circuits de ventes entre ces deux formes d'exploitations.

Malgré le nombre important de cultures, il est intéressant de noter que la taille des exploitations est beaucoup plus petite que dans les Hauts-de-France. En effet, les exploitations de la MEL ont une moyenne de 34,5 hectares, soit deux fois moins que dans la Région.

Un autre chiffre est important, celui des emplois agricoles qui ne cesse de diminuer. Entre 1968 et 2006, la ville de Lille (hors Lomme et Hellemmes) a perdu 60 % de salariés agricoles et exploitants. Un peu moins qu'à l'échelle régionale et nationale avec une perte de 70 %. En ce qui concerne le nombre d'exploitations, il décroît également. En 2000, la MEL comptait 1 660 exploitations, contre 1 350 en 2001 et 800 aujourd'hui.

⁵⁶ La vente directe est un principe de vente sans intermédiaire entre l'exploitant agricole et le consommateur. De plus, la vente directe induit que le consommateur se déplace sur l'exploitation ou dans les locaux de l'exploitant. À la différence du circuit court ou c'est l'exploitant agricole qui se déplace pour vendre ses produits avec pas, ou peu d'intermédiaires.

Cela soulève l'importance de la formation, des reconversions, de l'insertion et de la réinsertion dans cette filière économique. Pourquoi la MEL perd ses exploitants ? Les impacts de l'agriculture urbaine sur la formation et l'emploi seront intéressants à développer pour répondre à ces enjeux. La petite taille des exploitations métropolitaines leur confère des besoins spécifiques, notamment en ce qui concerne le foncier et sa politique. Un nouvel enjeu qui a été questionné dans la partie précédente.

Il y a tout de même un point important à souligner. L'industrie agroalimentaire métropolitaine a bien résisté à la pandémie mondiale. Cela montre les compétences de cette filière, notamment avec la commercialisation en circuit court, qui a permis un approvisionnement plus fluide que dans d'autres régions. L'agriculture au sens large du terme, semble donc être un secteur pourvoyeur d'emplois et d'une forme d'autonomie qu'il convient de renforcer.

2.1.2.3. La réglementation environnementale comme point de départ.

Dès les années 1990, la Communauté urbaine de Lille s'est mobilisée financièrement dans des projets environnementaux. Cependant, cette dernière n'en avait pas la compétence politique. Cette originalité a amené le Conseil métropolitain à se doter de la compétence « *Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Espace Naturel Métropolitain* » dans les années 2000. Cette compétence permet de financer certains espaces naturels, mais uniquement d'intérêt métropolitain. Les projets de coulées vertes, de parcs et la réglementation de la gestion de la trame verte, se dessinent petit à petit dès 2002.

Précurseur dans ce domaine, il faudra attendre 2015 pour que la loi MAPTAM⁵⁷ confère la compétence « *actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager* » aux nouvelles métropoles. Ne faisant qu'affirmer et conforter la MEL dans ses compétences, cette dernière adopte une stratégie d'espaces naturels valables entre 2016 et 2026. Lors de l'écriture de cette stratégie, le diagnostic territorial montre que les ambitions du schéma directeur de 2002 étaient surdimensionnées. En effet, la création de 10 000 hectares d'espaces naturels et agricoles est loin d'être atteinte, puisque Lille et ses communes associées ne remplissent pas le tiers de ces objectifs en 2014.

Ce constat apparaît chronique dans la Région. Cela pose question, notamment lors de la révision du SCOT adopté en 2017. Validé pour une période de 20 ans, le SCOT actuel s'est fixé pour objectifs de limiter l'étalement urbain et de préserver les ressources en eau. Un troisième objectif, intéressant pour cette partie est celui de la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Concrètement, il s'agit de doubler le rythme annuel d'aménagement d'espaces naturels et atteindre 500 hectares supplémentaires d'ici à 2024.

⁵⁷ Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La loi MAPTAM confie la compétence « *Politique de la Ville* » aux métropoles. Un second aspect intéressant de cette loi puisqu'elle confère à la MEL les décisions opérationnelles d'aménagement d'intérêts métropolitains. Cette compétence donne également à la MEL un droit d'action sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager et la construction de réserves foncières. Une aubaine au vu des propos développés dans la partie 1.2.3.1. La politique foncière. De plus, la MEL peut dès lors cibler des quartiers en difficulté (sociale, économique, etc.) pour les passer en « *Quartiers Politique de la ville* » et leur accorder davantage de financement et d'ingénierie pour les redynamiser. Des facilités intéressantes pour développer de nouveaux projets novateurs et/ou expérimentaux comme l'agriculture urbaine.

Le SCOT et la métropolisation permettent de préserver et d'aménager le territoire en valorisant la multifonctionnalité des espaces naturels et agricoles. Cependant, certains aménagements soulèvent des problèmes de définition et parfois de concurrence entre les projets. Aussi, il convient de développer des systèmes de co-construction durable pour le renouvellement de ces espaces particuliers.

L'agriculture urbaine se trouve au centre de différents codes et de différentes gestions urbaines. Par conséquent, le cadre juridique demeure flou et souvent insuffisant au vu de la variété de formes et de fonctions que l'agriculture urbaine peut avoir. Identifier les réglementations relatives à cette dernière est souvent difficile pour les collectivités. Grâce aux compétences des métropoles, le développement de l'agriculture urbaine peut facilement se réaliser à l'aide des documents d'urbanisme. L'agriculture urbaine, contrairement à l'agriculture traditionnelle, peut se développer en zones U (urbaines) et en zones UA (à urbaniser). Le cas échéant, il faut l'installation et les constructions liées à l'exploitation agricole respectant la réglementation imposée par le PLU (serres sur toit, types de matériaux autorisés, etc.). Cela ajoute une complexité à l'obtention d'autorisations d'occupation et/ou de permis de construire puisque peu de PLU prévoit ce type d'activité. La modification du zonage des PLU semble donc préférable. Ce fut le cas pour Paris qui révisé son PLU en 2016 permettant la construction de serres de production agricole⁵⁸ dans certaines zones UG (zones urbaines générales), U et UA. Une nouvelle clé de lecture dans la réglementation afin de développer l'agriculture urbaine dans la MEL.

2.1.3. Une adaptation des programmes territoriaux.

La MEL n'a pas prévu dans son PLU une réglementation pour développer l'agriculture urbaine. Une preuve du caractère juvénile du concept des politiques publiques de la MEL. Cependant, l'institution n'est pas dénuée de textes d'orientation et de textes stratégiques nécessaires à la mise en place d'opérations concrètes.

⁵⁸ Après un diagnostic de portance du bâtiment, sous une limite de hauteur maximale et l'harmonisation de la serre avec le bâti existant.

2.1.3.1. La réglementation de la Métropole Européenne de Lille concernant l'agriculture et l'alimentation.

La MEL possède deux textes stratégiques en ce qui concerne l'agriculture et l'alimentation sur son territoire : le PAT et la SAAM. L'analyse réalisée pour définir les multiples formes de l'agriculture urbaine et sa mise en place sur le territoire a révélé que ces pratiques peuvent répondre aux objectifs définis par ces deux textes.

La SAAM définit cinq préconisations globales. La prise en compte d'une « *activité économique à part entière, pourvoyeuse d'emplois locaux de tout niveau de qualification* ». La prise en compte d'un « *milieu vivant, régulateur et ressources pour la biodiversité sur un territoire où les espaces naturels sont souvent connexes voire superposés avec la production agricole* ». La prise en compte d'un « *rôle social et un espace porteur d'identités (cadre de vie pour les habitants et facteur d'attractivité)* ». La prise en compte d'un « *territoire complémentaire au territoire urbain, avec lequel il interagit (production alimentaire de proximité, relations producteurs-consommateur, espace de loisir, etc.)* ». La prise en compte des « *espaces agricoles comme vecteur d'adaptation du territoire au changement climatique (puits de carbone et de chaleur, production d'énergies alternatives)* ».

Cette stratégie s'est écrite avec l'appui des politiques sectorielles et les grandes délibérations portées par la MEL. Elle s'articule donc autour du Plan Climat Énergie Territorial, du Plan métropolitain du Développement Économique pour l'Emploi, du SCOT et le PLU2.

Le PAT métropolitain (Le PAT'MEL) a pour ambition d'assurer le bien-être alimentaire des métropolitains tout en préservant l'écosystème du territoire. Pour ce faire, le PAT'MEL a identifié quatre orientations. Tout d'abord, « *contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs* ». « *Développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème* ». « *Co-construire une métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire* ». Pour finir, « *faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial* ».

Des objectifs vastes, certes, mais qui font écho aux enjeux et aux bénéfices de l'agriculture urbaine, longuement développés tout au long de la première partie. De plus, l'agriculture urbaine semble trouver un intérêt dans le rapprochement entre le monde urbain et le monde rural.

Le contexte spatial de la Métropole permet de créer des interfaces entre les agriculteurs et les citoyens. Bien qu'elles soient majoritairement positives (de nature paysagère, la possibilité d'acheter des produits frais locaux, le côté pédagogique de la ferme, etc.), certaines interactions peuvent être négatives (comme le partage souvent conflictuel, des voiries et de l'espace public, les incivilités en tout genre dans les champs et les exploitations, etc.). L'agriculture urbaine répond théoriquement aux opportunités et aux menaces de ces interfaces avec un point clé : l'éducation et la pédagogie au croisement de ces deux mondes.

De plus, bien que le terme précis d'agriculture urbaine ne soit pas clairement évoqué, ces pratiques tendent à répondre aux trois grands enjeux de l'aménagement du territoire.

La MEL a clairement ciblé l'objectif de valoriser l'agriculture de la métropole par la promotion de son rôle dans l'aménagement du territoire. L'agriculture urbaine, capable de se développer dans les délaissés urbains, est une réponse envisageable. Elle est complétée par les bienfaits environnementaux que génère l'agriculture urbaine.

Le deuxième objectif est d'améliorer le vivre-ensemble en favorisant les échanges entre la ville et la campagne. La création d'outils et de lieux pédagogiques tels que les microfermes, les potagers urbains, etc. offrent une meilleure connaissance du monde rural. Cela participe à la réduction des barrières entre la ville et la campagne.

Le troisième grand objectif est de favoriser la diversification des activités des exploitants en lien avec les besoins en matière d'éducation, de loisirs et de tourisme. Trois thématiques déjà développées précédemment.

La réglementation environnementale, les objectifs et documents stratégiques de la MEL semblent avoir posé une voie intéressante à l'extension de l'agriculture urbaine sans pour autant en voir cité et défini le terme.

2.1.3.2. *L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine : une volonté de transformation.*

Des engagements portés par la MEL qui ne lui sont pas exclusifs. En effet, la valorisation des territoires en difficulté est un engagement national qui se concrétise autour de différents organismes comme celui de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (l'ANRU).

Cette agence est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en août 2003 par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.



Figure 11 : Logo du dispositif Quartiers Fertiles
©ANRU

Aussi, l'ANRU a pour objectif d'assurer la mise en œuvre et le financement du programme national de rénovation urbaine. Il s'agit bien de mise en œuvre d'expertise, d'ingénierie et de subvention afin de transformer les quartiers prioritaires. Pour ce faire, l'ANRU met un point d'honneur à

réinsérer les quartiers précarisés dans les villes afin d'éviter un isolement social

et économique. Elle cherche également à créer de la mixité sociale dans les quartiers et dans les habitats, ainsi qu'à assurer la mixité par la diversification des services (les commerces, les activités économiques et culturelles, etc.).

Un objectif à mettre en parallèle avec les espaces agricoles de culture ou d'élevage qui augmentent de plus en plus dans zones péri-urbaines à l'échelle nationale. Cela offre aux citoyens, une ressource alimentaire locale, favorise un lien social entre les habitants et, si ce n'est une éducation, dispense au moins une sensibilisation aux enjeux écologiques et au cadre de vie. De plus, ces formes d'agriculture permettent de développer des systèmes d'insertion économique en formant et en réinsérant des citoyens éloignés du monde du travail. Vecteur d'une forme de souveraineté alimentaire, moteur de la transition écologique et outil de l'insertion sociale ; l'agriculture urbaine est un atout pour les quartiers en transformation.

2.1.3.3. *L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et l'agriculture urbaine.*

Dès 2020, le gouvernement identifie l'agriculture urbaine comme un outil stratégique permettant de développer les notions environnementales des 450 quartiers intégrés dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU). Cette initiative stratégique répond à des défis environnementaux et sociaux majeurs, en offrant de nombreux avantages pour les quartiers en rénovation.

Tout d'abord, l'agriculture urbaine permet de créer des espaces verts au cœur même des quartiers en rénovation, contribuant ainsi à la préservation et à la promotion de la biodiversité. En transformant des friches urbaines et des espaces délaissés en jardins et en fermes urbaines, l'ANRU favorise l'émergence d'environnements plus verts et agréables pour les habitants. En luttant contre l'îlot de chaleur urbain, l'agriculture urbaine aide à atténuer les effets néfastes des températures élevées dans les zones urbanisées, améliorant ainsi le confort thermique des résidents et contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Outre ces bienfaits environnementaux, l'agriculture urbaine joue également un rôle crucial dans la stimulation de l'implication citoyenne au sein des quartiers en rénovation. En impliquant activement les habitants dans la culture, l'entretien et la consommation des produits agricoles locaux, ces projets créent un lien fort entre les résidents et leur environnement, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et de responsabilité envers leur quartier.

En reconnaissant le potentiel économique de l'agriculture urbaine, l'ANRU encourage la création de structures locales de production agricole. Ces initiatives durables offrent des opportunités économiques aux quartiers en difficulté, en favorisant le développement d'activités génératrices d'emplois et en stimulant l'économie locale.

Par ailleurs, en produisant des aliments localement, l'agriculture urbaine contribue à réduire l'empreinte écologique des quartiers en rénovation. Moins dépendants des transports de marchandises sur de longues distances, ces projets diminuent les émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique et à la promotion d'une consommation plus durable.

Enfin, les projets d'agriculture urbaine qui impliquent activement les habitants dans leur conception et leur réalisation favorisent les échanges intergénérationnels et interculturels. En créant des espaces de rencontre et de partage, ces initiatives renforcent la cohésion sociale au sein des quartiers en rénovation, en favorisant les liens et la solidarité entre les résidents.

En somme, l'engagement de l'ANRU en faveur de l'agriculture urbaine constitue une approche innovante et holistique pour revitaliser les quartiers en rénovation urbaine. En valorisant les aspects environnementaux, sociaux et économiques de l'agriculture urbaine, l'ANRU contribue à façonner des quartiers plus résilients, durables et épanouissants pour les générations présentes et futures.

L'ANRU s'empare ainsi des concepts d'agriculture urbaine pour valoriser les quartiers en renouvellement urbain. De nombreux quartiers possèdent des espaces délaissés qui pourraient accueillir de la végétalisation. Les friches urbaines, provoquées par la transformation historique, ou tout simplement par des travaux d'aménagement sont des espaces propices à l'aménagement en cultures et/ou en espaces d'élevage.

Afin de développer l'agriculture urbaine et de la promouvoir comme outil à la rénovation urbaine, l'ANRU lance un appel à projets nommé Quartiers Fertiles. Les lauréats de cet appel à projets vont être accompagnés par l'ANRU afin de créer des structures locales, dans une logique productive, où les habitants seront associés. Ces innovations sont alors une aubaine pour végétaliser ces quartiers en difficulté, tout en assurant une dimension économique et sociale.

Les projets urbains, notamment de démolition, créent aussi souvent des friches temporaires : l'agriculture urbaine peut répondre à l'enjeu important de la gestion de ces espaces en attente de nouvelles constructions. Par ailleurs, les immeubles d'habitation et les équipements publics restaurés ou créés dans le cadre du NPNRU, ainsi que les parkings et maisons vacantes sous les dalles, constituent également des terrains pour le développement d'activités de culture ou d'élevage.

Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a débloqué une enveloppe de 13 millions d'euros, dont 3 millions d'euros sont destinés aux magasins de légumes, pour financer le développement agricole au profit d'une population particulièrement touchée par la crise sanitaire.

Un programme dont la MEL a été lauréate de la première heure. Les volontés politiques et les objectifs des textes stratégiques ont donc été concrétisés grâce à l'appel à projets de l'ANRU.

2.2. Stimuler le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain : entre opportunité et défis.

La méthodologie adoptée pour cette partie du mémoire a été guidée par les remarques et les questions soulevées lors des parties précédentes. Pour mieux appréhender les enjeux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui a été présenté comme le fondement de l'agriculture urbaine au sein de la MEL, réaliser des entretiens avec les membres présents semble incontournable. L'histoire de l'AMI a soulevé un certain nombre de points de vigilance, mais également des opportunités qu'il convient d'expliquer.

Cette partie aborde également une solution scientifique qui n'est pas étayée par des résultats empiriques et quantitatifs. Ce choix se justifie de deux façons. Tout d'abord par la forte connaissance scientifique nécessaire, à l'instar de la focalisation sur l'élément d'étude : les politiques publiques. Cette partie se base donc sur de l'observation réalisée lors de réunions, des entretiens informels avec les scientifiques et des documents vulgarisateurs des enjeux soulevés.

2.2.1. Les actions contribuant au développement de l'agriculture urbaine par la Métropole Européenne de Lille.

Contrairement à certaines agglomérations qui ont déjà pu être citées, la MEL n'a pas développé d'initiatives personnelles. Sans doute l'intérêt concernant l'agriculture urbaine s'est fait ressentir à titre de l'individualité de ses agents, mais c'est bien par une impulsion nationale que les projets d'agriculture urbaine institutionnalisés par l'EPCI se développent.

2.2.1.1. Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille.

La MEL, qui regroupe 95 communes et plus d'un million d'habitants, se trouve à l'intersection du rural et de l'urbain, faisant d'elle la métropole la plus agricole de France avec 44 % de surfaces cultivées. Cependant, malgré ces nombreux atouts, ce territoire en mutation doit faire face à des dynamiques contradictoires, engendrant des disparités territoriales et sociales dans un environnement urbain divisé et hétérogène (SUEUR, 1971).

Parmi les 26 quartiers prioritaires du territoire, neuf sont inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), abritant plus de 90 000 habitants. Ces quartiers en renouvellement urbain, situés au cœur du tissu urbain, offrent une diversité de formes, de lieux et de densités propices au développement de projets d'agriculture urbaine. De plus, la présence historique de nombreux jardins familiaux

(anciennement ouvriers) constitue un atout supplémentaire pour le déploiement de ces nouvelles initiatives.

Dans cette perspective, la MEL a saisi l'opportunité offerte par l'appel à projets Quartiers Fertiles de l'ANRU en 2020. Convaincue des bénéfices environnementaux, sociaux, éducatifs et économiques de l'agriculture urbaine, elle a déposé une candidature multi-sites. Elle vise à structurer une démarche métropolitaine cohérente, en favorisant la complémentarité, la mutualisation, la diffusion et la capitalisation des différents projets, tout en impulsant et en encourageant l'émergence de nouvelles initiatives.

Les projets d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires s'inscrivent dans une démarche désireuse de répondre à plusieurs enjeux. D'une part, ils cherchent à accroître l'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire métropolitain, tout en faisant face aux défis de la précarité alimentaire dans les quartiers. D'autre part, ils ont pour objectif d'encourager l'insertion économique et sociale tout en améliorant le cadre de vie.

L'agriculture urbaine présente de nombreux avantages, dont la création d'un lien social grâce à la proposition de nouveaux services aux habitants, la création de nouveaux emplois et une contribution significative aux enjeux environnementaux et sociaux. En effet, cette approche permet l'apport de nature en ville, la régénération des sols et influence les comportements alimentaires, au profit de la proximité et de la consommation des produits de saison.

La crise sanitaire récente a également renforcé la volonté de la MEL de développer l'agriculture urbaine sur son territoire. Cette crise a souligné l'importance de repenser le système alimentaire pour rendre les territoires moins fragiles, plus autonomes et résilients en matière d'alimentation. L'agriculture urbaine se trouve ainsi au cœur de cette réflexion et offre une opportunité de renouer le lien entre les villes et l'alimentation.

Suite à la reconnaissance de la MEL en tant que lauréate de l'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU, cette dernière a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt « MEL Fertile » en octobre 2021, affirmant ainsi sa détermination à promouvoir et soutenir l'essor de l'agriculture urbaine dans ces quartiers en renouvellement urbain.



Figure 12 : Logo de l'AMI
MEL Fertile
©MEL

2.2.1.2. L'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole Européenne de Lille.

L'histoire de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « MEL Fertile » trouve racine en octobre 2019, avec l'adoption du Projet Alimentaire Territorial qui prévoit le développement de l'agriculture urbaine nourricière dans les quartiers. En cohérence avec le NPRU et le PAT, ce projet vise à améliorer le cadre de vie, agir pour la transition écologique, accroître l'offre et l'accès à une alimentation de qualité, sensibiliser au bien-

être alimentaire et renforcer la cohésion sociale dans les quartiers en renouvellement urbain. Dans cette logique les deux chargées de missions du Service ABA en charge du PAT et des Liens Villes Campagne, ont été affectées. L'AMI « MEL Fertile » représente une étape essentielle dans la démarche de renforcement de l'autonomie alimentaire de la MEL. En tant que métropole la plus agricole de France, la MEL fait face à un degré d'indépendance alimentaire relativement faible, principalement en raison de l'organisation des flux alimentaires depuis la distribution jusqu'à la commercialisation, ainsi que de la spécialisation des cultures. Dans le but de promouvoir une alimentation saine, accessible et locale, l'AMI vise à valoriser les circuits ultra-courts et ultra-frais, en accord avec les objectifs portés par la SAAM et le PAT'MEL. L'accompagnement des porteurs de projets du territoire, malgré les difficultés d'accès au foncier, s'effectue en proposant des parcelles publiques ou de partenaires privés. Cette démarche favorise le développement de l'agriculture en milieu urbain et permet aux collectifs ou porteurs de projets de produire, voire d'auto-produire, l'alimentation des habitants de la MEL.

En novembre 2020, la MEL devient lauréate de l'Appel à Projets « Quartiers Fertiles », confirmant son objectif de concevoir une ville nourricière en associant les habitants à la mise en place d'une agriculture urbaine intégrant arbres fruitiers et productions nourricières. Puis, en janvier 2021, dans le cadre du lancement du PAT'MEL, l'expertise technique et juridique sur les sites, l'analyse des pollutions et l'écriture de l'AMI se concrétisent.

Pour cette première vague de l'AMI « MEL Fertile », douze terrains ou projets situés dans des quartiers en politique de la ville, dans le cadre du NPRU, ont été proposés. Ces projets ont été sélectionnés en fonction de critères tels que l'accessibilité des produits, l'utilisation limitée de produits phytosanitaires chimiques et dangereux, la mise en place d'une approche agro-écologique, la création d'espaces écologiques, la gestion des eaux pluviales, l'adoption de pratiques d'économie circulaire et zéro-déchet, ainsi que la coopération, la mutualisation et la participation des acteurs impliqués, dans une perspective d'intégration paysagère.

En mars 2021, débute la mission d'accompagnement Quartiers Fertiles, elle aboutit au lancement officiel de l'AMI le 1er octobre de la même année. Le processus se poursuit par la visite des sites ouverts à l'ensemble des candidats entre le 12 et le 21 octobre, suivie de la clôture de l'AMI le 26 novembre. Le 16 décembre 2021, les jurys de sélection ont réuni les représentants du propriétaire de la parcelle, de la commune et de la MEL et se sont prononcés sur les projets retenus.

La MEL joue un rôle clé dans la réalisation de l'AMI. Elle effectue des analyses préliminaires des sols et des plans de maîtrise des pollutions pour assurer la sécurité et la qualité des terrains proposés. De plus, elle se charge de l'aménagement des terrains, en fournissant notamment l'accès à l'eau et à l'électricité si nécessaire, ainsi que l'installation de clôtures si besoin. Pour chaque site, des conditions adaptées de mise à disposition des terrains aux porteurs de projet sont envisagées, en tenant compte de leur vocation économique.

Le 1^{er} janvier 2022 a commencé l'accompagnement métropolitain des porteurs de projet MEL Fertile. Il s'agissait de l'approfondissement des projets en termes de modèle économique et d'ancrage territorial, pour aboutir au démarrage des premières mises en culture et à l'aménagement des parcelles, voire des locaux au cours du second trimestre 2022. Ainsi, l'AMI « MEL Fertile » se positionne comme une étape décisive dans la construction d'une métropole toujours plus fertile, résolument engagée dans une démarche durable, conviviale et solidaire en matière d'agriculture urbaine.

2.2.1.3. Les lauréats du programme Quartiers Fertiles.

Depuis le début de l'année 2022, le Service ABA, en collaboration avec le service Politique de la Ville de la MEL, accompagne quatre porteurs de projet qui ont été sélectionnés comme lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « MEL Fertile ».

L'accompagnement des porteurs de projet s'étend sur plusieurs domaines clés, visant à renforcer leur viabilité et leur impact positif sur le territoire. Tout d'abord, le Service ABA aide les porteurs de projet à élaborer leur business model et business plan, garantissant ainsi une approche cohérente et efficace pour le développement de leurs initiatives⁵⁹. Le montage financier est également une étape cruciale, et le Service ABA soutient les porteurs de projet dans leurs démarches pour obtenir des subventions auprès de l'ANRU et de la Région. Cette aide financière a permis aux projets de bénéficier des ressources nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et se développer.

La négociation des conditions de mise à disposition des terrains avec les propriétaires a été, et est toujours, un travail de longue haleine. Cette étape est essentielle pour garantir un accès adéquat aux ressources foncières, fondement de la réussite de l'agriculture urbaine. Bien que, normalement, la MEL devrait réaliser les travaux d'accès aux réseaux publics, elle l'a fait pour le site de Growster et celui des Tinctoriales. La Cuisine de Jeannette avait déjà les installations nécessaires et pour La Fabrique de l'Emploi, cela a été réalisé par la mairie. Une des problématiques soulignées par l'accompagnement est la difficulté croissante à s'approvisionner en terres saines et fertiles. Cependant, cette contrainte est perçue comme une opportunité pour démontrer qu'une gestion intelligente et circulaire des ressources des sols est possible. Les quartiers Fertiles se veulent ainsi être un modèle exemplaire d'une agriculture urbaine respectueuse de l'environnement.

La visibilité des projets est un aspect majeur pour leur réussite. À cet égard, le Service ABA contribue à la mise en place d'une stratégie de communication métropolitaine, permettant de mettre en avant les initiatives et de susciter l'adhésion des citoyens. En cours de construction et d'approfondissement, c'est l'entreprise Digital TELLERS qui accompagne le Service jusqu'en 2024.

⁵⁹ Bien que cette tâche ait été confiée à la société A Petits Pas.

Ce qui rend ces quatre projets particulièrement intéressants, c'est qu'ils répondent chacun de manière différente aux enjeux du territoire tout en mettant en valeur les multiples facettes de l'agriculture urbaine. Leur diversité d'approches témoigne de l'ingéniosité des acteurs impliqués et ouvre la voie à un avenir plus durable, résilient et inclusif pour les quartiers urbains. Grâce à leur engagement, ces porteurs de projet contribuent à façonner une métropole toujours plus fertile, où l'agriculture urbaine devient un pilier essentiel de la vie communautaire.

2.2.1.3.1. La ferme urbaine et les jardins solidaires des Oliveaux à Loos : Un projet prometteur pour la transition écologique urbaine et sociale.

Porté par la Fabrique de l'Emploi, le projet de la ferme urbaine et des jardins solidaires des Oliveaux à Loos incarne les ambitions de la transition écologique urbaine, en mettant l'accent sur la résilience, l'efficacité alimentaire locale et l'agriculture urbaine. Au cœur de cette initiative, plusieurs ambitions se dessinent, toutes tournées vers un objectif commun : créer un écosystème agricole dynamique au sein du quartier des Oliveaux.



Figure 13 : Plantation Noire de Crimée à Loos les Oliveaux
©P. BONNIER

L'une des ambitions principales du projet est de développer une dynamique d'exploitation agricole commune au sein des Oliveaux. En favorisant la mise en commun des ressources et des savoir-faire agricoles, cette démarche vise à renforcer l'autonomie alimentaire du quartier tout en créant des opportunités économiques locales. Un autre volet majeur du projet consiste à mettre en place un Espace Test en Agriculture Urbaine. Ce dernier a pour mission d'accompagner et d'encourager de nouveaux porteurs de projets d'agriculture urbaine en leur offrant des formations adaptées. Cet espace devient ainsi un terrain fertile pour l'émergence de nouvelles initiatives agricoles porteuses de durabilité et de développement local. La collaboration et la coopération sont également au cœur du projet, avec la création d'un réseau de fermes en lien

étroit avec les porteurs de projets agricoles et les besoins d'accès à une alimentation saine recensés avec les habitants. Ce réseau permettra de tisser des liens solides entre les différentes initiatives agricoles et d'assurer une meilleure répartition des ressources alimentaires de qualité au sein de la communauté locale.

En parallèle, le projet prévoit la mise en place d'un site expérimental de valorisation organique, dédié à différentes méthodes de compostage. Cette démarche s'inscrit dans une vision circulaire de l'agriculture urbaine, où les déchets organiques sont transformés en ressources pour nourrir la terre, favorisant ainsi une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Cependant, avec des projets ambitieux, il est essentiel de prendre en compte les spécificités des sols susceptibles d'accueillir ces initiatives, ainsi que la présence potentielle d'impacts anthropiques liés aux usages passés du territoire. Des études approfondies et des analyses préliminaires sont nécessaires pour garantir la viabilité et la sécurité des projets tout en assurant leur compatibilité avec le contexte local.

En conclusion, la ferme urbaine et les jardins solidaires des Oliveaux à Loos s'annoncent comme une initiative prometteuse pour la transition écologique urbaine. En unissant les forces et les compétences de la communauté locale, ce projet veut créer un modèle d'agriculture urbaine durable et inclusive, répondant aux besoins alimentaires de la population tout en préservant et en valorisant l'environnement local.

2.2.1.3.2. L'association des Tinctoriales : revivre la teinture.

L'association Les Tinctoriales s'engage dans la promotion de la couleur végétale et plus spécifiquement des plantes tinctoriales, en tant que levier essentiel pour un développement écologique et responsable des territoires. Avec une vision ambitieuse, elle a tracé un chemin vers un avenir plus durable et créatif.

Au cœur de son action, l'association Les Tinctoriales aspire à créer des lieux d'expérimentation dédiés à la couleur végétale, tels que des jardins tinctoriaux, des ateliers de teinture et de transformation des plantes. Ces espaces permettent de découvrir et d'explorer les multiples nuances que la nature peut offrir, ouvrant ainsi la voie à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Une autre mission cruciale de l'association consiste à sensibiliser et à mettre en réseau les professionnels, notamment les acteurs de la mode circulaire, mais également un large éventail d'artisans, d'artistes et de créateurs. En favorisant ces échanges, l'association œuvre pour la création d'une communauté engagée, prête à collaborer pour façonner un monde plus écologique et durable. Dans le même esprit, l'association s'attache à diffuser la connaissance des plantes tinctoriales et à susciter une prise de conscience quant aux ressources locales et au potentiel de l'agriculture urbaine et écologique. Cette démarche éducative et informative cherche à éveiller les esprits sur les trésors végétaux présents dans l'environnement immédiat. En réhabilitant et en transmettant des pratiques et des savoir-faire traditionnels liés à la couleur végétale, tels que les techniques de teinture, de fabrication d'encre et de pigments, ainsi que des compétences comme le tissage, le tricot et la couture, l'association redonne vie à des savoirs ancestraux précieux. Cette reconnexion avec le passé enrichit la créativité et l'authenticité de la production contemporaine. Enfin, l'association est une véritable pionnière dans l'exploration de la modélisation économique de la couleur végétale. À travers des projets innovants comme

les AMAP de plantes tinctoriales et la vente de produits teints naturellement, elle prouve qu'il est possible de créer un système économique respectueux de l'environnement, où la couleur végétale peut jouer un rôle central.

Malgré les défis rencontrés, notamment la perte de terrain après le retrait de la mairie de Mons-en-Barœul lors du comité de pilotage du 04 mai, l'association Les Tinctoriales reste engagée. Alors que le site initialement retenu à Fort de Mons a pu être investi, le Service Politique de la Ville de la MEL s'est retourné vers un délaissé urbain au cœur d'habitations résidentielles. Déjà peu convaincue par ce changement, la mairie recule à nouveau lorsque les résultats attestant de la pollution des sols sont arrivés. La commune se désengage complètement dès que le programme des technosols lui est présenté. Fort de son accompagnement, le Service ABA cherche désormais à établir de nouvelles collaborations avec les bailleurs sociaux pour trouver un terrain propice à la poursuite de ses activités passionnantes.

En conclusion, l'association Les Tinctoriales incarne un futur plus durable, créatif et harmonieux. Grâce à ses multiples actions, elle contribue activement à la préservation de la nature, à la transmission des savoirs ancestraux et à la promotion d'un mode de vie en harmonie avec l'environnement.

2.2.1.3.3. La Cuisine de Jeannette : Une Marque Inclusive et Responsable pour une Alimentation Durable.

Au cœur d'une démarche inclusive et responsable, La Cuisine de Jeannette est une marque de purée de fruits qui s'engage pleinement dans la promotion d'une alimentation durable, de la « Fourche à la Fourchette »⁶⁰. Fondée sur des valeurs de solidarité et de respect de l'environnement, elle se distingue par son approche novatrice et engagée.



Figure 14 : Confiture La Cuisine de Jeannette
©CH. DECAESTECKER

L'une des grandes ambitions de La Cuisine de Jeannette est de promouvoir une alimentation durable à travers plusieurs axes. D'abord, elle renforce la résilience et la souveraineté alimentaire en récupérant les fruits et légumes déclassés et en les transformant en produits de longue conservation. Cette démarche permet de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en proposant des produits sains, en décalant le moment de consommation. En parallèle, La Cuisine de Jeannette sensibilise le public à la nutrition santé en mettant en avant les bienfaits des produits naturels. Elle favorise également des

⁶⁰ Programme européen dont la MEL a été lauréate de l'AMI. L'objectif pour les porteurs de projet de ce programme est d'innover en matière de nutrition santé, de sécurité et de « traçabilité » des produits, d'écoconception d'emballages, d'innovations en matière de saveurs et de goûts. Les lauréats interviennent aussi dans le champ de la limitation du gaspillage alimentaire et de la logistique, afin de la rendre moins perturbante écologiquement et adaptée à une production locale.

pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et à la durabilité des ressources naturelles. Un autre aspect essentiel de la mission de La Cuisine de Jeannette est d'agir pour l'insertion sociale par le travail. En offrant des opportunités d'emploi aux personnes en situation de handicap, l'entreprise redonne confiance à un public fragilisé et recrée du lien social. Cette approche inclusive démontre que l'activité économique peut être un puissant vecteur d'inclusion et de valorisation des talents.

En outre, La Cuisine de Jeannette s'efforce d'établir des synergies avec les acteurs locaux, tels que la Banque alimentaire, le centre d'insertion de Bois Blancs, l'association Houblon et d'autres porteurs de projet. Cette collaboration active permet de mutualiser les ressources et de créer un écosystème solidaire où chaque acteur contribue au développement durable de la région.

En conclusion, La Cuisine de Jeannette incarne une marque responsable et inclusive, dont les ambitions dépassent largement le simple aspect culinaire. Par sa démarche éthique et durable, elle s'engage pour une alimentation respectueuse de l'environnement, pour l'insertion sociale par le travail, et pour la création de synergies locales porteuses d'innovation et de solidarité. Sa vision de l'alimentation durable est une source d'inspiration pour construire un avenir plus responsable et inclusif.

2.2.1.3.4. La Pépinière du Faubourg : Cultiver l'Agroécologie Urbaine et Tisser des Liens.



Figure 15 : Toit de la Maillerie
©P. BONNIER

Au sein d'une initiative portée par Growsters, une structure de l'économie sociale et solidaire, la Pépinière du Faubourg est une pépinière urbaine qui vise à réhabiliter les pratiques de cultures agroécologiques et vivrières en milieu urbain tout en favorisant la création de liens entre les habitants. Ce projet offre une vision de l'agriculture urbaine axée sur la production de plants maraîchers, aromatiques et floraux comestibles, ainsi que sur la mise en place d'un jardin partagé et d'une micro-jardinerie.

Au cœur de la Pépinière du Faubourg, une serre accueillera une variété de plants maraîchers, aromatiques et floraux comestibles. Une première partie de la serre sera dédiée à la production de plants destinés aux balcons et jardins des riverains, ainsi qu'à l'approvisionnement des acteurs de l'agriculture urbaine. Ainsi, les habitants pourront

profiter de végétaux de qualité pour agrémenter leurs espaces de vie tout en participant à la préservation de la biodiversité végétale en ville. Dans une seconde partie de la serre, l'approche participative se dessine. Des plants co-cultivés avec les habitants leur offriront

l'opportunité de s'impliquer activement dans le soin des végétaux à l'état de plantule, qu'ils pourront ensuite repiquer dans leurs propres jardins et balcons au moment opportun. Cette implication dans le processus de croissance des plants crée une véritable connexion entre les habitants et la nature, renforçant ainsi le lien avec le vivant. Par ailleurs, les alentours de la serre seront mis à profit pour voir naître un jardin partagé, où des parcelles seront louées aux riverains à des tarifs attractifs. Animé par le pépiniériste responsable de la serre et les équipes de Growsters, ce jardin partagé deviendra un lieu d'apprentissage et d'échange, accueillant des ateliers et formations hebdomadaires proposés par des acteurs partenaires aux activités complémentaires, tels que des fleuristes ou des artisans. Enfin, pour compléter cette démarche, la création d'une micro-jardinerie accolée à la pépinière permettra aux habitants de s'approvisionner en graines, plants, équipements et matériel de jardinage. Ce lieu deviendra une véritable ressource pour les passionnés du jardinage et contribuera à promouvoir la pratique de l'agriculture urbaine durable au sein de la communauté locale.

En conclusion, la Pépinière du Faubourg incarne un projet où la culture agroécologique urbaine s'associe à la création de liens sociaux et à l'éducation environnementale. Au-delà de la production de plants, elle offre aux habitants un véritable espace d'épanouissement et de partage, où la nature devient un acteur essentiel de la vie communautaire.

2.2.2. Contraintes du sol : un frein chronique des sols de la Métropole Européenne de Lille.

Au cœur des projets Quartiers Fertiles, les sols de la MEL se retrouvent confrontés à des contraintes chroniques qui constituent un véritable frein. En poursuivant l'exploration des sites proposés à l'appel à manifestation d'intérêt MEL Fertile, un certain nombre de données sont apparues problématiques pour la suite du développement de l'agriculture urbaine au sein de la MEL.

2.2.2.1. Les données des sols pollués des sites Quartiers Fertiles.

Aux prémices de l'AMI MEL Fertile, le Service ABA (avec l'aide du Service Patrimoine) a recensé plusieurs sites susceptibles d'accueillir les projets d'agriculture urbaine. Cinq d'entre eux ont été concernés par un enjeu « sol » au regard des usages projetés dans le cadre de l'AMI. Ainsi, les réalisations de premières fiches sites ont été réalisées.

L'intérêt de ces fiches est de montrer les possibilités que la MEL peut offrir au développement de l'agriculture urbaine. Cependant, ces analyses réalisées en 2019, montrent un point commun qui va grandement freiner l'installation des porteurs de projet retenus : la pollution des sols.

2.2.2.2. La réglementation des sols pollués.

À la suite des études de sols menées, la MEL a été contrainte de se conformer aux diverses réglementations en vigueur sur son territoire⁶¹. L'agriculture urbaine consiste à cultiver des aliments, des plantes ornementales ou médicinales, et parfois même à élever du bétail dans des zones urbaines ou périurbaines. Seulement, la pratique de l'agriculture urbaine peut être affectée par la présence de sols pollués, ce qui soulève des préoccupations sur la qualité et à la sécurité des produits cultivés. En ce sens, la réglementation visant à gérer les sites et sols pollués est essentielle pour garantir que les terres utilisées à des fins agricoles urbaines ne présentent pas de risques sanitaires ou environnementaux. Cette législation permet de mieux identifier les terrains potentiellement pollués et de mettre en place des mesures de gestion et de dépollution appropriées avant toute pratique agricole.

2.2.2.2.1. Législation et réglementation des sols.

Le Code de l'environnement accorde aux sols un statut de composant essentiel du patrimoine commun de la nation. Leur état, et par conséquent leur capacité à remplir leurs fonctions et à rendre des services, peut se détériorer relativement rapidement, alors que leurs processus de formation ou de régénération sont bien plus lents. Simplement, contrairement à d'autres domaines tels que l'eau ou les milieux marins, il n'existe pas de politique nationale globale pour les sols en France. Leur gestion est abordée de manière sectorielle, impliquant des aspects tels que la gestion des sites et sols pollués, la prévention des risques naturels, l'urbanisme, la politique agricole et forestière, etc. Toutefois, au niveau européen, un consensus émerge quant à la nécessité de protéger les sols en s'opposant au processus d'artificialisation qui continue de s'accroître en Europe. La feuille de route pour une « *Europe efficace dans l'utilisation de ses ressources* » a établi l'objectif de « *neutralité en termes d'artificialisation d'ici 2050* » (EC, 2011), concept actuellement adopté par plusieurs pays. Face à l'ampleur de l'artificialisation des sols en France et à ses effets néfastes sur l'environnement, le Plan biodiversité de 2018 a renforcé l'engagement de lutter contre cette artificialisation (déjà inscrit dans la loi depuis le Grenelle de l'environnement). Ce plan inclut notamment l'objectif de parvenir à une « *Zéro artificialisation nette* » (ZAN) des sols, sans fixer de délai spécifique. Il appelle à la mise en place de mesures comme la densification des espaces urbains, la lutte contre la vacance de logements et l'augmentation de la valeur des terres agricoles. Par la suite, la stratégie nationale bas carbone (SNBC) de 2020, établie par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), a prévu de limiter l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de ralentir son rythme en encourageant l'inscription de nouveaux projets d'aménagement dans les zones urbaines existantes. Les propositions de la Convention citoyenne pour le Climat (CCC) poursuivent également

⁶¹ Source : Étude RECORD n°19-1024/1A

l'objectif de restreindre de manière significative la consommation d'espace⁶². Le projet de Loi Climat en cours de discussion prévoit de définir plus précisément la mise en œuvre du Plan biodiversité en matière de ZAN.

2.2.2.2.2. Législation et réglementation des sites et sols pollués à l'échelle nationale.

En France, la gestion des sites et sols pollués (SSP) est encadrée par différentes réglementations qui peuvent s'appliquer selon les cas. Parmi celles-ci, on retrouve la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la réglementation relative aux déchets et certains articles de la loi ALUR qui ont été transposés dans le code de l'Environnement. Contrairement aux installations classées, les SSP ne bénéficient pas d'un cadre juridique spécifique et unique. Avant l'introduction de la loi ALUR en 2014, les sites pollués, où aucune ICPE n'avait été exploitée, se trouvaient dans une zone réglementairement vague. Le principal fondement pour identifier un responsable reposait principalement sur la « réglementation des déchets ». La réglementation ICPE s'applique aux terrains pollués (ou non) ayant été occupés par une exploitation ICPE. Elle permet non seulement de mettre en place des programmes de surveillance de l'impact potentiel de l'exploitation sur l'environnement, mais aussi de désigner le responsable des travaux de réhabilitation une fois l'exploitation arrêtée. En cas d'ICPE pouvant porter atteinte à la biodiversité, la réglementation ICPE exige que cet aspect soit pris en compte lors de l'évaluation des risques ou des inconvénients. Par ailleurs, la Loi Responsabilité Environnementale (LRE) de 2008 concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux graves et « purs ». Elle peut s'appliquer en cas de dommage aux sols présentant un risque pour la santé humaine. La Loi ALUR de 2014 a favorisé le renouvellement urbain des friches industrielles grâce au dispositif de tiers demandeur, permettant d'accélérer les reconversions. Ce dispositif consiste à confier à un tiers qui en fait la demande, les travaux de réhabilitation d'un site ayant accueilli une ICPE, sous réserve de l'accord du dernier exploitant.

L'introduction des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) par la loi ALUR a permis de traiter des sites en dehors du périmètre des ICPE en fournissant des informations sur les sols dès le stade le plus précoce, notamment lors de changements d'usage. Les SIS comprennent des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution dans un souci de préservation de la sécurité, de la santé publique et de l'environnement. Depuis 2019, ces informations sont accessibles au public via georisques.gouv.fr après consultation des mairies et information des propriétaires. En complément du cadre juridique basé sur les installations classées et les déchets, la politique nationale de gestion des sites et sols pollués repose sur une approche de gestion des risques en fonction des différents usages des milieux (eau, air, sol, faune, flore) dans le contexte des SSP. Cette approche implique de définir des modalités de suppression des pollutions adaptées à chaque cas, en prenant en considération les

⁶² GT CCC, 2020

techniques disponibles et leurs coûts économiques. Le maintien de pollution résiduelle sur un site dépend de sa compatibilité avec l'usage prévu (qu'il s'agisse d'un usage industriel, résidentiel, etc.) et, si nécessaire, est assorti de mesures visant à maîtriser son impact sanitaire ou environnemental.

La méthodologie nationale de gestion des SSP fournit les directives pour les réhabilitations des sites et précise qu'elles s'appliquent à tous les sites susceptibles de présenter des problématiques de pollution des sols et/ou des eaux souterraines, qu'ils relèvent ou non de la réglementation des ICPE⁶³.

2.2.2.2.3. Législation et réglementation « biodiversité ».

La mise en place des trames vertes et bleues dès les années 2010, introduite par les lois Grenelle I et II, a eu un impact positif sur la préservation des habitats naturels, des espèces et de l'état écologique des masses d'eau. Toutefois, il a fallu attendre la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en août 2016 (Loi Biodiversité) pour que le droit français intègre une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité. Cette loi a renforcé les principes de protection de la biodiversité en dotant la France de nouveaux outils et mesures pour faire face aux enjeux de l'érosion de la biodiversité et du dérèglement climatique. Dans le cadre de cette loi, une définition réglementaire du terme « biodiversité » a été inscrite dans l'article L.110-1 du Code de l'environnement. Depuis 2016, le code de l'environnement stipule que la biodiversité fait partie du patrimoine commun de la nation, et que sa protection, sa valorisation, sa restauration, sa réhabilitation et sa gestion sont d'intérêt général et contribuent à l'objectif de développement durable.

La loi biodiversité vise à concilier de manière plus efficace les activités humaines avec la préservation de la biodiversité, notamment en prenant en compte les Services Écosystémiques (SE). La notion de SE et des valeurs d'usage associées à ce patrimoine sont également introduites (Article L.110-1). L'un des objectifs de développement durable, présenté à l'article L.110-1, concerne l'engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux naturels, des ressources et la sauvegarde des services qu'ils fournissent ainsi que des usages qui en découlent.

2.2.2.3. Analyse des résultats des sites Quartiers Fertiles.

L'analyse des sols destinés à accueillir les projets d'agriculture urbaine dans le cadre des projets Quartiers Fertiles a mis en évidence une incompatibilité d'usage pour l'ensemble des sites concernés. En conséquence, les experts en matière de pollution ont préconisé l'excavation/évacuation des sols pollués et l'apport, en alternative, de « terres végétales » saines. Cependant, cette approche présente des limites, car la ressource en

⁶³ Introduction à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués, MEEM 2017 a et b.

« terres végétales » saines est devenue rare et pose de véritables défis d'approvisionnement pour les aménageurs du territoire de la MEL, notamment en ce qui concerne les usages d'aménagement paysager et agricole prévus dans le cadre du présent programme de recherche. Cette réalité opérationnelle a conduit les acteurs du territoire à adopter une nouvelle perspective vis-à-vis de la ressource « sol », dont la fonction de soutien aux activités humaines demeure prédominante.

2.2.2.3.1. La (re)valorisation d'un sol : quels intérêts ?

Selon la Commission Européenne, 70 % des sols européens sont dégradés en raison de leur surexploitation et du manque de préservation, entraînant un impact financier estimé à 50 Milliards d'euros par an. Malgré cela, les sols représentent une ressource non renouvelable et limitée, nécessitant plusieurs milliers d'années pour former quelques centimètres. Ils revêtent ainsi une importance cruciale en tant qu'écosystème vivant essentiel, complexe, multifonctionnel et indispensable à la fois sur le plan environnemental et socio-économique.

Outre leurs fonctions de support, les sols fournissent des services écosystémiques essentiels aux populations locales et à l'échelle mondiale, tels que la production de ressources alimentaires et de matières premières, la régulation du climat grâce à la séquestration du carbone, la purification de l'eau, la régulation des nutriments et la lutte contre les organismes nuisibles. Ils jouent également un rôle dans la limitation des risques d'inondation et de sécheresses. Ces services sont vitaux pour la vie humaine et la survie des écosystèmes, assurant ainsi la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures.

Avec les multiples services rendus par les sols, leur préservation et surtout leur « reconstitution » offrent l'opportunité de développer des solutions concrètes et efficaces pour s'adapter au réchauffement climatique.

Ainsi, la préservation et l'amélioration de la qualité des sols revêtent un enjeu à plusieurs niveaux :

- Les projets d'agriculture urbaine répondent à des enjeux sociétaux tels que la cohésion sociale et la fourniture de nouveaux services aux habitants, tels qu'un cadre de vie amélioré, la résilience alimentaire, la création d'emplois et le renforcement des liens sociaux.
- La préservation et la requalification des sols offrent une réponse adaptée aux territoires pour faire face au réchauffement climatique, favorisant ainsi la résilience territoriale.

Du point de vue de la réglementation, l'importance de préserver et de valoriser la ressource « sol » est partagée :

- Au niveau local, à travers le PCAET de la MEL et son PAT.

- Au niveau national, par le biais de la Loi ZAN qui souhaite à réduire de manière significative le rythme de consommation des espaces naturels et agricoles.
- Au niveau européen, avec l'initiative du *Green Deal*, et notamment la mission « *A Soil Deal for Europe* ».

La mission principale de cette dernière désire établir cent laboratoires vivants d'ici à 2030 pour conduire la transition vers des sols sains. Cela implique notamment un financement ambitieux de programmes de recherche et d'innovation, la création d'un réseau efficace de cent *living labs* pour co-crée des connaissances et tester des solutions en conditions réelles, ainsi que le développement d'un cadre harmonisé pour la surveillance des sols en Europe. En outre, la sensibilisation de la population à l'importance cruciale des sols est un aspect essentiel de cette démarche.

2.2.2.3.2. La réaction opérationnelle : passer d'une contrainte à une opportunité.

Dans le contexte des difficultés opérationnelles liées à l'approvisionnement en « terres végétales » saines et fertiles, et face à l'absence de cadre juridique national et européen adapté pour une gestion intégrée et durable des sols, les acteurs de la MEL sont contraints de rechercher des solutions concrètes et de se projeter en amont des futures réglementations.

C'est dans cette situation particulière que la MEL souhaite transformer cette contrainte en opportunité. Le défi consiste, d'une part, à élaborer et à mettre en œuvre des solutions de gestion circulaire de la ressource « sol » afin de reconstituer des stocks de sols sains et fertiles à l'échelle de la métropole. D'autre part, l'objectif est de rétablir localement le cycle du carbone, en vue de s'adapter au réchauffement climatique et de renforcer la résilience territoriale.

Le programme de recherche-action aura pour mission de répondre aux enjeux immédiats en accompagnant l'aménagement des sites des projets *Quartiers Fertiles*, prévus entre le second semestre 2023 et le premier semestre 2024. La solution privilégiée est l'utilisation de « *Technosols* », un mélange de matière minérale saine avec de la matière organique. Les apports en amendements organiques prendront en compte les ressources locales disponibles et seront adaptés aux besoins spécifiques.

Dans une perspective à long terme, ce programme de recherche a pour objectif d'identifier les ressources locales exploitables pour la création de « *Technosols* ». Il s'agit de définir les fonctions et services d'un sol dit « sain » et fertile à l'échelle de la MEL, en collaboration avec des partenaires européens, dans le but d'harmoniser les futures réglementations attendues par la Commission Européenne. Il convient d'établir des indicateurs permettant d'évaluer la reconstitution des fonctions et services des « *Technosols* » dans une perspective d'amélioration continue, en recherchant des externalités positives. Il faudra proposer une méthodologie visant à définir les amendements (issus de sources locales) et autres interventions humaines, en fonction des objectifs préétablis de reconstitution de sols sains et fertiles (fonctions et services).

Sans oublier de fournir des indicateurs prenant en compte les enjeux de résilience territoriale, en lien avec l'adaptation au réchauffement climatique (en interface avec le Plan Climat Air-Énergie Territorial de la MEL). La surveillance de l'évolution de la transformation des sols est primordiale d'où le fait de prévoir un suivi pour d'autres sites. Les projets d'agriculture peuvent être proposés à titre transitoire. Le stock reconstitué de « Technosols » pourra être réutilisé sur d'autres projets.

2.2.3. Les technosols dans la Métropole Européenne de Lille : création d'un consortium de recherche.

La préservation des sols sains et fertiles est un enjeu crucial pour garantir la pérennité des écosystèmes et assurer la sécurité alimentaire dans les zones urbaines. Cependant, les problèmes d'approvisionnement de terres saines a conduit le Service ABA à trouver une solution. Les technosols semblent être une solution convaincante. Pour y faire face, la MEL a donc créé un Consortium de Recherche.

2.2.3.1. Une solution opérationnelle à court terme.

Face à l'urgence de la situation, la MEL propose de mettre en œuvre dès 2023 la solution des Technosols. Ces sols reconstitués résultent de l'association de remblais de terrassement et de matières organiques, telles que des déchets végétaux et des biodéchets. Ils permettent ainsi de créer des sols fertiles et adaptés aux besoins de l'agriculture urbaine. En réduisant les coûts et les impacts environnementaux liés au transport de terres agricoles, les technosols offrent une alternative durable à l'importation de sols extérieurs.

2.2.3.2. Protocole scientifique et partenariats européens.

Pour pérenniser et optimiser l'utilisation des technosols, les chargées de mission du Service ABA ont mis en place un protocole scientifique en collaboration avec des partenaires européens, tels que des « *living labs* ». Ce protocole vise à définir les fonctions et services d'un sol sain et fertile adapté à l'échelle de la MEL. Il permettra également de définir des indicateurs pour évaluer la reconstitution des fonctions et services des Technosols dans une perspective d'amélioration continue. Une méthodologie sera proposée pour définir les amendements et autres interventions humaines en cohérence avec les objectifs de reconstitution de sols sains et fertiles, intégrant les indicateurs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

2.2.3.3. Le consortium de recherche : un partenariat collaboratif.

La réussite du projet des Technosols repose sur la mise en place d'un Consortium de Recherche réunissant des experts et des acteurs clés dans le domaine de l'agriculture urbaine, de la gestion des sols et des déchets. Les partenaires présentés n'ont pas signé de convention, ni d'engagement, à l'heure actuelle. Nommer ces acteurs n'a pas pour but de les engager, ou engager la MEL, mais bien démontrer la pluralité d'acteurs efficaces de ce consortium de recherche.

BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) : Spécialisé dans l'étude des sols et des ressources minérales, le BRGM sera chargé de définir les fonctions et services d'un sol « *sain et fertile* » adapté à l'échelle de la MEL. Il sera également responsable de la recherche sur les indicateurs de suivi de la reconstitution des fonctions et services des Technosols.

AgroParitech : L'institut collaborera avec le Consortium pour interpréter les résultats et conseiller sur les objectifs de valorisation des fonctions des sols, notamment en ce qui concerne les aspects nourriciers. Il apportera son expertise en matière de sécurité sanitaire agricole à travers leur méthode AgriSécur.

Les Alchimistes : En tant qu'experts du compostage industriel des biodéchets, Les Alchimistes joueront un rôle essentiel dans la valorisation des déchets organiques pour la création de Technosols. Ils fourniront gratuitement du compost issu des déchets collectés auprès de restaurants et supermarchés.

IDVERDE : Spécialisée dans l'aménagement paysager et la gestion des espaces verts, cette entreprise évaluera la faisabilité d'un modèle économique viable pour la valorisation des remblais de chantiers en terres saines et fertiles. Elle apportera également son expertise en matière de logistique, de valorisation des ressources organiques.

SETEC Ingénierie : Ce partenaire analysera les flux liés à la logistique de valorisation des ressources organiques dans le cadre du projet, contribuant ainsi à l'efficacité du processus.

Montachet : Ce prestataire de coordination jouera un rôle clé en facilitant les échanges entre les institutions, les scientifiques et en prenant en compte le cadre réglementaire pour assurer une collaboration harmonieuse au sein du Consortium.

En collaborant étroitement, ces membres du Consortium de Recherche sur les Technosols contribueront à développer une approche novatrice pour la gestion des sols en milieu urbain, renforçant ainsi l'agriculture urbaine et le développement durable dans les Quartiers Fertiles de la MEL.

2.2.3.4. *Monitoring et expansion du projet.*



Figure 16 : Technosols IDVERDE Loos les Oliveaux
©P. BONNIER

Le Consortium de Recherche sera responsable du monitoring régulier de l'évolution des sols reconstitués pour s'assurer de leur bon fonctionnement à long terme. Cette étude fournira des données essentielles pour ajuster les pratiques et les méthodes si nécessaires. De plus, le suivi sera étendu à d'autres sites pour évaluer la potentielle réutilisation des sols reconstitués sur le territoire dans le cadre de projets transitoires.

Cette approche circulaire permettra de valoriser les ressources locales et de renforcer la résilience des sols urbains.

2.2.3.5. *L'agriculture hors sol : une alternative face aux sols contaminés.*

Dans certains cas, lorsque les sols sont contaminés par des métaux lourds ou des hydrocarbures, la culture hors sol offre une solution pour sécuriser les pratiques agricoles. Des exemples concrets tels que la ferme urbaine de Saint-Jean à Villeurbanne et la Ville du Port à La Réunion illustrent différentes techniques utilisées, telles que la culture en bac avec un substrat spécifique ou la phytoremédiation. Ces solutions permettent de limiter les risques sanitaires liés à la présence de contaminants dans les sols et de favoriser des pratiques agricoles sûres et durables.

2.2.3.6. *Valorisation des déchets alimentaires : l'exemple du compostage industriel des biodéchets.*

La gestion des déchets alimentaires est un autre enjeu majeur pour les villes. Les Alchimistes, une entreprise spécialisée, collectent les biodéchets auprès de restaurants et supermarchés en milieu urbain pour les transformer en compost de haute valeur agronomique. Cette initiative permet de réduire l'empreinte carbone, de végétaliser les villes et de créer des emplois locaux tout en valorisant les déchets alimentaires.

La création d'un Consortium de Recherche sur les Technosols représente une opportunité pour la MEL de devenir un « *living lab* » européen dans le cadre de la mission « *Soil Deal* ». Cette initiative permettra de valoriser les déchets urbains, de préserver les sols sains et fertiles, et de favoriser le développement de l'agriculture urbaine dans les Quartiers Fertiles. Grâce à une approche circulaire et scientifique, la MEL pourra s'engager dans une gestion intelligente et durable de la ressource « *sol* » pour un avenir plus résilient et durable.

3. État du développement de l'agriculture urbaine et piste de développement pour la Métropole Européenne de Lille.

Les porteurs de projets Quartiers Fertiles se sont implantés sur un territoire riche d'histoires et sur des terres atypiques et polluées qui imposent à la MEL un suivi précis de ces dernières.

Après un peu plus de 2 ans, il convient de faire un bilan de ces Quartiers Fertiles – lorsque les projets le permettent – afin d'établir une analyse critique et constructive pour développer l'agriculture urbaine au-delà des quartiers NPRU de la MEL.

3.1. Les Quartiers Fertiles : les démonstrateurs de la Métropole Européenne de Lille.

Cette partie met en lumière les actions concrètes réalisées par la MEL ainsi que par les porteurs de projets Quartiers Fertiles. Afin de ne pas faire de redites sur la genèse de ces projets, cette partie sera consacrée aux faits réalisés durant la période du stage, à savoir entre avril et septembre 2023.

Jusqu'à présent, les entretiens réalisés tout au long de cette période, ont permis d'affiner et de questionner différentes thématiques et/ou approches sur le sujet d'agriculture urbaine. Dans cette partie, les entretiens y trouvent une place centrale dans le but de valoriser le travail réalisé et d'alimenter une analyse critique.

3.1.1. Création d'une communauté engagée pour l'agriculture urbaine.

Afin de concrétiser la vision d'une commune active en faveur de l'agriculture urbaine, plusieurs éléments entrent en jeu. L'agriculture urbaine au sein de la MEL s'est développée à travers des associations, des actions souvent individuelles que la métropole a tout intérêt à mutualiser et à fédérer. Pour ce faire, trois axes ont été mis en avant par le Service ABA : la globalisation événementielle, la stratégie de communication et un programme de formation.

3.1.1.1. *La globalisation événementielle.*

Les Quartiers Fertiles ont délibérément opté pour une stratégie événementielle afin de sensibiliser de manière efficace la population à l'agriculture urbaine. Ces initiatives ont pris la forme de journées portes ouvertes, d'ateliers participatifs et de rencontres

avec les acteurs locaux. L'objectif de ces événements est de promouvoir l'agriculture urbaine et de susciter l'intérêt et l'engagement de la communauté. Ainsi, les 48h de l'agriculture urbaine se sont déroulées le 28 et 29 avril 2023. Il est possible de citer le rassemblement du 8 juin 2023 à la Ferme Urbaine du Trichon de Roubaix afin de débattre sur l'usage et l'importance des fermes urbaines en quartier populaire. À plus petite échelle, les événements touchent des cibles différentes. De fait, le 23 juin 2023, l'inauguration protocolaire des Jardins des Oliveaux à Loos a été suivie d'une journée festive, le 24 juin, afin de réunir les acteurs du territoire et les habitants du quartier NPRU.

Néanmoins, il est essentiel de souligner que cette partie met en évidence des axes d'amélioration pour mieux valoriser les Quartiers Fertiles de la MEL. Notamment, il est constaté que la réflexion sur l'agriculture urbaine a été trop large et n'a pas suffisamment mis l'accent sur ce qui est spécifique au territoire

de la MEL. De plus, les événements ont été davantage orientés vers les lieux et projets des collègues plutôt que sur ceux des porteurs de projet. Cette approche a entraîné une absence d'événement valorisant spécifiquement les porteurs de projet impliqués dans le programme⁶⁴.



Figure 17 : Lancement du DECLICS Alimentation MEL. Janvier 2023
©ENM

Il convient de souligner que les Quartiers Fertiles, en raison de la nouveauté de leurs projets, disposent de peu d'événements à leur actif. En revanche, certains collègues travaillant sur des sujets connectés, tels que la Coupe de France du potager⁶⁵ et le programme DECLICS Alimentation⁶⁶, ont organisé des événements sans disposer de beaucoup de ressources financières. Ainsi, l'événementiel, initialement tourné vers le grand public, voit un nouvel aspect en fédérant les membres du service ABA.

En somme, il s'avère primordial d'optimiser la stratégie événementielle pour mieux valoriser les Quartiers Fertiles de la MEL. Cela implique de focaliser davantage sur les spécificités territoriales et de mettre en avant les porteurs de projet impliqués. La mutualisation avec d'autres événements liés à l'agriculture urbaine, pourrait également renforcer la visibilité et l'impact global de l'initiative.

En résumé, afin d'optimiser la stratégie événementielle et de mieux valoriser les Quartiers Fertiles de la MEL, il est nécessaire de prendre en compte la nouveauté des projets et de cibler davantage les spécificités territoriales. La mutualisation des ressources avec d'autres initiatives peut être une solution pertinente pour soutenir et renforcer la visibilité des actions liées à l'agriculture urbaine.

⁶⁴ Mis à part les inaugurations de site.

⁶⁵ 24 juin 2023 au Jardin Mosaïque.

⁶⁶ Défi Citoyen Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété. Programmé le 21 octobre 2023.

3.1.1.2. Une stratégie de communication.

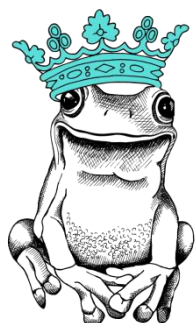


Figure 18 : Logo The
Digital Tellers
©TheDigitalTellers.fr

La globalisation événementielle ne serait pas complète sans une stratégie de communication. Pour ce faire, la MEL s'est appuyée sur le prestataire The Digital Tellers. En avril 2023, un audit s'est déroulé pour présenter au Service Communication et à la Coordinatrice Quartiers Fertiles, une stratégie basée sur 11 fiches actions dans le but de développer les canaux de communication utilisés, tels que les réseaux sociaux, les sites web dédiés, les newsletters et les partenariats avec des organisations locales. Identifier la stratégie de communication de la MEL met en lumière le portage politique que l'agriculture urbaine ambitionne de prendre.

3.1.1.2.1. Audit et stratégie.

Suite à l'audit de l'écosystème digital existant concernant la thématique « agriculture urbaine » sur le territoire de la MEL et au niveau régional, quatre points structurants ont été identifiés.

Tout d'abord, il ressort un déficit de visibilité du dispositif « Quartiers Fertiles » sur l'écosystème digital de la MEL. Deuxièmement, il a été observé l'existence d'une communication intéressante de deux des trois porteurs de projets, La Fabrique de l'Emploi et la Cuisine de Jeannette, notamment à travers leurs sites internet et leurs réseaux sociaux. Ensuite, il est à noter l'existence d'un écosystème digital actif sur cette thématique, impliquant plusieurs acteurs engagés, mais à une échelle générale, nationale et non-métropolitaine. Enfin, un potentiel de visibilité à exploiter en direction des partenaires institutionnels du territoire, tels que les Communes, l'IREV et la Région, a été relevé. Ces leviers de visibilité et de notoriété sont donc intégrés dans la stratégie de communication.

La communication s'adresse à des cibles très diverses, dont les motivations et les intérêts à l'égard du dispositif varient grandement. Lors de l'atelier de co-construction, plusieurs familles de cibles ont été identifiées, comprenant des cibles principales et des cibles secondaires. À noter que la cible principale : « *Les actuels porteurs de projet* », joue également un rôle actif en tant qu'ambassadeur du dispositif.

Afin de personnaliser la communication et de faciliter la génération des messages et des contenus, des *personas* ont été élaborés lors de l'atelier. Ces *personas* regroupent des caractéristiques sur lesquelles il sera possible de s'appuyer pour mieux cibler les actions. Ce travail de conception s'est concentré uniquement sur les cibles prioritaires : les habitants et riverains des projets ; ainsi que les habitants de la MEL. Pour les autres cibles prioritaires, telles que les quatre porteurs de projets déjà identifiés, la presse locale ou spécialisée, ainsi que le réseau d'agriculture urbaine, il sera possible de les toucher via les

canaux existants tels que les réseaux sociaux et les sites web. Les contenus qui leur seront adressés seront donc moins personnalisés.

Les objectifs du dispositif « Quartiers fertiles » sont multiples et portent sur le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires. Cette initiative apporte un changement concret et durable dans la vie des habitants en permettant de nourrir le quartier de manière plus saine grâce à des circuits courts. De plus, elle favorise la création d'emplois et contribue à améliorer le cadre de vie des résidents. En France, la crise sanitaire a eu des répercussions économiques et sociales variées selon les classes sociales et la localisation des foyers. Cependant, il a largement été constaté que les foyers en quartiers prioritaires avaient davantage souffert du confinement. Évidemment, plusieurs raisons y sont liées, mais dans ce travail, l'aspect du cadre de vie, l'absence d'espace vert et d'îlot de fraîcheur, marque une réelle vulnérabilité pour ces populations. Un aspect que porte la MEL dans la volonté de requalifier ses 26 quartiers prioritaires.

Après une étude comparative au niveau national, qui a couvert les lauréats du dispositif, il est remarqué que toutes les collectivités ont préféré conserver le nom générique du dispositif. Il a donc été recommandé de faire le même choix pour la MEL, afin de permettre de communiquer à la fois au niveau local et national sur un dispositif clairement identifié par les acteurs de la Politique de la Ville et de l'Agriculture Urbaine. En effet, étant donné la nature des projets retenus, les acteurs de l'agriculture urbaine l'identifient aisément. Cette démarche facilite également la reprise de l'information par la presse locale et la presse spécialisée. Bien que souvent réduite et perçue uniquement comme la réalisation de jardins partagés, l'agriculture urbaine englobe une autre réalité et une variété d'activités différentes, comme le démontrent les quatre projets très divers lauréats sur le territoire de la MEL. Cette expression, bien qu'elle ne couvre pas toute la diversité de l'offre d'agriculture urbaine, véhicule une image positive des quartiers.

Le message clé de la communication vise à combattre la méconnaissance et les perceptions réductrices entourant l'agriculture urbaine. En effet, le périmètre d'intervention de cette initiative est vaste et englobe toute une palette d'activités allant de l'insertion à l'emploi, des loisirs à l'économie, sans oublier le lien social qu'elle développe. Il est donc difficile de la résumer en un seul aspect compte tenu de sa complexité et de ses multiples facettes. Néanmoins, pour structurer la communication, le message clé proposé est le suivant : « **QUARTIERS FERTILES** - *Cultivons notre cadre de vie* »⁶⁷.

3.1.1.2.2. Opérationnalité et mise en œuvre de cette stratégie.

Pour accroître la visibilité du dispositif Quartiers Fertiles, il a été préconisé de créer un « kit de communication », regroupant les supports principaux. Ce kit pourra être mis à disposition des communes du territoire ainsi que des partenaires locaux et institutionnels.

⁶⁷ Crédit de réalisation accordé à The Digital Tellers.

Il est essentiel de repenser et d'optimiser la communication en direction et par les porteurs de projets actuels, car ces acteurs ont la légitimité et les interactions directes avec les habitants. La mise en valeur de la MEL ainsi que son appui doivent être favorisés. Dans ce sens, le prestataire a recommandé la définition d'une charte de communication commune entre les porteurs de projets et la MEL. De plus, des optimisations, notamment des sites internet, sont à programmer en collaboration avec ces acteurs.

En ce qui concerne la visibilité du dispositif sur le site de la MEL, deux possibilités sont envisagées.

La première serait d'intégrer la future rubrique « Quartiers Fertiles » au sein de la rubrique « Politique de la ville »⁶⁸. Toutefois, il est important de faire attention à ne pas mélanger cette initiative avec d'autres événements et/ou appellations similaires tels que « Quartiers d'automne » ou « Quartiers Solidaires » qui n'ont aucun rapport avec l'agriculture urbaine. Ainsi, pour ne pas avoir ce problème et accroître l'importance donnée à l'agriculture urbaine, une rubrique « Quartiers Fertiles »⁶⁹ a été créée à part entière au sein de la rubrique « Agriculture et alimentation »⁷⁰. Cette approche permet de regrouper les informations relatives à l'agriculture urbaine au même endroit et faciliterait la compréhension de cette initiative par le public.

Un plan d'action complet de communications a été proposé, élaboré en concertation avec la Direction de la communication. Pour assurer une cohérence et une visibilité maximale du dispositif, il a été recommandé d'activer un minimum de fiches actions comme des portraits vidéo des porteurs de projet, la réalisation d'articles d'événements et la réalisation d'une page froide⁷¹. Certaines actions nécessiteront un partenariat avec la Direction de la communication de la MEL, notamment celles liées au digital. Une fois encore, au travers d'une stratégie de communication, il est possible de voir la force émise par ces projets. Après avoir fédéré les membres du Service ABA, voilà que d'autres services se mettent à graviter autour du concept d'agriculture urbaine. Un point est également à souligner : celui de l'intérêt porté. En effet, lors de ces réunions, les membres du Service Communication ont pris le temps de s'intéresser à l'histoire des Quartiers Fertiles et d'en comprendre toute sa complexité. Dorénavant et grâce à l'énergie déployée autour du projet, l'agriculture urbaine n'est plus un sujet connu que de quelques personnes déjà engagées. L'agriculture urbaine est ancrée dans d'autres esprits et traîne maintenant sur les lèvres des membres de la communication externe de la MEL.

⁶⁸ Disponible à l'adresse : <https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/politique-de-la-ville>

⁶⁹ [Quartiers Fertiles, cultivons notre cadre de vie | Métropole européenne de Lille \(lillemetropole.fr\)](#)

⁷⁰ [Agriculture et alimentation \(lillemetropole.fr\)](#)

⁷¹ En opposition aux contenus « chauds », les contenus « froids » sont ceux qui sont totalement déconnectés de l'actualité. Ils proposent des informations qui ne varient pas dans le temps et leur valeur de consultation comme le potentiel d'audience peuvent rester les mêmes sur le moyen ou long terme. Pour un exemple concret, la présentation des porteurs de projet de la rubrique Quartiers Fertiles, correspond à cette définition.

3.1.1.3. *Un programme de formation et de partenariat.*

L'alimentation saine et la formation. Voici les deux thématiques mises en avant par la communication institutionnelle de la MEL. Aussi, il convient de se munir d'un programme de formation pour répondre concrètement à cette communication. En cela, un partenariat est réalisé avec Lille Avenirs qui a pour vocation de soutenir les projets de territoire, développer une offre de services pour les employeurs du territoire et les porteurs de projets de création et accompagner les jeunes prêts à être embauchés.

À l'heure où est réalisé ce travail, la maquette de formation et la stratégie d'approche n'ont pas été validées par les hautes instances de l'Institution. Les propos tenus ne seront que les tendances abordées et les ambitions à long terme de ce partenariat.

L'objectif premier de Lille Avenirs sera de vulgariser auprès du public les opportunités générées par l'agriculture urbaine pour créer son activité, l'auto-culture et la pratique professionnelle. L'idée serait donc d'expliquer les multitudes d'opportunités qu'offrent l'agriculture urbaine, et ce, dans des domaines variés. Sans entrer à nouveau dans des détails exposés précédemment dans ce travail, l'objectif est de démontrer que presque tout le monde peut trouver sa place dans ces domaines d'exploitation.

Par la suite, des initiations et des découvertes de l'agriculture urbaine sont préconisées. Ce volet du parcours permet aux participants de découvrir l'agriculture urbaine d'un point de vue professionnel ou personnel. Les participants seront initiés aux différents enjeux liés à cette pratique, tels que la production alimentaire pour répondre aux besoins présents et futurs des villes, les circuits courts, la consommation locale, la complémentarité avec l'agriculture traditionnelle et biologique, ainsi que l'intérêt de cultiver chez soi. De plus, il met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie en ville, la lutte contre les îlots de chaleur, la mixité sociale et la transition durable des quartiers.

Par la suite, les participants auront l'opportunité d'observer et de découvrir les différents projets d'agriculture urbaine développés dans la MEL. Ils visiteront des sites emblématiques tels que les projets Quartiers Fertiles, la Ferme Urbaine de Faubourg de Béthune, l'Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Fives, et l'Expérimentation du Palais Rameau – Cœur de ville. En plus de se familiariser avec le concept d'agriculture urbaine, cette partie du parcours mettra en lumière les différents métiers liés à l'agriculture urbaine. Les participants seront informés sur les possibilités de carrière dans ce domaine en pleine expansion, ce qui peut susciter des vocations et encourager l'engagement professionnel dans ce secteur.

Actuellement, Lille Avenirs propose donc trois phases espacées dans le temps.

La première, réservée à l'information et à la sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à l'agriculture urbaine et aux perspectives d'emploi. Cette phase est actuellement imaginée sous la forme d'animations interactives, d'échanges et de débats permettant d'aborder les impacts de l'agriculture urbaine sur le quotidien des habitants, les secteurs en tension et les métiers manuels associés au domaine.

La deuxième phase permettrait d'initier par le biais d'ateliers pratiques à l'agriculture urbaine et aux premiers gestes professionnels. Des ateliers pratiques seront proposés pour initier les participants à l'agriculture urbaine et leur permettre de mettre en pratique des techniques et savoir-faire de base. Ils pourraient rencontrer des professionnels partenaires pour échanger sur la réalité du métier et constituer un premier réseau professionnel.

Enfin, la troisième phase serait la mise en relation avec les opportunités emploi-formation du territoire. Cette dernière phase vise à faciliter la mise en relation des participants avec les opportunités d'emploi et de formation liées à l'agriculture urbaine. Des fiches techniques et des catalogues de formation sont mis à disposition et des rencontres avec les acteurs du territoire, tels que les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sont organisées pour favoriser leur insertion professionnelle.

Bien que ces propositions soient une première ébauche, l'aspect concret et pratique ne paraît pas être prioritaire. Dans cette première ébauche, Lille Avenirs ne propose pas de cibles précises. Parle-t-on à des étudiants en décrochage scolaire ? Des lycéens ? Des personnes en reconversion professionnelle ?

Le parcours proposé est bien plus orienté vers la sensibilisation à l'agriculture urbaine. Il s'inscrit dans une démarche globale visant à promouvoir cette pratique sur le territoire. En revanche, au cours des entretiens menés auprès de maraîchers urbains, leurs besoins ne se trouvent pas là. Alors que certains (une minorité) sortent du Lycée Horticole de Lomme possédant ainsi des bases dans ce domaine ; la majorité semble être des personnes au parcours scolaire et professionnel fragmenté. Selon les maraîchers et maraîchères de La Fabrique de l'Emploi, un domaine aussi précis et manuel que ce qu'offre l'agriculture urbaine, ne peut s'apprendre qu'en essayant soi-même. Être convaincu des bénéfices que peuvent apporter ces pratiques ne fera pas de vous un bon maraîcher. En revanche, la valeur humaine et sociale qu'entretient l'agriculture urbaine pourra révéler en vous un excellent vendeur pour les produits issus de l'exploitation. Ceux-ci ne sont qu'un exemple apporté par les enquêtés. C'est pour cela que La Fabrique de l'Emploi s'applique à créer et à entretenir un réseau entre les acteurs du territoire. Un salarié en emploi protégé a ainsi pu obtenir un CDI chez Les Alchimistes dans leur nouvelle structure à Santes.

La sensibilisation est donc essentielle pour faire connaître et faire valoir les pratiques de l'agriculture urbaine. Néanmoins, il semble que cela ait plus d'impact à un âge jeune, où l'on découvre les différents types de métiers. En ce qui concerne les formations professionnelles, la clé semble résider dans l'action et les ateliers pratiques. Se tester, essayer et parfois échouer, voilà ce que l'association des Tinctoriales, La Fabrique de l'Emploi et La Cuisine de Jeannette tentent d'offrir aux curieux. Aussi, imaginer deux programmes serait loin d'être incompatible. Un pour les étudiants en fin de collège et/ou début lycée dans le but de les sensibiliser et de les informer à l'aide d'un format court comme il existe dans les salons de l'étudiant ou les journées d'orientation ; puis un programme pratique pour les personnes plus avancées dans leur parcours. Des

propositions qui ne se semblent pas révolutionnaires puisque L'air des Pichoulis a fondé ses programmes sur cette base-là.

Évidemment, ces programmes demandent et demanderont des ressources assez conséquentes pour les collectivités et/ou pour les structures souhaitant offrir ces possibilités à des travailleurs. Cependant, l'aspect social et solidaire n'est-elle pas l'une des plus-values de l'agriculture urbaine ?

3.1.2. Mise en œuvre opérationnelle des projets d'agriculture urbaine.

Afin d'avoir un poids, un impact concret pour parler de l'agriculture urbaine au sein de la MEL, le service ABA a mis en œuvre des actions opérationnelles et une stratégie de communication variée. Bien qu'une politique publique, une gouvernance métropolitaine ne soit pas – encore – amenée dans les discussions des décideurs, ces actions se basent sur les orientations de la MEL. Une continuité est installée pour répondre aux attentes de l'Institution.

3.1.2.1. Inscription transversale grâce aux documents stratégiques de la Métropole Européenne de Lille.

La MEL, conformément à la SAAM, s'engage dans l'élaboration de son PAT. Le processus d'élaboration du PAT, défini par l'article L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, nécessite une concertation multi-acteurs. Toutefois, des critiques ont émergé concernant le manque de lisibilité de la notion de « *bien-être alimentaire* », qui n'a pas été explicitement définie par la métropole malgré son importance. L'agriculture urbaine, en tant qu'enjeu transversal, souffre du fonctionnement en silo des services au sein de la MEL, même si la création d'un service dédié a tenté de lui donner plus d'autonomie. Pour assurer la cohérence et la pérennité des projets d'agriculture urbaine, il est essentiel de les intégrer dans les documents stratégiques de la MEL. Intégrer cette thématique durablement dans les documents de la MEL, avec des engagements, permet d'esquiver un problème qui a pu se poser chez des acteurs partenaires. En effet, lors d'un entretien avec la chargée de mission en agriculture urbaine à Lille Métropole Habitat (LMH) une faiblesse est apparue. Portée par l'ancien président, l'agriculture urbaine a pu se développer dans les projets de LMH sans pour autant connaître une inscription claire dans les objectifs du bailleur. Aussi, lors du changement de directeur général, l'agriculture urbaine est « *devenue un sujet un peu accessoire* »⁷² et a perdu de sa portée.

Comme évoqué à de nombreuses reprises, l'agriculture urbaine est devenue une thématique émergente au sein des politiques métropolitaines, et elle est largement soutenue par les acteurs du PAT. Un système d'évaluation du PAT, nommé l'Unité

⁷² Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 1.

Fonctionnelle Agriculture et Dynamiques Territoriales est chargée de traduire, en concertation avec les acteurs du territoire et en s'appuyant sur les premières expérimentations, une stratégie métropolitaine qui permet de lier plusieurs aspects essentiels. Dans son ambition de se développer, l'agriculture urbaine doit tenir compte de ces attentes.

Tout d'abord, la collaboration avec les professionnels agricoles du territoire. L'agriculture urbaine doit collaborer avec les professionnels agricoles locaux pour assurer une complémentarité entre les différentes formes d'agriculture et favoriser le développement d'une agriculture urbaine durable et productive.

Ensuite, les enjeux de bien-être alimentaire. La lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation alimentaire, la santé, et d'autres aspects liés au bien-être alimentaire, font partie des priorités du PAT de la MEL. L'agriculture urbaine pourra jouer un rôle dans la promotion d'une alimentation saine, accessible et durable pour tous les citoyens.

Pour finir, la valorisation des espaces délaissés. En effet, l'agriculture urbaine permet de revaloriser des espaces délaissés ou sous-utilisés en leur donnant une utilité transitoire ou pérenne, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité des quartiers. Un point amené également par le Programme NPRU qui légitime une nouvelle fois les Quartiers Fertiles comme démonstrateurs de la MEL.

Pour une intégration réussie des projets d'agriculture urbaine dans les politiques de la MEL, il est essentiel de promouvoir la transversalité et la concertation multi-acteurs. Un besoin qui demande aux agents énormément de temps et d'énergie pour raconter les événements afin de créer une histoire commune entre les services de la MEL et les acteurs du territoire métropolitain. Cette histoire devra trouver racine dans les documents d'urbanisme de la MEL, qui laisse aujourd'hui un vide à ce sujet, afin de créer des statuts spécifiques pour l'agriculture urbaine. « *Ce que ça veut dire selon moi, c'est qu'il va falloir leur trouver un statut et une réalité dans les documents d'urbanisme qui aujourd'hui n'existe pas* »⁷³.

3.1.2.2. Le choix du guide opérationnel.

L'écriture d'un guide opérationnel pour les acteurs du territoire, avant de se lancer dans une charte d'engagement et une politique publique, est essentielle pour plusieurs raisons.

Cela permet de clarifier des actions concrètes. Un guide opérationnel permet de fournir des directives claires aux acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine. Il détaille les étapes à suivre, les démarches à entreprendre et les ressources nécessaires pour mettre en place des projets d'agriculture urbaine. Cela facilite la mise en œuvre pratique des initiatives en offrant des réponses concrètes aux questions des acteurs : Où s'implanter ? Comment

⁷³ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 4.

accéder au foncier ? Quelles cultures sont adaptées ? Comment gérer l'approvisionnement en eau ? Comment mobiliser les citoyens ?

Cela permet également la prise en compte des spécificités locales. En effet, chaque territoire a ses particularités en termes de ressources, de contraintes et d'opportunités pour développer l'agriculture urbaine. Un guide opérationnel doit être adapté aux spécificités de la MEL pour garantir une approche cohérente et adaptée à son contexte. Chaque projet devrait se référer au diagnostic territorial et s'assurer de la cohérence de chaque projet du territoire.

La mobilisation des acteurs peut être stimulée grâce à cet outil. La mise en place d'un guide opérationnel peut être une démarche participative impliquant les acteurs du territoire tels que les agriculteurs, les associations, les chercheurs, les citoyens, les représentants des collectivités locales et les élus. En impliquant ces parties prenantes dès le début, le guide opérationnel reflète les besoins réels du terrain et facilite l'adhésion des acteurs à la démarche. Cela permet de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre les projets d'agriculture urbaine.

Ainsi, il convient d'inclure une forme de test et de validation des pratiques sur le territoire. Avant de formaliser une charte d'engagement ou une politique publique, il est souvent nécessaire de tester certaines pratiques et initiatives sur le terrain. Le guide opérationnel peut servir de cadre pour mener des projets pilotes, évaluer leur efficacité et identifier les meilleures pratiques à intégrer dans les politiques publiques. Au moment venu des négociations et des délibérations au Cabinet de la MEL pour développer une politique publique, les résultats des projets portés par le guide, pourront être des arguments clés. Ce guide peut également répondre à des questionnements que les exploitants en agriculture urbaine peuvent se poser : Est-ce que mon travail est connu des élus ? Est-ce qu'ils savent ce que c'est ? *« Je sais que les élus ne pourront pas tous venir dans toutes les fermes ou exploitations, mais si tu leur donnes à eux la brochure, en vrai, c'est intéressant. »*⁷⁴ Un document à leur présenter clé en main serait un médiateur dans les discussions entre les élus et les travailleurs.

Enfin, cela favorise l'apprentissage collectif. Le processus de développement du guide opérationnel peut être l'occasion de favoriser un apprentissage collectif entre les acteurs du territoire. En collaborant pour élaborer le guide et le faire évoluer, ils peuvent échanger leurs connaissances, partager leurs expériences et renforcer leur compréhension des enjeux liés à l'agriculture urbaine et prendre conscience des enjeux politiques. À l'heure de l'écriture de ce travail, le guide est dans sa première version afin d'être présenté au Service Développement Économique et Emploi et au Service Recherche et Développement de la MEL. Aussi, la collaboration et les échanges entre les acteurs ont été réalisés sous couvert d'entretiens individuels. Cependant, à long terme, il y a des intérêts indéniables à réaliser des ateliers de travail afin de mettre à jour le guide et à permettre aux acteurs de se l'approprier entièrement.

⁷⁴ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 6.

En résumé, commencer par l'élaboration d'un guide opérationnel pour l'agriculture urbaine dans la MEL est une étape cruciale pour clarifier les actions concrètes, prendre en compte les spécificités locales, mobiliser les acteurs, tester et valider les pratiques, et favoriser l'apprentissage collectif. Cela aide la mise en place des porteurs de projet, à tester des initiatives et surtout, à les valider afin que la MEL, ses membres et ses représentants possèdent une meilleure vision de ce qui fonctionne le mieux dans son contexte spécifique.

Une fois cette base solide établie, la MEL pourra, par la suite, développer une charte d'engagement ou une politique publique plus globale et stratégique, en s'appuyant sur les meilleures pratiques identifiées et en engageant l'ensemble des parties prenantes dans une démarche cohérente et coordonnée pour développer l'agriculture urbaine de manière durable et efficace sur son territoire.

3.1.2.3. Analyse rétrospective et piste d'évaluation : les premières pistes des retombées positives.

Pour garantir l'efficacité et la durabilité des projets d'agriculture urbaine, il est essentiel de mesurer leurs retombées et d'évaluer leur impact. Cependant, cette approche n'a pas été décidée, ni abordée par le Service ABA. Aussi, cette partie sera le résultat d'analyses d'entretien, ainsi qu'une analyse comparative de ce qui se fait pour d'autres agglomérations (Marseille, Montpellier et Nantes, principalement).

Initialement, l'écriture de l'AMI MEL Fertile a été réfléchi et mise en œuvre dans le but d'encadrer un processus de développement autour des acteurs et de la communauté du PAT. Avec le remaniement de l'équipe et la pandémie, les travaux et le développement des porteurs de projet ont pris un tournant différent et plus long. Ainsi, là où les quatre porteurs de projet Quartiers Fertiles devaient assurer le premier tour d'une longue liste, ils sont devenus un essai unique. « *Le fait d'encadrer un processus par l'intermédiaire de l'AMI qui a été rédigé pour ça et non dans un esprit One Shot.* »⁷⁵

Quatre porteurs de projets à des stades plus ou moins aboutis de leurs projets et de leurs installations, n'en demeurent pas moins intéressants. Avoir perdu leur statut de « locomotive » pour celui de « démonstrateur » permet de remettre en question, de modifier et d'appréhender différemment l'installation de futurs projets. À l'instar d'œuvres d'arts, les formes et les retombées de l'agriculture urbaine sont variées. L'intérêt des quatre porteurs de projets de la MEL permet de mettre en lumière, de montrer concrètement ce qu'il est possible de faire sur le territoire. « *[C'est] un truc tellement protéiforme que c'est difficile d'expliquer ce qu'est l'agriculture urbaine, on a besoin de le montrer.* »⁷⁶ Qui plus est, sur un territoire en quartier prioritaire.

⁷⁵ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 3.

⁷⁶ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 3.

L'expérience malheureuse de l'installation avortée sur le site du Fort de Mons met le doigt sur l'importance du choix du site. Dès lors, le processus d'évaluation de réussite et de développement de l'agriculture urbaine devrait démarrer dès le choix du site. Les études réalisées prennent du temps et de l'argent qu'il convient de valoriser par la suite. Les allers et retours entre divers sites sont une faiblesse et une perte pour les projets et l'Institution.

L'accompagnement presque au pas-à-pas pour certains porteurs de projet a déjà été souligné dans ce mémoire. Cette option était possible par le faible nombre de projets à suivre. Cependant, il est clair que pour des projets plus nombreux, ce processus ne sera plus possible. De plus, la MEL n'a pas pour ambition d'être l'impulsion à tous ces projets. Ainsi, la création d'un réseau d'acteurs fort et dynamique doit permettre de mobiliser et de mutualiser les ressources nécessaires. L'ambition, pour ne pas dire la fierté serait que les acteurs du territoire se développent et deviennent autonomes en la matière. Un aboutissement idéal et final qui est une étape très loin devant la MEL. Capitaliser les retours d'expérience et faire une évaluation des coûts/résultats, temps/réalisation et énergie/innovation semble être l'étape suivante dans le service ABA. *« Il faudra qu'à un moment donné, tu fasses des propositions en disant, voilà ce qui est généralisable, voilà ce qui ne l'est pas. Ce que l'on peut garder dans le processus, ce que l'on ne garde pas. Du coup, qu'est-ce qui reste à construire ? Ensuite, comment on s'y prend ? Quel lien avec le Projet Alimentaire Territorial et sa gouvernance ? »*⁷⁷ Que s'est-il passé durant 2 ans ? Quels sont les résultats ? Quels sont les engagements que la MEL ne prendra plus ?

Enfin, au-delà même de l'institution, il convient d'évaluer les usages et les comportements sur les sites d'agriculture urbaine. En effet, alors que l'un des sites des Oliveaux était en friche, délaissé et propice aux courses de quads, la transformation en lieu d'échanges, de rencontres et de découvertes a permis aux habitants de se réattribuer un espace proche de chez eux. Alors que la peur de construire un projet d'agriculture urbaine qui est, comme tout ce qui compose la petite flore, physiquement fragile ; le résultat est plus que satisfaisant puisque qu'aucune dégradation sérieuse n'a été à déplorer. Les mésusages du site ont laissé place à un projet de valorisation.

Les comportements envers le site en lui-même sont à prendre en compte, mais il convient de ne pas oublier les comportements à l'intérieur du site. En effet, au-delà des mésusages, les incivilités sont aussi à évaluer. Aux prémices du projet, le site de la ferme urbaine a été vandalisé. Pas ou très peu de vol, plutôt de la casse. Pierre WOLF a donc fait une annonce publique, avertissant les habitants qu'à toutes heures du jour et de la nuit, les grilles resteront ouvertes. Dès lors, aucune casse n'a été constatée. Le site a été visité, voire squatté lorsque les employés sont partis, mais les dégradations ont cessé. Un coup de poker réussi pour le Collectif qui ne relève plus de mésusage du site. Une analyse que la Ferme du Trichon espère pousser d'ici peu grâce à leur première plantation et leur principe d'auto-récolte. *« L'auto-récolte, le principe, c'est que chacun a bien conscience qu'il*

⁷⁷ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 3.

n'est pas le seul à auto-récolter et qu'il ne s'agit pas de dévaliser la ligne culture et d'en laisser aux autres. On vise l'auto-régulation collective. »⁷⁸

Il est certain que les retombées positives sur les comportements sont complexes à analyser et souvent subjectives. Cependant, certains aspects permettent de les apercevoir. Une mobilisation forte chez les personnes du quartier lors de l'inauguration des Jardins des Oliveaux, l'arrivée de personnes étrangères à la région lors de la journée du 8 juin à la Ferme du Trichon, des enfants qui chantent face au Vice-président de l'agriculture et des espaces naturels⁷⁹, etc.

3.1.3. Analyses critiques des porteurs de projet Quartiers Fertiles.

L'AMI MEL Fertile a été pensée volontairement avec des critères très larges afin d'y inclure de nombreuses activités différentes à condition de valoriser l'agriculture urbaine servicielle et la mixité d'usage. Les Quartiers Fertiles ont permis de valoriser quatre points concrets : mettre un mot sur l'agriculture urbaine : « *On faisait de l'agriculture urbaine sans le savoir* »⁸⁰ ; mettre en place des démonstrateurs afin de concrétiser des valeurs et des ambitions militantes et de défricher ce concept : « *On va vraiment prendre l'agriculture urbaine, essayer les plâtres avec l'expérimentation des usages [...] essayer de mettre en place des démonstrateurs qui permettent de faire l'expérience de notre intuition* »⁸¹ ; et afin de mettre des partenariats et des partenaires métropolitains autour d'un nouveau sujet.

Aussi, trois apports majeurs sont à développer afin d'analyser concrètement les projets Quartiers Fertiles.

3.1.3.1. Une communauté existante à étayer.

L'AMI de la MEL a réussi à mettre autour de la table les partenaires métropolitains. Cependant, les acteurs du territoire n'ont pas attendu la MEL pour réaliser leurs propres projets.

Pour commencer par la base de l'agriculture urbaine, les maraîchers, il est possible de se rendre compte qu'un vivier est déjà présent sur notre territoire. Les maraîchers ayant fait des études dans ce domaine, se sont retrouvés au Lycée Horticole de Lomme. Des visites et des présentations des métiers ont pu être réalisées créant entre eux des liens professionnels. Par la suite, les maraîchers ont eu des installations aussi diverses qu'il y a de formes d'agricultures urbaines. Alors que le maraîcher de la Ferme du Trichon s'est calqué sur les plans déjà existants, les maraîchers de Loos ont pu créer et remodeler les

⁷⁸ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 5.

⁷⁹ Monsieur Jean-François LEGRAND, 14^e Vice-président de l'agriculture et des espaces naturels.

⁸⁰ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 1.

⁸¹ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 7.

plans de culture comme ils le souhaitent. Alors que la concurrence entre l'agriculture rurale, traditionnelle et l'agriculture urbaine est une contrainte qui ressort souvent lors des lectures, les entretiens réalisés pendant le stage ont fait transparaître l'inverse. Entre les visites et les formations auprès des maraîchers de la Zone maraîchère de Wavrin et L'Air de Pichoulis ; et les dialogues établis entre les exploitants agricoles et les maraîchers urbains, une communauté semble s'être créée permettant de travailler côte à côte et de transmettre des informations. « *[En parlant des Doryphores] Au marché. Un maraîcher est venu nous demander. On ne savait pas donc on a regardé* »⁸². Une collaboration pour un objectif commun. « *En vrai, ils étaient plus d'accord parce qu'ils disaient qu'il n'y en avait pas assez dans le coin [...] En fait, ils nous ont dits qu'il y avait beaucoup d'agriculteurs dans le Nord, mais en général, les mecs exportaient. Du coup, quand t'es dans le Nord, bah, c'est con, mais tu as peu de produits du Nord. Eux, ils voulaient ça alors ils étaient contents* »⁸³.

Ce qui est donc vrai pour les maraîchers, l'est également pour les porteurs de projets d'une manière générale. Là où l'échelle des discussions est plus petite, plus restreinte que pour les grosses institutions, les porteurs de projets ont pu plus facilement discuter avec les membres de leur secteur pour pouvoir s'implanter au mieux. « *Il ne fallait pas être concurrentiel donc on a commencé par aller voir la Ferme du Toit juste à côté pour leur expliquer et demander si ça ne les dérangeait pas et ils ont dit non. On s'est lancé du coup* »⁸⁴. Dès le départ des projets, la communication était lancée, ce qui a permis de rassurer et de créer un contact de bon voisinage. Un mot d'ordre pour La Fabrique de l'emploi : « *[Cela fonctionne] parce qu'on prend le temps de l'humain. On prend le temps d'accompagner, de guider et c'est ça qui fait venir les gens* »⁸⁵. Un parallèle est à faire grâce à cela. En effet, là où le dialogue, l'information et la participation demeurent essentiels à l'évolution des projets de la Fabrique de l'Emploi, cela ne semble pas être le cas pour tous les porteurs de projet. En effet, lors d'une visite du site de Growster au Faubourg d'Arras, un habitant a interpellé la coordinatrice de la MEL. Une chose était alors évidente dans ses dires : les habitants n'avaient pas été concertés et le terrain possédait un usage pour les enfants du quartier.

En ce qui concerne les institutions telles que les bailleurs sociaux, il est possible de voir des connexions entre différents acteurs afin de mener à bien les projets d'agriculture urbaine. D'anciens chargés de missions ayant quitté ces institutions, sont partis avec un carnet d'adresses permettant d'activer un réseau. C'est le cas pour LMH qui a vu une collaboratrice partir pour une association. Lorsque cette dernière a mis en avant la volonté de créer un projet d'agriculture urbaine, l'ancienne chargée de mission s'est rapprochée de ses anciens collègues pour mener à bien ce chantier. « *C'est une ancienne collaboratrice LMH, qui bosse encore aujourd'hui avec nous et qui avait envie de porter un projet de jardin* »⁸⁶. Ces relations ont toutefois été possibles grâce à un travail d'acculturation. En effet, que ce soit chez les bailleurs (LMH et la META), chez les

⁸² Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 8.

⁸³ *Idem.*

⁸⁴ *Idem.*

⁸⁵ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 7.

⁸⁶ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 1.

porteurs de projets ou au sein même de la MEL, une définition commune de l'agriculture urbaine permet le dialogue. *« Ce qui a été compliqué à mon arrivé, c'était d'acculturer les collègues sur ces sujets »*⁸⁷. À partir de ce moment, les acteurs du territoire ont pu commencer un travail afin de développer l'agriculture urbaine. Dans un premier temps, c'est le PAT'MEL qui a réuni ces acteurs autour d'une vision commune de ce qu'est, et de ce que pourrait être, une alimentation de qualité. Un sujet complexe, *« protéiforme »* selon Julien Nicolas⁸⁸ qui regroupe énormément de sujets. Ainsi, l'agriculture urbaine n'était pas une priorité dans le sens ou aucune mission du service ABA n'était spécifiquement dédiée. Cependant, sur des sujets aussi engagés que peut l'être l'agriculture urbaine, les porteurs de projet soulignent l'accompagnement privilégié qu'ils ont eu dès le lancement du dispositif Quartiers Fertiles. *« Nous, on a la chance d'avoir des relais à la MEL qui sont des relais militants par exemple Julie NICOLAS, Sabine [CONSTANTIN], Paulo-Serge LOPES, etc. et ce, dès le début. Ensuite, Jamila a pris le relais pour un accompagnement presque personnalisé »*⁸⁹. Et heureusement, puisque selon les dires de la chargée de l'agriculture urbaine à LMH : *« Ces projets-là, quand ils ne sont pas portés : c'est compliqué »*⁹⁰.

En effet, que deviennent les projets lorsque la MEL ne les soutient pas ? À l'heure actuelle, peu de projets ont réussi à s'imposer sans une structure institutionnelle en appui. Cependant, ils sont parfois réduits, cachés par le rayonnement des projets métropolitains. L'exemple du site de LMH sur le Chemin des Brouteux à Lille Sud en est le parfait exemple. Développé depuis 4 ans et porté par une association locale, ce projet s'est vu peu à peu délaissé par les acteurs qui préféraient s'impliquer dans le projet de la MEL sur le site de la Concorde. Il n'est aucunement question de critiquer ou de juger quel projet sera le mieux, mais de mettre en évidence un fait : des projets existent sans la MEL et le dialogue est nécessaire. L'appropriation du sujet par toute la communauté portera de façon plus solide les futurs projets, sans se faire concurrence. Fédérer et rassembler les forces en présence, déjà investi assurera la stabilité des projets. *« Moi, ce que je dirais, c'est qu'on se disperse beaucoup trop. Par exemple, nous, on était prêt à lancer un AMI. En fait, à ce moment, la MEL sort son propre AMI MEL Fertile »*⁹¹.

Néanmoins, l'importance de l'acculturation autour des sujets de l'agriculture urbaine retrouve une place centrale, même au sein de la MEL. Les dialogues entre les acteurs sont essentiels, mais le dialogue entre les services de l'Institution l'est tout autant. Alors que des sites ont été ciblés par le Service Patrimoine, les chargés de mission du service ABA qui se sont rendus sur place ont constaté l'appropriation de ces sites par les services de la voirie. Un problème de communication et de suivi du foncier MEL a été un frein important. De plus, en l'absence de connaissances communes aux sujets liés à l'agriculture urbaine et à son histoire, tels que les pollutions des sols, des travaux ont été organisés, financés puis détruits. Un non-sens dans l'aménagement. *« À Seclin, on se rend*

⁸⁷ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 1.

⁸⁸ Chargée de mission du PAT'MEL.

⁸⁹ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 7.

⁹⁰ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 1.

⁹¹ Idem.

compte qu'ils ont déjà commencé à faire des plantations, sauf que nous on fait les analyses de sol et on se rend compte que c'est pourri »⁹².

Alors que les acteurs du territoire ont réussi à se constituer un réseau à petite échelle, pour développer leurs projets d'agriculture urbaine, le manque de communication, de fédération à une échelle macro est une contrainte qu'il convient de résoudre pour solidifier la communauté créée autour de l'agriculture urbaine. La MEL doit tout d'abord réunir ses parties prenantes, avant de fédérer des acteurs externes. Une communauté est déjà présente, il convient donc à la MEL de se faire « *ensembliser* »⁹³ pour assurer le développement des projets.

3.1.3.2. L'économie comme outil de valorisation.

Assurer le développement des projets d'agriculture urbaine, mais sur combien de temps ? En effet, la durée de mise à disposition des terrains est une question qui se pose pour les institutions. D'un premier abord, et aussi dans l'optique de se tester, les projets d'agriculture urbaine ont été vus sous le prisme de l'aménagement transitoire⁹⁴. « *Aujourd'hui, on est plutôt dans du one shot. Là, pour Growsters, c'est la MEL qui est venue nous chercher, donc on a suivi* »⁹⁵. Le développement de l'agriculture urbaine induit des projets plus pérennes afin de valoriser le travail et les apports qu'ils fournissent. Des apports parfois compliqués à expliquer, notamment, car cela ne relève pas de l'économie de marché telle qu'on la connaît traditionnellement.

Ayant pour obligation d'être une agriculture servicielle, mixte, les projets Quartiers Fertiles répondent à d'autres logiques de valorisation. Cependant, afin d'entrer le cadre des subventions et de la reconnaissance publique, l'économie demeure au centre de ces questions. C'est pourquoi chacun d'entre eux doit s'y adosser, de façon plus ou moins évidente, pour faire valoir leurs activités. Ainsi, La Fabrique de l'Emploi parle de leur travail comme répondant à des « *activités à perte dans l'économie de marché classique... Entreprise... Collectivité, etc.* »⁹⁶. Ce parti pris est possible grâce à des prestations solidaires mises en place par La Fabrique de l'Emploi, dont le tarif augmente progressivement en fonction des capacités financières de l'entrepreneur. Ce dernier paie ainsi une prestation qu'il ne peut pas assurer seul à des prix plus bas que le marché. Ainsi, les entreprises ont l'opportunité d'assurer toutes les facettes de leur exploitation, tout en vendant leurs produits pour augmenter leurs bénéfices. Une boucle vertueuse est installée permettant de lancer des activités avec un démarrage économique compliqué grâce à l'emploi solidaire. Bien que le terme ne soit pas approprié pour des êtres humains,

⁹² Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 3.

⁹³ Adjectif utilisé par Jamila BENTRAR pour parler du rôle futur de la MEL.

⁹⁴ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 3.

⁹⁵ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 1.

⁹⁶ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 7.

il s'agit « *de la mise à disposition de salariés. Je n'aime pas trop dire ça d'ailleurs* »⁹⁷. Samuel LEUCHTER-GENIN parlera plus justement de « *prestation solidaire* ».

La Cuisine de Jeannette est dans une logique d'insertion professionnelle pour des personnes en situation de handicap. Ici, il ne s'agit pas de prestations solidaires, mais d'emplois subventionnés et protégés lui permettant d'embaucher suffisamment de personnes pour assurer la rentabilité de son entreprise, tout en permettant à des êtres humains en difficulté de trouver un travail.

Le modèle économique de marché est vu comme un outil de valorisation de l'humain et de ses compétences et non par le prisme du profit financier.

De plus, un second aspect est à prendre en compte : la montée en compétence des salariés. Que ce soit par l'emploi de personnes en situation de handicap ou des personnes en situation d'éloignement face au marché du travail, il convient pour ces structures de former et d'assurer une montée en compétences et de devenir producteurs d'entreprises naissantes. Le tarif très attractif des prestations se justifie par le manque de compétences initial des salariés. L'augmentation progressive de ces tarifs permet de montrer et de valoriser cette montée en compétence des équipes. Bien qu'avec les différentes aides, cela ne semble pas être une priorité, le prisme économique permet de valoriser les compétences humaines et se qualifie presque de récompense. « *En revanche, ce qu'on voit évoluer, c'est la considération de nos équipes et ça se voit avec l'activité économique que ça dégage* »⁹⁸. Une ambition de la part des structures qui semble atteinte lorsque l'on voit et on entend la fierté dans les propos des maraîchers de Loos. La précision avec laquelle ils parlent de leur métier et de l'opportunité qu'ils et elles ont eu. « *On ne fait pas les subventions. Mais sinon, tout est fait par nous.* »⁹⁹ ; « *C'est les prestations de la Fabrique. On leur doit bien ça. On peut faire des efforts de temps en temps pour eux* »¹⁰⁰.

Au-delà du lien humain que les porteurs de projet Quartiers Fertiles ont su créer, l'économie comme outil de valorisation permet de se questionner sur le fondement même de certains travaux et surtout, de certaines conditions de travail. C'est le dilemme que rencontrent les structures en agriculture urbaine qui ne bénéficie pas d'aide pour l'emploi. Concernant la Ferme Urbaine du Trichon, l'absence de reconnaissance et de valorisation professionnelle est un sujet qui leur tient à cœur. « [...] *on ne peut plus continuer comme ça, avec des exploitants agricoles, en tout cas des maraîchers ou des paysans, qui, eux bossent 70 heures par semaine, mangent des cailloux, sont très mal payés, très peu reconnus.* »¹⁰¹ Un sentiment partagé par les maraîchers de Loos. « *Moi, ça me plaît beaucoup. J'aime dessiner les plans, même si je suis une quiche en dessin. J'aime planter. J'aime regarder. J'aime prendre soin. J'aime vendre ma tomate aux p'tits vieux du coin. Alors, aller dans un champ de je ne sais pas combien d'hectares pour que dalle... Bof*

⁹⁷ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 7.

⁹⁸ *Idem.*

⁹⁹ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 8.

¹⁰⁰ *Idem.*

¹⁰¹ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 5.

quoi. »¹⁰² Cependant, parler de reconnaissance d'un métier demande à ce que ce dernier soit correctement défini. Une question soulevée ici, mais pour laquelle se mémoire ne peut apporter de réponse ; de par la diversité des exploitations, des attentes des structures et des profils possibles. Le maraîchage ne peut se cantonner à la plantation de légumes. Alors que les maraîchers de Loos parlent de design du terrain, des plans de cultures à créer, etc. le maraîcher de la Ferme Urbaine du Trichon affirme que les surfaces sont trop petites pour réaliser ces travaux traditionnellement attribués à des ouvriers agricoles. Les prestations extérieures à leurs exploitations n'entrent pas toujours dans la définition d'un maraîcher, tout comme le travail des espaces verts d'une manière générale. Ainsi, il faudrait « [...] *presque créer un nouveau métier. Celui de maraîcher ambassadeur du bien-vivre alimentaire* »¹⁰³. À ce titre, le chargé de projet du Collectif des Paysans Urbains du Trichon propose une alternative très ambitieuse, s'affranchir des cases. Devient maraîcher urbain, celui qui s'en sent capable ; celui qui en ressent le besoin ; celui qui se sent prêt à obtenir ce statut. Car oui, comme tout métier dans notre société occidentale, ils apportent avec lui un statut social et une reconnaissance, ou non, de nos pairs. Pour certains employés de La Fabrique de l'Emploi en insertion professionnelle après plusieurs années au chômage, le statut de maraîcher est important et synonyme de statut social. Alors que pour certains, comme le maraîcher de la Ferme Urbaine du Trichon, le statut de maraîcher est synonyme de reprise de l'exploitation, un statut d'héritier qu'il est trop tôt pour soulever.

La prise de conscience de cette multiplicité d'usages et d'activités par les collectivités et les entreprises, permet de penser, de repenser la place de l'emploi autrement. Il ne s'agit pas d'une logique de production comme dans l'économie classique, mais bien d'attentes de régénération des ressources qu'elles soient humaines, mais également naturelles. Il y a une valorisation de l'être humain, comme il est expliqué, mais une valorisation des ressources que l'on pourrait qualifier, par la mairie de « déchets ». Les feuilles mortes, parties dans des incinérateurs, sont récupérées pour faire un excellent paillage à Loos. Les déchets organiques générés par la consommation des légumes (épluchures, etc.) sont collectés par la Ferme Urbaine du Trichon pour en faire du compost. Le déchet légumier permet à d'autres légumes de pousser à son tour. Il a déjà été question d'une boucle vertueuse, nous en constatons une autre ici.

Bien que l'économie de marché et la trésorerie ne possède pas une place centrale dans les projets d'agriculture urbaine de la MEL, elles demeurent bien présentes dans les esprits. Ne pouvant assumer une rentabilité financière uniquement avec l'exploitation des cultures, ces projets ont dû réfléchir à d'autres manières de faire valoir leurs compétences, leurs apprentissages et leurs bénéfices par le prisme que tout le monde connaît : l'économie. Ce travail n'apporte pas une réponse universelle à ce problème car, comme le dit très bien le chargé de projet du Collectif des Paysans Urbains du Trichon, eux-mêmes « [...] *cherche encore dessus, on tâtonne encore dessus* »¹⁰⁴. Les projets d'agriculture urbaine et les Quartiers Fertiles permettent de donner un outil de

¹⁰² Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 8.

¹⁰³ Cf. annexe 3 bis, entretien numéro 5.

¹⁰⁴ *Idem*.

compréhension des enjeux du territoire dans la métropole et dans les collectivités locales. De plus, cela met en lumière des activités menées depuis plusieurs années de façon militante sur les territoires, mais cette fois, de la façon institutionnalisée.

3.1.3.3. *Sensibiliser quels acteurs du territoire pour développer l'agriculture urbaine ?*

La MEL s'est engagée à développer l'agriculture urbaine sur son territoire, en encourageant la création de projets novateurs et durables. Les porteurs de projet MEL Fertile arrivent à un tournant puisqu'ils semblent passer de « novateurs » à « démonstrateurs ». La rédaction d'un guide opérationnel a donc été une nécessité pour faire un retour sur les quatre années écoulées, que ce soit par les agents de la MEL ou par les porteurs de projet eux-mêmes. Aussi, il semble intéressant de se questionner sur le public cible de ce guide. A l'instar d'une stratégie de communication, l'écriture et les effets recherchés ne seront pas les mêmes en fonction de la cible.

L'agriculture urbaine est un vaste domaine mobilisant de nombreux acteurs. De par cette simple remarque, le guide devrait s'adresser au plus grand nombre. Pour assurer une cohérence, une entente et une pérennisation des projets, le guide opérationnel est destiné aux porteurs de projet actuels et futurs, aux agents de la MEL et aux politiques publiques. C'est ensemble qu'une mobilisation collective en faveur de cette pratique pourra avoir du poids et un avenir.

La première partie du guide opérationnel vise à sensibiliser tous les acteurs impliqués aux enjeux majeurs de l'agriculture urbaine. Il met en évidence les impacts positifs de cette pratique sur l'environnement en favorisant la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et la réduction de l'empreinte carbone grâce à la production locale de denrées alimentaires. Il souligne également son rôle social en renforçant la cohésion communautaire, en créant des emplois locaux et en améliorant l'accès à une alimentation saine pour tous. Ces arguments puissants mobilisent et encouragent les acteurs à s'investir dans le développement de l'agriculture urbaine.

La deuxième partie de ce guide vise à mettre en lumière les statuts des travailleurs. Que ce soit pour sensibiliser ou pour guider des projets futurs, cette partie permet de valoriser un travail parfois inconnu. Qu'est-ce qu'un maraîcher urbain ? Comment le devient-on ? Quelle différence avec un agriculteur traditionnel ? Des questions légitimes à se poser pour des personnes extérieures à l'agriculture urbaine. Ici, une certaine légitimité des travailleurs est apportée puisqu'ils ne sont plus anonymes. Ce travail a été possible grâce aux nombreux référencements de l'AFAUP, mais également par des entretiens avec les travailleurs de la MEL. Qui sont-ils ? Quels sont leurs parcours ? L'agriculture urbaine de la MEL se targue de mettre en avant le lien social, il convient donc de replacer l'humain et surtout l'humain qui agit au centre de la réflexion opérationnelle.

Une troisième section du guide est dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets tout au long de leurs démarches. Des informations pratiques et des ressources sont

fournies pour les aider dans la conception, la planification et la mise en œuvre de leurs projets. Des exemples de réussite en matière d'agriculture urbaine, sont présentés pour inspirer et encourager l'innovation. Bien que la cible principale de cette partie soit le futur porteur de projet, il permet de contextualiser, de mettre des mots et des coûts sur ce que ces projets représentent. Comme expliqué avec l'importance de créer des profils types du paysan urbain dans la MEL, cette mise en lumière des contraintes pourra créer des connaissances des réalités aux agents et élus de la MEL.

Le guide opérationnel met également l'accent sur l'importance de l'engagement des agents de la MEL. Ces derniers jouent un rôle central dans la promotion de l'agriculture urbaine, notamment en facilitant l'accès au foncier, en simplifiant les démarches administratives, et en offrant un soutien technique aux porteurs de projet. Le guide propose des lignes directrices pour intégrer l'agriculture urbaine dans les politiques publiques, en assurant une cohérence avec les objectifs de développement durable de la métropole.

Grâce à ces précisions sur l'agriculture urbaine et la réalité des projets, le guide opérationnel vise à mobiliser les décideurs politiques en faveur de l'agriculture urbaine. Le guide opérationnel au déploiement de l'agriculture urbaine à la MEL représente un outil intéressant pour mobiliser collectivement les acteurs autour de cette pratique. En impliquant les porteurs de projet, les agents de la MEL et les décideurs politiques, cette démarche globale favorise l'émergence de projets innovants et durables, contribuant ainsi à la transition vers une métropole plus verte, solidaire et résiliente face aux enjeux climatiques.

3.2. Regards critiques et préconisations.

La dernière partie de ce travail est le fruit d'une réflexion exclusivement personnelle qui a mûri pendant les vingt-quatre semaines de stage à la MEL. Les réflexions qui suivent sont l'aboutissement, le croisement de tout ce qui a précédé. Elles relèvent aussi bien du benchmark, que des entretiens menés pendant ce stage. Il s'agit aussi bien de réflexions autour d'actions ou de dires auxquels j'ai été confrontée, que d'idées reprises et approfondies des acteurs du territoire.

Après avoir analysé ce que la MEL a pu mettre en place, dans le but de développer l'agriculture urbaine en son sein, il convient dorénavant de répondre à la question suivante : comment la MEL pourrait-elle faire mieux ?

3.2.1. Développement de l'agriculture urbaine au sein de la Métropole Européenne de Lille.

Cette première partie présente les préconisations spécifiques pour favoriser le développement et l'essor de l'agriculture urbaine dans la MEL. Ces recommandations s'appuient sur une analyse approfondie et des considérations pragmatiques, ouvrant la voie à un avenir durable et résilient pour l'agriculture en milieu urbain.

3.2.1.1. *Renforcer les partenariats et la coopération des acteurs.*

Le renforcement des partenariats et de la coopération entre les acteurs de l'agriculture urbaine est essentiel pour assurer le succès et la durabilité de cette pratique au sein de la MEL. L'agriculture urbaine étant un domaine complexe impliquant une multitude d'acteurs, allant des agriculteurs aux citoyens en passant par les associations et les institutions publiques ; la collaboration entre ces parties prenantes est cruciale pour créer un écosystème solide et harmonieux.

3.2.1.1.1. *Encourager les collaborations entre acteurs de l'agriculture urbaine.*

Il est primordial d'encourager les acteurs de l'agriculture urbaine à travailler ensemble en favorisant les collaborations entre eux. Cela peut se faire en mettant en place des mécanismes de mise en relation, en facilitant les rencontres et les échanges, ou en organisant des événements spécifiques dédiés à l'agriculture urbaine. Par exemple, la MEL pourrait créer des réseaux d'acteurs, des groupes de travail ou des coopératives agricoles urbaines où les agriculteurs, les associations, les chercheurs et les citoyens engagés pourraient collaborer sur des projets communs. Il s'agit de compétences que la MEL possède déjà et qu'elle met en application avec le réseau du PAT'MEL, par exemple.

En effet, un réseau d'acteurs spécifiques existe et est animé. Transposer cette compétence sur les sujets d'agriculture urbaine serait tout à fait envisageable. Cela serait, par ailleurs favorisé par la création d'un référentiel personnalisé aux différents domaines abordés par l'agriculture urbaine.

Ces collaborations pourraient également être encouragées par le biais de subventions ou de financements spécifiques dédiés à des projets d'agriculture urbaine collaboratifs. Des aides particulières à l'embauche seraient envisageables, surtout si les projets ont une vocation d'insertion.

3.2.1.1.2. Organiser des forums d'échanges et des plateformes de communication dédiées.

Pour faciliter les échanges et les collaborations entre les acteurs de l'agriculture urbaine, la MEL pourrait organiser des forums d'échanges réguliers. Ces forums pourraient prendre la forme de conférences, de séminaires, de tables rondes ou de salons dédiés à l'agriculture urbaine. Ces pratiques ne sont pas nouvelles dans l'Institution, puisque le Service Politique de la Ville a recouru à ce type de pratiques¹⁰⁵. Ils permettraient aux acteurs de se rencontrer, de partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs bonnes pratiques, ainsi que d'identifier de nouvelles opportunités de collaboration. De plus, ces forums pourraient être l'occasion de présenter des projets réussis d'agriculture urbaine, d'inspirer de nouvelles initiatives et de susciter l'intérêt d'autres acteurs potentiels. Nous pouvons retrouver ici des événements comme celui qui a eu lieu le 8 juin 2023 à la Ferme Urbaine du Trichon à Roubaix. En plus de la visibilité apportée à l'agriculture urbaine, ces événements pourraient mettre en lumière les porteurs de projets et leur travail.

Parallèlement, la mise en place de plateformes de communication dédiées à l'agriculture urbaine faciliterait le partage d'informations, de ressources et de savoir-faire entre les acteurs. Ces plateformes pourraient être sous forme de sites web, ou, soyons rêveurs, d'applications mobiles permettant de centraliser les données et de promouvoir la collaboration. Elles pourraient également servir à diffuser des actualités, des événements et des appels à projets liés à l'agriculture urbaine dans la MEL. Un site web semblable à celui des Pariculteurs pourrait être bénéfique d'autant plus qu'une page internet (page froide) a été créée spécifiquement pour l'agriculture urbaine et les Quartiers Fertiles de la MEL.

En renforçant les partenariats et la coopération entre les acteurs de l'agriculture urbaine, la MEL favoriserait une synergie des efforts, une meilleure utilisation des ressources et une plus grande efficacité dans la gestion de l'agriculture urbaine sur son territoire. Ces collaborations permettraient également d'enrichir les pratiques agricoles,

¹⁰⁵ Séminaire GUSP sur la transition écologique à l'aune de la charte de l'espace public de la MEL, réalisé le 19 juin 2023.

d'explorer de nouvelles approches et de développer des projets innovants répondant aux besoins et aux aspirations des citoyens. Cependant, il faut souligner que ces préconisations demandent un temps humain non-négligeable qui ne peut pas être porté par une personne, comme c'est le cas aujourd'hui. L'importance d'avoir une personne « ressource », une personne de référence qui permettrait aux acteurs de toujours revenir vers elle, semble essentielle, mais demande un investissement humain très important.

3.2.1.2. *Planification urbaine favorable à l'agriculture urbaine.*

La planification urbaine favorable à l'agriculture urbaine est un élément clé pour permettre le développement durable de celle-ci au sein de la MEL. En intégrant l'agriculture urbaine dès le stade de la planification, la MEL peut créer un environnement propice à son essor tout en préservant les équilibres environnementaux, sociaux et économiques de la région.

3.2.1.2.1. *Intégrer l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement du territoire.*

Pour assurer la pérennité de l'agriculture urbaine, il est crucial de la considérer comme une composante essentielle de la planification urbaine. Cela signifie que les plans d'aménagement du territoire de la MEL devraient prendre en compte l'agriculture urbaine dans leur conception. L'intégration de cette pratique dans les plans d'urbanisme permettrait d'identifier et de prévoir des espaces appropriés pour développer des projets agricoles en milieu urbain.

La planification urbaine devrait tenir compte de la diversité des formes d'agriculture urbaine possibles, telles que les jardins communautaires, les fermes urbaines, les toits verts, les cultures en serre, etc. Elle devrait également considérer les différentes échelles, allant des petits jardins partagés aux projets agricoles plus vastes, en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque quartier ou zone de la métropole.

En ce sens, les fiches sites présentes dans le guide opérationnel permettraient aux porteurs de projet de s'orienter ; mais également d'insister face aux services publics sur le fait qu'il est important de prendre en compte les besoins spécifiques des projets agricoles, tels que l'accès à l'eau, la qualité des sols l'ensoleillement, etc. pour garantir la viabilité des projets.

3.2.1.2.2. Identifier des zones spécifiques propices au développement de projets agricoles en milieu urbain.

Une autre approche importante de la planification urbaine favorable à l'agriculture est l'identification de zones spécifiques propices au développement de projets agricoles en milieu urbain. Cela pourrait impliquer la désignation de terrains appropriés pour l'agriculture urbaine, tels que des friches industrielles ou des espaces non utilisés, qui pourraient être convertis en espaces agricoles.

La MEL pourrait également identifier des espaces verts existants ou potentiels qui pourraient être utilisés pour développer des projets agricoles. Cela pourrait prendre la forme d'un nouveau zonage dans le PLU¹⁰⁶, comme ce qui peut se faire dans d'autres agglomérations (Marseille et Nantes, par exemple).

En intégrant l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement du territoire et en identifiant des zones spécifiques pour son développement, la MEL créerait un cadre favorable à la réalisation de projets agricoles en milieu urbain. Cela permettrait de garantir l'accès à la terre pour les agriculteurs urbains, de préserver des espaces agricoles, de favoriser la biodiversité et de contribuer à la création d'une ville plus verte, plus résiliente et plus proche de ses citoyens. Une planification urbaine orientée vers l'agriculture urbaine serait un pas significatif vers une métropole durable et équilibrée, où l'agriculture coexiste sans concurrence avec les autres aspects de la vie urbaine.

3.2.1.3. Mesures de protection du foncier agricole.

Les mesures de protection du foncier agricole jouent un rôle crucial dans le développement durable de l'agriculture urbaine au sein de la MEL. Face à la pression croissante de l'urbanisation, il est essentiel de préserver les espaces agricoles disponibles, pour permettre le déploiement de projets agricoles en milieu urbain. Deux mesures importantes à mettre en place sont l'instauration de réserves foncières pour l'agriculture urbaine et la mise en place de droits de préemption sur les terres menacées par l'urbanisation. Ici, la problématique du rapport économique s'impose plus que jamais.

¹⁰⁶ Il est important de préciser que ce travail est écrit en parallèle de la révision du PLU3 de la MEL. L'intérêt de présenter l'agriculture urbaine au Service Développement Économique et Emploi se pose ici. Parler dès à présent de l'agriculture urbaine et défendre les projets permettra peut-être d'avoir un angle de négociation en cette faveur.

3.2.1.3.1. Instaurer des réserves foncières pour l'agriculture urbaine.

La création de réserves foncières dédiées à l'agriculture urbaine est une mesure stratégique pour sécuriser des espaces qui pourront être utilisés à des fins agricoles à long terme. Ces réserves foncières pourraient être constituées de terrains vacants, de friches industrielles ou d'espaces non utilisés qui ont le potentiel pour être convertis en espaces agricoles. Ces terrains pourraient être acquis par la MEL ou mis à disposition par des propriétaires fonciers dans le cadre de partenariats ou de contrats de location à long terme.

En créant des réserves foncières spécifiquement dédiées à l'agriculture urbaine, la MEL garantirait la disponibilité de terres pour les futurs projets agricoles et contribuerait à pérenniser cette pratique sur son territoire.

Il est possible de faire plusieurs parallèles. La création de ce type de foncier pourrait être partagée via les réseaux de communication préconisée au-dessus.

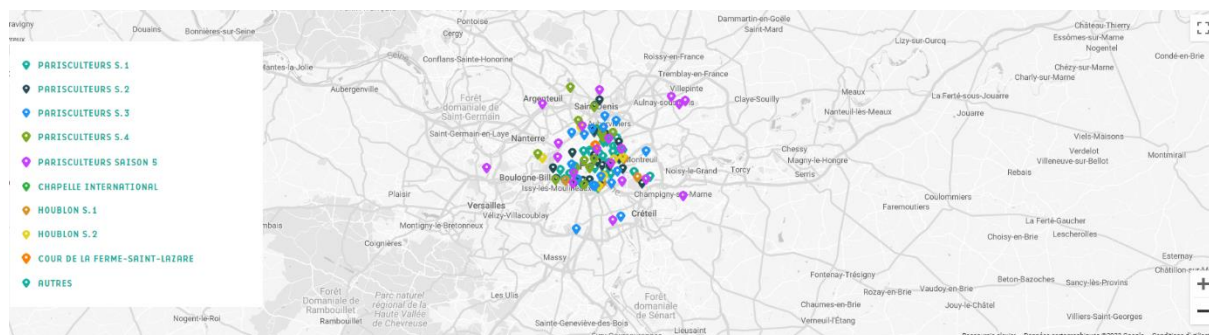


Figure 19 : Carte représentant le foncier disponible pour réaliser des projets d'agriculture urbaine
©Site Parisculteurs

Les Parisculteurs possèdent une carte de leur secteur avec le foncier disponible et une fiche site. Cette réserve serait également protégée grâce à son intégration dans les documents d'urbanisme de la MEL.

3.2.1.3.2. Mettre en place des droits de préemption pour protéger les terres menacées par l'urbanisation.

Les droits de préemption sont un outil juridique qui donne à la MEL le droit d'acquérir prioritairement des terrains mis en vente avant que d'autres acheteurs potentiels ne les acquièrent. Cette mesure permettrait de protéger les terres agricoles menacées par l'urbanisation en donnant à la MEL la possibilité d'intervenir et d'acquérir ces terrains pour les conserver à des fins agricoles.

En instaurant des droits de préemption sur les terres agricoles, la MEL pourrait empêcher leur conversion en espaces urbains et ainsi préserver ces espaces pour des projets

d'agriculture urbaine. Cette mesure contribuerait à maintenir la continuité des espaces agricoles, à protéger la biodiversité et à préserver les sols fertiles nécessaires à l'agriculture.

En combinant ces deux mesures, l'instauration de réserves foncières pour l'agriculture urbaine et la mise en place de droits de préemption sur les terres menacées par l'urbanisation, la MEL pourrait créer un cadre protecteur pour le foncier agricole en milieu urbain. Cela favoriserait la viabilité des projets d'agriculture urbaine, garantirait l'accès à la terre pour les agriculteurs urbains et contribuerait à préserver la nature en ville. Ces mesures de protection du foncier agricole sont essentielles pour assurer la pérennité de l'agriculture urbaine dans la MEL et pour construire une métropole durable, résiliente et en harmonie avec son environnement.

3.2.1.4. *Sensibilisation et éducation.*

La sensibilisation et l'éducation jouent un rôle essentiel dans le développement et la pérennité de l'agriculture urbaine au sein de la MEL. Ces actions visent à informer et à impliquer la population locale, en mettant l'accent sur les avantages de l'agriculture urbaine pour l'environnement, la santé, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire. Deux approches clés pour atteindre cet objectif sont la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et l'intégration de l'agriculture urbaine dans les programmes d'éducation pour les jeunes.

3.2.1.4.1. *Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'agriculture urbaine.*

Les campagnes de sensibilisation sont un moyen efficace de communiquer avec les citoyens et de les sensibiliser aux enjeux de l'agriculture urbaine. La MEL pourrait développer des campagnes de communication percutantes qui mettraient en évidence les multiples bénéfices de cette pratique, tant pour les individus que pour la collectivité. Ces campagnes pourraient utiliser divers moyens de communication, tels que des affiches dans les espaces publics, des spots télévisés et radiophoniques, des vidéos en ligne, des publications dans les journaux locaux et des publications sur les réseaux sociaux. L'objectif est de toucher un large public et de susciter un véritable intérêt et un engouement pour l'agriculture urbaine. Il faut noter qu'actuellement, la MEL et le Service ABA possèdent une stratégie de communication avec leur prestataire plutôt inédit. Les outils sont donc déjà existants et utilisés dans d'autres services comme celui du sport à la veille de la Coupe du monde de rugby. Des actions qui ont déjà fait leurs preuves avec des activités de loisirs.



Figure 21 : Exemple de
communication externe du service
des sports
©P. BONNIER



Figure 20 : Exemple de
communication externe du service
des sports
©P. BONNIER

Les campagnes devraient également mettre en avant les projets d'agriculture urbaine, déjà existants dans la Métropole, en mettant en valeur leurs réussites, leurs retombées positives et leurs impacts sur la communauté locale. Des témoignages d'agriculteurs urbains, de bénévoles, et de consommateurs de produits locaux pourraient être intégrés pour donner une dimension humaine et concrète à ces initiatives. Ces formats existent déjà via les portraits des porteurs de projet MEL Fertile. Il conviendrait donc de réaliser plusieurs vidéos sous un format « avant / après » à l'image de ce que peut faire INA.

3.2.1.4.2. Intégrer l'agriculture urbaine dans les programmes d'éducation pour les jeunes.

Pour assurer la continuité et la pérennité de l'agriculture urbaine, il est essentiel de sensibiliser et d'éduquer les jeunes générations dès leur plus jeune âge. La MEL pourrait intégrer l'agriculture urbaine dans les programmes d'éducation scolaire, en proposant des ateliers pédagogiques, des sorties sur le terrain dans des jardins urbains, des visites de fermes urbaines et des formations spécifiques.



Figure 22 : Enfants de l'école de quartier chantant lors de la journée du
8 juin 2023 à la Ferme urbaine du Trichon à Roubaix
©P. BONNIER

Alors que de certaines classes de primaire de la ville de Lille partent à Auchy-les-Orchies pour visiter la Ferme des Beaux Mecs sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une sortie réalisée en famille (ce qui est sans doute vrai); peu d'enfants, à part les enfants issus de ce quartier, connaissent la Ferme Urbaine du Trichon à Roubaix.

Les objectifs sont de les sensibiliser à l'importance de l'agriculture urbaine dans la préservation de

l'environnement, la lutte contre l'insécurité alimentaire, et la promotion d'une alimentation saine et équilibrée. Des actions menées par certains porteurs de projet, sans que cela soit un automatisme.

En intégrant l'agriculture urbaine dans les programmes d'éducation, la MEL investit dans la formation des futurs citoyens, consommateurs et acteurs de la société qui auront une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et sociaux liés à l'agriculture urbaine. Cela favorisera également l'émergence de nouvelles vocations et la participation active des jeunes générations dans le développement de projets agricoles en milieu urbain. Un nouveau lien est à faire avec les ateliers et les formations proposés par Lille Avenir.

En somme, la sensibilisation et l'éducation sont des leviers essentiels pour favoriser le développement et la pérennité de l'agriculture urbaine dans la MEL. En mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation percutantes et en intégrant l'agriculture urbaine dans les programmes d'éducation pour les jeunes, la MEL peut créer une véritable dynamique autour de cette pratique et contribuer à la construction d'une métropole plus verte, plus résiliente et plus engagée dans la transition vers une alimentation durable.

3.2.1.5. *Suivi et évaluation.*

Le suivi et l'évaluation sont des éléments clés pour assurer le succès et la durabilité des projets d'agriculture urbaine au sein de la MEL. Un système de suivi efficace permet de mesurer l'impact des initiatives mises en place, d'identifier les résultats obtenus et de suivre les progrès réalisés. L'évaluation régulière des performances des projets permet ensuite de prendre des décisions éclairées pour ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

3.2.1.5.1. *Mettre en place un système de suivi pour mesurer l'impact des projets d'agriculture urbaine.*

La MEL pourrait mettre en œuvre un système de suivi qui permet de collecter des données objectives sur les différents projets d'agriculture urbaine en cours. Ce système de suivi pourrait inclure la mise en place d'indicateurs de performance spécifiques, tels que la quantité de nourriture produite, la réduction des émissions de carbone, la création d'emplois locaux, l'implication de la communauté locale, etc.

Les données collectées devraient être quantitatives autant que possible, mais également qualitatives, pour comprendre les impacts sociaux et environnementaux des projets. Par exemple, des enquêtes auprès des bénéficiaires des initiatives d'agriculture urbaine pourraient permettre de recueillir des témoignages sur les changements positifs dans leur vie quotidienne et leur bien-être.

Un vrai travail de fourmi, certes, mais qui servirait dans le cadre de la valorisation des politiques publiques de la MEL et des communes qui accueillent les projets. La méthode SROI, précédemment citée, pourrait être un outil intéressant à développer. En revanche, une limite est d'ores et déjà visible. En effet, avoir une méthode de suivi et d'évaluation aussi précise pour tous les projets pourrait atténuer le côté innovateur et inédit des projets. Cela demande une réflexion beaucoup plus poussée en matière de gouvernance territoriale et de design politique afin de ne pas étouffer les projets et les acteurs.

3.2.1.5.2. Évaluer régulièrement les performances des projets et ajuster les actions en conséquence.

Une fois le système de suivi en place, la MEL pourrait évaluer régulièrement les performances des projets d'agriculture urbaine en fonction des indicateurs définis. Ces évaluations devraient être réalisées à des intervalles réguliers, par exemple chaque année ou tous les deux ans, pour permettre un suivi continu des progrès réalisés avec, à la clé, des préconisations et/ou des pistes d'amélioration.

L'évaluation devrait être menée de manière participative, impliquant les différents acteurs du projet, y compris les agriculteurs urbains, les associations, les chercheurs et les citoyens. Cette approche participative favorise la transparence et l'appropriation des résultats par l'ensemble des parties prenantes.

Sur la base des résultats de l'évaluation, des ajustements pourraient être apportés aux actions entreprises. Si un projet ne répond pas aux objectifs fixés, des mesures correctives peuvent être envisagées pour améliorer sa performance. À l'inverse, les projets réussis pourraient être étendus ou reproduits dans d'autres quartiers de la métropole. Cependant, une attention doit être portée à l'aspect unique et humain de certains projets. Parfois, une action peut se dérouler dans les meilleures conditions parce qu'elle se déroule dans un lieu spécifique, avec des partenaires spécifiques, des êtres humains spécifiques. C'est le principe du « *bon endroit au bon moment* ». L'agriculture urbaine et ses projets touchent, comme ce travail s'évertue à le démontrer, à l'Humain et cela ne se transpose pas toujours.

En outre, les leçons tirées de l'évaluation des projets pourraient être utilisées pour orienter les politiques publiques en matière d'agriculture urbaine. Les résultats obtenus pourraient ainsi contribuer à l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques et à la mise en place de mesures plus efficaces pour soutenir le développement de l'agriculture urbaine dans la MEL.

En conclusion, le suivi et l'évaluation continue jouent un rôle important dans le développement de l'agriculture urbaine au sein de la MEL. Un système de suivi bien conçu permet de mesurer l'impact des projets, tandis que l'évaluation régulière des performances permet d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

3.2.1.6. Création d'un réseau d'acteurs de l'agriculture urbaine.

La création d'un réseau d'acteurs de l'agriculture urbaine est une mesure essentielle pour favoriser la synergie entre les différentes parties prenantes et promouvoir le développement de cette pratique au sein de la MEL. Ce réseau permettrait de rassembler les agriculteurs urbains, les associations, les chercheurs, les institutions publiques, les entreprises locales et les citoyens intéressés par l'agriculture urbaine, afin de créer un espace d'échange, de partage d'expériences et de connaissances.

3.2.1.6.1. Mettre en place un réseau pour faciliter les échanges et la collaboration entre les parties prenantes.

La MEL pourrait jouer un rôle de « facilitateur » en mettant en place un réseau formel dédié à l'agriculture urbaine. Ce réseau pourrait être géré par un comité consultatif comprenant des représentants de toutes les parties prenantes impliquées dans l'agriculture urbaine. Le rôle de ce comité serait de coordonner les activités du réseau, d'organiser des réunions régulières, et de faciliter les échanges et la collaboration entre les membres.

Le réseau servirait de plateforme d'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences réussies dans le domaine de l'agriculture urbaine. Les acteurs pourraient partager leurs connaissances techniques, leurs innovations, leurs difficultés et leurs solutions, ce qui permettrait d'enrichir les projets en cours et de susciter de nouvelles idées.

Cependant, il convient de trouver un juste-milieu afin que ce réseau ne soit pas trop lourd et complexe. Enfin, créer un groupement inerte et massif ne sera pas facile à réunir et à mobiliser. L'impact réel en sera forcément compromis.

3.2.1.6.2. Organiser des rencontres, formations et événements pour renforcer la cohésion du réseau.

Pour renforcer la cohésion du réseau, des rencontres régulières pourraient être organisées, telles que des ateliers, des séminaires, des visites de projets et des rencontres thématiques. Ces événements offriraient aux membres du réseau l'occasion de se rencontrer en personne, de partager leurs expériences, et de développer des collaborations autour de projets communs.

Des formations pourraient également être proposées dans le cadre du réseau, afin de renforcer les compétences techniques des agriculteurs urbains et des autres acteurs impliqués. Ces formations pourraient couvrir des sujets tels que les techniques de culture en milieu urbain, la gestion de projets, le marketing des produits locaux, etc. Une

similitude existe donc avec les formations que souhaitent mettre en place la MEL, via Lille Avenir. Une concertation avec les acteurs du territoire pourrait être un véritable plus.

Enfin, des événements publics pourraient être organisés pour sensibiliser le grand public à l'agriculture urbaine et pour promouvoir les initiatives du réseau. Des journées portes ouvertes dans les fermes urbaines, des marchés de producteurs locaux, des festivals de l'agriculture urbaine, etc., permettraient de faire connaître cette pratique au plus grand nombre et d'encourager la participation des citoyens.

En conclusion, la création d'un réseau d'acteurs de l'agriculture urbaine serait un levier puissant pour dynamiser et soutenir le développement de cette pratique dans la MEL. Ce réseau faciliterait les échanges, la collaboration et la mutualisation des connaissances, contribuant ainsi à renforcer la cohésion entre les acteurs impliqués et éviter l'essoufflement.

3.2.2. Inscription dans la politique publique de la Métropole Européenne de Lille.

Pour concrétiser l'intégration de l'agriculture urbaine au cœur des préoccupations métropolitaines, sa connexion à la politique publique est à long terme incontournable. Cette démarche implique la mise en place d'un comité consultatif multi-acteurs, rassemblant les parties prenantes du territoire, pour favoriser la concertation et élaborer une charte commune.

Cette charte, mission initiale du stage qui a permis d'écrire ce mémoire, établira des objectifs partagés, notamment en termes de qualité des terres, de diversification des cultures et de promotion des circuits courts. La formalisation des engagements individuels et la mise en place de mécanismes de suivi contribueront à l'efficacité de la démarche. Enfin, cette stratégie pourra être intégrée dans les politiques publiques de la MEL, assurant ainsi la pérennité et la cohérence de l'agriculture urbaine au sein de la métropole.

3.2.2.1. Constitution d'un comité consultatif multi-acteurs.

La constitution d'un comité consultatif multi-acteurs est une mesure cruciale pour assurer une inscription réussie de l'agriculture urbaine dans la politique publique de la MEL. Ce comité pourrait jouer un rôle central dans l'élaboration d'une charte d'engagement ou de gouvernance, en favorisant la concertation et la prise de décisions collectives entre les différents acteurs clés de l'agriculture urbaine.

3.2.2.1.1. Mettre en place un comité composé de représentants des acteurs clés de l'agriculture urbaine.

Le comité consultatif pourrait être composé de manière représentative, incluant des représentants des agriculteurs urbains, des associations impliqués dans l'agriculture urbaine, des chercheurs spécialisés dans le domaine, des représentants des collectivités locales, des entreprises locales engagées et des citoyens intéressés par cette pratique.

La diversité des membres permettrait de garantir la prise en compte des différentes perspectives et d'assurer une représentation équilibrée des intérêts et des besoins de chaque groupe d'acteurs. La MEL pourrait être à l'origine de la création de ce comité en concertation avec les parties prenantes concernées.

3.2.2.1.2. Favoriser la concertation et la prise de décision collective pour élaborer une charte d'engagement ou de gouvernance.

Le comité consultatif jouerait un rôle clé dans l'élaboration de la charte d'engagement ou de gouvernance pour l'agriculture urbaine. Il serait chargé de faciliter la concertation entre les parties prenantes, en organisant des réunions régulières, des ateliers de travail et des sessions de dialogue.

Le processus d'élaboration de la charte devrait être participatif et inclusif, permettant à chaque membre du comité de contribuer activement à la rédaction du document. Les délibérations devraient être ouvertes et transparentes, favorisant la prise de décisions collectives et le consensus autour des mesures à mettre en œuvre.

La charte devrait inclure des engagements clairs et spécifiques de la part de chaque acteur impliqué dans l'agriculture urbaine, définissant leurs responsabilités et leur contribution à la mise en œuvre des actions prévues. Elle pourrait également intégrer des indicateurs de performance pour évaluer les résultats des initiatives entreprises et permettre un suivi rigoureux des avancées.

Une fois la charte élaborée, le comité consultatif serait également chargé de promouvoir son adoption au sein des instances décisionnaires de la MEL, en mettant en évidence les avantages de l'agriculture urbaine pour le territoire métropolitain et en soulignant l'importance de sa prise en compte dans les politiques publiques.

En conclusion, la constitution d'un comité consultatif multi-acteurs serait un levier essentiel pour garantir une inscription réussie de l'agriculture urbaine dans la politique publique de la MEL. En rassemblant les acteurs clés autour de la table, ce comité faciliterait la concertation, la collaboration et la prise de décisions collectives pour élaborer une charte d'engagement ou de gouvernance ambitieuse, guidant ainsi le développement durable et cohérent de l'agriculture urbaine dans la métropole lilloise.

3.2.2.2. Définition d'objectifs clairs et partagés.

La définition d'objectifs clairs et partagés est une étape fondamentale pour guider le développement de l'agriculture urbaine au sein de la MEL. Ces objectifs permettent de donner une direction précise aux actions entreprises et de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette pratique agricole en milieu urbain.

3.2.2.2.1. Établir des objectifs précis pour le développement de l'agriculture urbaine dans la Métropole Européenne de Lille.

La MEL pourrait travailler en collaboration avec le comité consultatif multi-acteurs et les parties prenantes concernées pour définir des objectifs clairs et spécifiques, liés à l'agriculture urbaine. Ces objectifs pourraient englober différents aspects, tels que l'expansion de la surface agricole en milieu urbain, l'augmentation de la production alimentaire locale, la création d'emplois « verts » dans le secteur agricole urbain, la réduction de l'empreinte écologique de l'alimentation urbaine, etc.

Il est essentiel que ces objectifs soient formulés de manière Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement définis (SMART) pour faciliter leur mise en œuvre et leur suivi dans le temps. Par exemple, un objectif pourrait être de doubler la surface totale des fermes urbaines d'ici à cinq ans, ou d'augmenter de 30 % la part de produits locaux dans l'alimentation des établissements scolaires d'ici à trois ans. Ces exemples ne sont pas pris au hasard puisque ce sont des objectifs des documents stratégiques du Service ABA. Il convient de développer cette logique au vu des bienfaits de l'agriculture urbaine développés dans la partie. Les documents stratégiques de la MEL parlent uniquement des établissements scolaires, mais pour ce travail, il semble plus juste d'ajouter les établissements sociaux et médicaux. L'agriculture urbaine étant un domaine très large, il convient de bien prendre en compte que le comité va contenir les différents acteurs déjà engagés pour ce service.

3.2.2.2.2. Porter l'attention sur la qualité de terre dédiée à l'agriculture urbaine, la diversification des cultures et la promotion de circuits courts.

Dans la définition des objectifs, il serait important de considérer certains aspects clés pour le développement de l'agriculture urbaine. Par exemple, accorder une attention particulière à la quantité de terre réservée à l'agriculture urbaine permettrait de garantir une base foncière suffisante pour soutenir les projets agricoles en milieu urbain. Cela pourrait impliquer l'identification et la protection de zones spécifiques propices au développement de l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement du territoire de la MEL.

La diversification des cultures constituerait également un objectif important, car cela favoriserait la résilience de l'agriculture urbaine face aux aléas climatiques et aux risques de maladies spécifiques à certaines cultures. Encourager la culture de différentes espèces végétales et la pratique de l'élevage d'animaux urbains diversifiés pourrait contribuer à la durabilité de l'agriculture urbaine.

Par ailleurs, la promotion des circuits courts devrait figurer parmi les objectifs clés. Cela impliquerait de soutenir la commercialisation et la distribution directe des produits agricoles aux consommateurs locaux, réduisant ainsi les distances parcourues par les aliments et favorisant une alimentation plus durable. La MEL pourrait mettre en place des politiques favorables aux marchés de producteurs, aux magasins de producteurs locaux et à la vente directe des produits agricoles dans les quartiers urbains.

En conclusion, la définition d'objectifs clairs et partagés pour le développement de l'agriculture urbaine dans la MEL est essentielle pour orienter efficacement les actions entreprises et mesurer les avancées réalisées, ceci en fixant des objectifs spécifiques et en accordant une attention particulière à des aspects tels que la quantité de terre agricole urbaine, la diversification des cultures et la promotion des circuits courts.

3.2.2.3. *Les engagements des parties prenantes.*

Les engagements des parties prenantes jouent un rôle central dans le développement et la réussite de l'agriculture urbaine au sein de la MEL. Formaliser ces engagements spécifiques de chaque acteur impliqué dans l'agriculture urbaine permet de clarifier les responsabilités de chacun et de renforcer leur adhésion au projet commun.

3.2.2.3.1. *Formaliser les engagements spécifiques de chaque acteur impliqué dans l'agriculture urbaine.*

La MEL, en collaboration avec le comité consultatif multi-acteurs, devrait travailler avec les différents acteurs de l'agriculture urbaine tels que les agriculteurs, les associations, les chercheurs, les collectivités locales, les citoyens engagés, etc. pour définir des engagements spécifiques et clairs pour chaque partie prenante. Ces engagements pourraient être inclus dans la charte d'engagement ou de gouvernance et devraient refléter les contributions et les responsabilités de chaque acteur pour le développement de l'agriculture urbaine.

Par exemple, les agriculteurs urbains pourraient s'engager à adopter des pratiques agroécologiques dans leurs exploitations, à favoriser la biodiversité en intégrant des cultures diversifiées, à promouvoir l'utilisation raisonnée des ressources en eau et en

énergie, et à s'impliquer dans la sensibilisation du public aux enjeux de l'agriculture urbaine.

De même, les associations pourraient s'engager à organiser des événements de sensibilisation et des activités éducatives pour le grand public, à soutenir les initiatives des agriculteurs urbains en facilitant l'accès aux ressources et au financement, et à plaider en faveur de politiques publiques favorables à l'agriculture urbaine.

3.2.2.3.2. Renforcer la responsabilité des acteurs envers le projet commun.

En formalisant ces engagements, la MEL permettrait de renforcer la responsabilité des acteurs envers le projet commun d'agriculture urbaine. Chaque partie prenante serait consciente de son rôle spécifique et de sa contribution à la réalisation des objectifs fixés dans la charte. Cette responsabilité accrue pourrait conduire à une plus grande implication et un engagement durable de la part des acteurs impliqués.

En outre, la formalisation des engagements pourrait également faciliter le suivi et l'évaluation des actions entreprises par chaque partie prenante. Les résultats obtenus pourraient être comparés aux objectifs définis dans la charte, ce qui permettrait de mesurer la performance de chaque acteur et d'ajuster si nécessaire les actions en cours.

Pour encourager le respect des engagements, la MEL pourrait envisager des incitations ou des récompenses pour les acteurs qui se démarquent par leur contribution positive à l'agriculture urbaine. Cela pourrait être sous la forme de subventions supplémentaires, de reconnaissance publique ou de soutien technique supplémentaire. À noter qu'une réflexion est à mener sur le principe de subvention dans ce cas. En effet, afin d'éviter de confondre « subvention » et « revenu », et de mettre en avant l'intérêt de responsabilité individuelle, la pertinence de mettre de l'argent comme récompense peut être fortement critiquée.

En conclusion, formaliser les engagements spécifiques de chaque acteur impliqué dans l'agriculture urbaine et renforcer leurs responsabilités envers le projet commun est un moyen efficace d'assurer une collaboration harmonieuse et une mise en œuvre réussie de l'agriculture urbaine dans la MEL. Ces engagements clairs et partagés contribueront à créer un élan collectif, souhaité par la MEL afin de garantir son rôle de facilitateur.

3.2.2.4. Mécanisme de suivi et d'évaluation.

La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation est une étape cruciale pour assurer le succès et l'efficacité des initiatives d'agriculture urbaine au sein de la MEL. Ces mécanismes permettent de mesurer l'impact des projets en cours, d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus et de garantir que les objectifs définis dans la charte d'engagement ou de gouvernance sont atteints.

3.2.2.4.1. Mettre en place des mécanismes réguliers pour évaluer la mise en œuvre des actions.

La MEL pourrait établir un calendrier de suivi régulier pour évaluer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'agriculture urbaine. Ces évaluations périodiques permettent de vérifier la progression des projets, de recueillir des données sur les réalisations et les obstacles rencontrés, et d'identifier les points d'amélioration potentiels.

Par exemple, si l'un des objectifs de la charte est de développer un certain nombre de fermes urbaines d'ici à une certaine période, le suivi régulier permet de vérifier combien de fermes ont été créées jusqu'à présent, combien de personnes y participent, et quels défis doivent être surmontés pour en établir d'autres et comment lever les freins par la suite.

3.2.2.4.2. Définir des indicateurs de performance pour mesurer les résultats et les impacts des initiatives d'agriculture urbaine.

Il est essentiel de définir des indicateurs de performance pertinents pour mesurer les résultats et les impacts des initiatives d'agriculture urbaine. Ces indicateurs peuvent être quantitatifs (nombre de projets créés, superficie totale de terres agricoles urbaines, volume de production alimentaire locale, etc.) et qualitatifs (niveau de sensibilisation du public à l'agriculture urbaine, impact sur la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, etc.).

Ces indicateurs devraient être en cohérence avec les objectifs définis dans la charte et être adaptés aux spécificités de chaque projet. Ils permettraient d'évaluer de manière objective la performance des initiatives, de mesurer leur contribution aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et de déterminer si elles répondent aux attentes de la communauté.

En mettant en place ces mécanismes de suivi et d'évaluation, la MEL s'assurerait d'une gestion proactive de l'agriculture urbaine sur son territoire. Les résultats obtenus permettraient d'identifier les succès et les points d'amélioration, de partager les bonnes pratiques entre les acteurs impliqués et de renforcer l'efficacité des actions entreprises.

De plus, la transparence des résultats de suivi et d'évaluation renforcerait la confiance des citoyens envers les initiatives d'agriculture urbaine, en démontrant l'engagement de la MEL envers une approche basée sur les preuves pour le développement durable et résilient de la métropole lilloise. En fin de compte, ces mécanismes contribueraient à garantir une gestion efficace et responsable de l'agriculture urbaine, tout en apportant des bénéfices tangibles à la communauté locale.

3.2.2.5. *Intégration dans les politiques publiques.*

L'intégration de la charte d'engagement ou de gouvernance dans les politiques publiques de la MEL est essentielle pour assurer la pérennité et la cohérence du développement de l'agriculture urbaine sur son territoire. Cette intégration permettra de donner une légitimité institutionnelle aux actions entreprises et de garantir une prise en compte continue des enjeux liés à l'agriculture urbaine dans les décisions politiques.

3.2.2.5.1. *Inscrire la charte d'engagement ou de gouvernance dans les politiques publiques de la Métropole Européenne de Lille.*

Pour que la charte d'engagement ou de gouvernance devienne un véritable levier de développement de l'agriculture urbaine, il est essentiel de l'inscrire dans les politiques publiques de la MEL. Cela pourrait passer par l'adoption d'une délibération ou d'un texte officiel reconnaissant la charte comme un document de référence pour la planification et la mise en œuvre des projets d'agriculture urbaine.

L'intégration de la charte dans les politiques publiques devrait également impliquer la collaboration avec les différentes directions et services de la MEL concernés par l'agriculture, l'urbanisme, l'environnement, les déchets, la santé publique, l'éducation, etc. Ainsi, la charte pourrait être prise en compte dans l'ensemble des actions menées par la collectivité, ce qui garantirait sa cohérence et son impact sur le long terme, et gérées par une équipe polyvalente et flexible.

3.2.2.5.2. *Assurer une cohérence entre les différentes actions entreprises et renforcer l'ancrage de l'agriculture urbaine dans les pratiques quotidiennes de la Métropole.*

En intégrant la charte d'engagement ou de gouvernance dans les politiques publiques, la MEL s'engagerait à aligner ses différentes actions sur les objectifs et les principes de l'agriculture urbaine. Cela permet d'éviter les contradictions entre les différentes politiques et de créer une synergie entre les actions menées dans différents domaines.

Par exemple, la charte pourrait être prise en compte dans les plans d'urbanisme de la MEL, en identifiant des zones spécifiques propices au développement de l'agriculture urbaine et en préservant des espaces agricoles dans les projets d'aménagements. De même, elle pourrait être intégrée dans les politiques de développement durable de la MEL, en mettant l'accent sur la promotion des pratiques agroécologiques, la réduction de l'empreinte carbone et la gestion durable des ressources.

L'intégration de la charte dans les politiques publiques permettrait également de renforcer l'ancrage de l'agriculture urbaine dans les pratiques quotidiennes de la métropole. En reconnaissant officiellement l'importance de cette pratique, la MEL enverrait un signal fort aux citoyens, aux acteurs économiques et à la société civile sur l'engagement de la collectivité en faveur de l'agriculture urbaine.

En conclusion, l'intégration de la charte d'engagement ou de gouvernance dans les politiques publiques de la MEL est un élément clé pour garantir la cohérence et la pérennité du développement de l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain. Cette démarche permettrait d'ancrer l'agriculture urbaine dans les pratiques quotidiennes de la métropole et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de cette ambition commune. En inscrivant la charte dans les politiques publiques, la MEL en ferait un outil essentiel pour construire la métropole. Cela permet également d'assurer une connaissance de l'agriculture urbaine entre les services et de mettre en route la communication entre les services.

Conclusion.

Ce mémoire a exploré les enjeux et les opportunités liés l'intégration de l'agriculture urbaine dans l'écosystème politique de la Métropole Européenne de Lille. Dès les premières recherches sur les politiques publiques de la MEL, mais également des autres agglomérations françaises, il est clair que l'alimentation est devenue un terrain d'innovation et de réflexion privilégié pour les acteurs du service public. Pour cause, cette thématique répond aux attentes croissantes des citoyens en matière de qualité, de proximité, de santé et de durabilité. Ce travail avait pour ambition de comprendre comment le Service Alimentation, Biodiversité et Agriculture pouvait utiliser les projets Quartiers Fertiles comme démonstrateurs des qualités de l'agriculture urbaine. Suite à cette visibilité, la question se posait de savoir comment développer l'agriculture urbaine en dehors des quartiers NPRU.

Il a fallu commencer par définir l'agriculture urbaine afin de comprendre les notions complexes et les diverses typologies de pratiques existantes. De plus, il a fallu souligner les multiples bénéfices de cette approche, notamment en termes de résilience environnementale, d'impacts sociaux positifs et de contributions à la sécurité alimentaire. D'un point de vue général, l'agriculture urbaine ne semble pas être une activité permettant la rentabilité économique. Cependant, l'agriculture urbaine apparaît comme un levier prometteur pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire métropolitain lillois.

En analysant le contexte spécifique de la MEL, il est possible d'observer son engagement précoce dans des actions en faveur de l'agriculture urbaine, ainsi que sa participation active à des programmes nationaux tels que Quartiers Fertiles. Cependant, contrairement à d'autres agglomérations françaises qui ont fait partie de la première vague de lauréats pour ce dispositif, la MEL n'est pas devenue une référence en matière d'agriculture urbaine. De nombreuses contraintes ont pu être identifiées, ainsi que des défis auxquels la MEL doit faire face, notamment en ce qui concerne la gestion des sols, les aspects socio-économiques et la communication avec le grand public.

Une aubaine pour les lauréats du dispositif Quartiers Fertiles qui, à des niveaux différents et souvent complémentaires, valorisent leurs territoires en ces sens. En s'installant, c'est le souhait d'améliorer le cadre de vie visuelle et/ou usagée, de remettre les habitants au cœur des projets urbains et valoriser ou recréer une ressource essentielle : la terre.

Les résultats, à première vue mitigés à cause de la disparité d'avancement des projets, révèlent en réalité un état d'esprit différent. Certains porteurs de projet n'ont pas attendu la MEL pour développer leurs projets en agriculture urbaine ou militer pour les valeurs qu'elle véhicule. Alors que le dispositif Quartiers Fertiles a donné des outils de construction à certains projets, il a permis d'en conforter d'autres. Cette réflexion sur le besoin d'accompagner les porteurs de projet peut aller plus loin en soulignant que certains se développent loin des regards de l'institution. C'est en cela que la MEL doit se

développer. Entrer dans un écosystème, une communauté déjà existante, avec des partenariats déjà actés.

De plus, les questions en matière d'agriculture urbaine ont été portées de façon opérationnelle, avec un accompagnement poussé et presque individualisé. Une particularité qui ne pourra pas se permettre d'être reproduite. En effet, l'accompagnement privilégié de quatre porteurs de projet était possible. Cependant, si la MEL décide de pousser les projets à sortir de terre, un manque de ressources humaines se fera très vite ressentir. Aussi, il a semblé intéressant de se pencher sur l'écriture d'un guide opérationnel afin de développer l'agriculture au sein de la MEL. L'accompagnement spécifique des projets Quartiers Fertiles a permis d'analyser et de retenir ce que la MEL pouvait mettre en place, tout en proposant un outil d'autonomisation pour les porteurs de projet. Enfin, ce guide et la façon de communiquer autour de l'agriculture urbaine et des projets Quartiers Fertiles donneront de la visibilité et de la matière concrètes auprès des politiques publiques. Alors que certaines stratégies de politique publique mettent en avant des documents d'orientation sur un thème avant de développer des actions concrètes ; le dispositif Quartiers Fertiles a permis de faire l'inverse. Les quatre démonstrateurs sont largement mis en avant afin d'inculquer une culture autour de l'agriculture urbaine et de normaliser le développement de ces pratiques.

En définitive, ce mémoire a permis de mettre en lumière les défis et les opportunités que représente l'agriculture urbaine dans le contexte de la Métropole Européenne de Lille. Il a souligné l'importance de poursuivre les efforts pour développer cette approche porteuse de solutions pour répondre aux aspirations des citoyens en matière d'alimentation durable, tout en favorisant la préservation de l'écosystème territorial. Le succès de la stratégie d'agriculture urbaine dépendra de l'engagement continu des acteurs locaux des politiques cohérentes et d'une sensibilisation efficace de la population. Ainsi, la Métropole Européenne de Lille pourra devenir un modèle d'intégration réussie de l'agriculture urbaine dans la politique de développement territorial. Un rôle, semble-t-il colossal si la collectivité décide de travailler en vase clos. Cependant, la réalité du terrain et des stratégies de gouvernance des chargé.e.s de missions du Service ABA poussent davantage la MEL à se placer dans un rôle de « facilitateur » et de soutien aux initiatives.

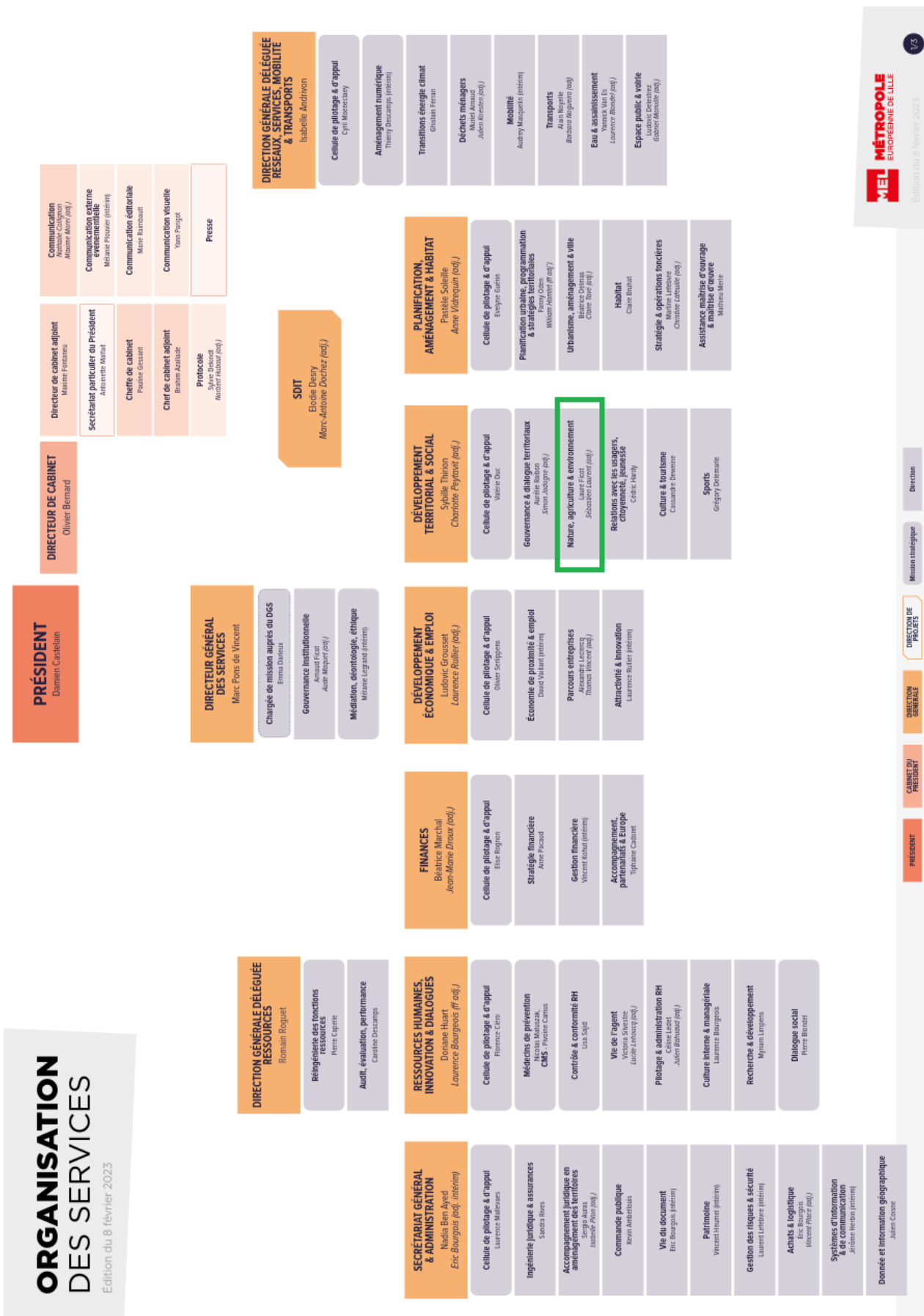
Bien qu'ancien, le concept d'agriculture urbaine arrive dans les discussions politiques et dans les objectifs de nos dirigeants depuis une dizaine d'années. Cependant, elle répond à des enjeux plus complexes et plus abstraits qu'une simple mode ou une ambition politique durable. Pourrait-on nourrir le monde avec cette forme non conventionnelle d'agriculture ? Non, mais peut-être la rue. Néanmoins, inspirée des propos tenus par Dominique Hays, l'agriculture urbaine peut soulager les estomacs et le compte bancaire ; mais elle permet avant tout de nourrir les esprits. Un besoin inéluctable pour vivre et non survivre.

Annexes.

1. Table des illustrations.

Figure 1 : Champignonnières Duribreux ©Duribreux.....	23
Figure 2 : Bassin d'aquaponie à Paris © C. MAYET	24
Figure 3 : Symbiose ©V. JONCHERAY	25
Figure 4 : Ferme hydroponique d'Agricool ©GreenUnivers.....	25
Figure 5 : Conférence À quoi servent les fermes urbaines en quartiers populaires ? Ferme Urbaine du Trichon ©P. BONNIER	32
Figure 6 : Ancienne salle à coques de la Brasserie GBM R-1 ©P. BONNIER.....	38
Figure 7 : Reste des substrats pour l'activité agricole d'endives dans les catiches de Lezennes ©P. BONNIER	38
Figure 8 : Cartographie de la Métropole Européenne de Lille en 2023 ©MEL.....	53
Figure 9 : Zonage du PLU2 simplifié ©MEL	57
Figure 10 : Les principales problématiques environnementales et socio-économiques liées au système alimentaire ©P. BONNIER	61
Figure 11 : Logo du dispositif Quartiers Fertiles ©ANRU	66
Figure 12 : Logo de l'AMI MEL Fertile ©MEL	70
Figure 13 : Plantation Noire de Crimée à Loos les Oliveaux ©P. BONNIER.....	73
Figure 14 : Confiture La Cuisine de Jeannette ©CH. DECAESTECKER	75
Figure 15 : Toit de la Maillerie ©P. BONNIER	76
Figure 16 : Technosols IDVERDE Loos les Oliveaux ©P. BONNIER.....	85
Figure 17 : Lancement du DECLICS Alimentation MEL. Janvier 2023 ©ENM	88
Figure 18 : Logo The Digital Tellers ©Thedigitaltellers.fr	89
Figure 19 : Carte représentant le foncier disponible pour réaliser des projets d'agriculture urbaine ©Site Parisculteurs.....	111
Figure 20 : Exemple de communication externe du service des sports ©P. BONNIER.....	113
Figure 21 : Exemple de communication externe du service des sports ©P. BONNIER.....	113
Figure 22 : Enfants de l'école de quartier chantant lors de la journée du 8 juin 2023 à la Ferme urbaine du Trichon à Roubaix ©P. BONNIER.....	113

2. Organigramme de la Métropole Européenne de Lille.



3. Tableau des entretiens.

À la suite de demandes d'un certain nombre d'enquêtés et dans un souci de confidentialité, les dires précis de ces derniers ne seront remis qu'au jury et évaluateurs de ce mémoire. Seules l'identité et les thèmes lors de l'entretien seront développés dans cette annexe.

<u>Noms de l'enquêté.e</u>	<u>Poste</u>	<u>Date de l'entretien</u>	<u>Thèmes et questions abordés</u>
GENIN Marie	Chargée de mission sur le développement de l'agriculture urbaine à LMH	12 mai 2023	✓ Informer nos partenaires que l'AU est une préoccupation de la MEL. ✓ Expliquer la vision de la MEL. ✓ Comprendre la vision de LMH. ✓ Comprendre les freins qu'ils rencontrent. ✓ Comprendre les attentes de LMH en ce qui concerne l'agriculture urbaine, mais également le positionnement de ce que devrait prendre la MEL.
CEUNINCK Maurine	Chargée de mission en gestion transitoire à GIE La Meta	05 juin 2023	✓ Informer nos partenaires que l'agriculture urbaine est une préoccupation de la MEL. ✓ Expliquer la vision de la MEL. ✓ Comprendre la vision de la META. ✓ Comprendre les freins qu'ils rencontrent. ✓ Comprendre les attentes de la META en ce qui concerne l'agriculture urbaine, mais également le positionnement de ce que devrait prendre la MEL.

			✓ Explications et point d'étape sur le consortium de recherche sur les Technosols.
<i>BENTRAR Jamila ; représentante du service Politique de la Ville ; représentante du service Juridique ; représentante de l'ANRU</i>	Coordinatrice Quartiers Fertiles. Ne souhaitant pas être identifiés, le poste des différents représentants ne sont cités.	23 mai 2023	Réunion d'urgence pour réaliser un point d'étape concernant l'évolution de la mise en place du porteur de projet Les Tinctoriales sur un site lillois après le retrait de la ville de Mons en Baroeul. Explications de problèmes juridiques du changement de maître d'ouvrage.
<i>NICOLAS Julie</i>	Chargée de mission au service Agriculture, Biodiversité et Alimentation – Ancienne responsable des Quartiers Fertiles. Actuellement sur les sujets du PAT.	07 juin 2023	✓ Historique de l'AMI MEL Fertile. ✓ Freins, réussites, échecs, objectifs et volontés de l'AMI. ✓ Préconisations. ✓ Discussions autour des porteurs de projet.
<i>LOTTE Mélanie</i>	Chargée de mission au service Agriculture, Biodiversité et Alimentation – Champs d'action sur : champs captants, ressource en eau potable, 0 pesticides et Nature en ville.	15 juin 2023	✓ Quelle vision de l'agriculture urbaine ? ✓ Quelles attentions juridiques à avoir ? ✓ Demande de précisions sur les baux possibles. ✓ Quelles attentions à avoir afin de protéger et pérenniser les projets d'agriculture urbaine ?
<i>LAGATIE Manuel</i>	Chargé de projet du Collectif des Paysans Urbains du Trichon.	06 juillet 2023	✓ Précision sur la structure de la Ferme Urbaine du Trichon (fonctionnement administrative, salarié.e.s, fonctionnement des adhérents, etc.) ✓ Questionnement le métier de maraîcher et maraîcher urbain. ✓ Questionnement du foncier. ✓ Discussion autour du rôle des acteurs du territoire.

			✓ Discussion autour des outils développés et à développer. ✓ Discussion militante et philosophique (presque utopique) sur ce que serait un monde parfait pour le développement de l'agriculture urbaine.
LIETARD Enguerrand	Maraîcher urbain de la Ferme du Trichon.	21 juillet 2023	✓ Parcours scolaire. ✓ Expériences professionnelles. ✓ Quotidien. ✓ Particularités du travail en agriculture urbaine et différences avec des exploitations rurales. ✓ Définition de l'agriculture urbaine. ✓ Questionnement sur la concurrence entre agriculture et agriculture urbaine.
LEUCHTER GENIN Samuel	Chargé de développement de projet à la Fabrique de l'Emploi Loos les Oliveaux (porteur de projet Quartiers Fertiles).	27 juillet 2023	✓ Comment la Fabrique de l'Emploi fonctionne ? ✓ Que mettent-ils en place ? ✓ Comment fonctionnent leurs équipes ? ✓ Leur histoire dans le dispositif Quartier Fertiles. ✓ Comment ont-ils mis en place leurs projets d'agriculture urbaine ? ✓ Quels ont été leurs freins et leurs réussites ? ✓ Ont-ils des relations avec d'autres porteurs de projet ? Si oui, de quel ordre ? Pourquoi ? Avec qui ? Si non, pourquoi ? ✓ Quels sont leurs ressentis concernant l'agriculture urbaine ?

DEMANGEAT Céline	Coordinatrice de projets à la Fabrique de l'Emploi Loos les Oliveaux (porteur de projet Quartiers Fertiles).	27 juillet 2023	✓ Parcours scolaire. ✓ Expériences professionnelles. ✓ Quotidien. ✓ Particularités du travail en agriculture urbaine et différences avec des exploitations rurales. ✓ Définition de l'agriculture urbaine. ✓ Questionnement sur la concurrence entre agriculture et agriculture urbaine.
Aurore	Maraîchère de la Fabrique de l'Emploi.	27 juillet 2023	✓ Parcours scolaire. ✓ Expériences professionnelles. ✓ Quotidien. ✓ Particularités du travail en agriculture urbaine et différences avec des exploitations rurales. ✓ Définition de l'agriculture urbaine. ✓ Questionnement sur la concurrence entre agriculture et agriculture urbaine.
Jefferson	Maraîcher de la Fabrique de l'Emploi	27 juillet 2023	✓ Parcours scolaire. ✓ Expériences professionnelles. ✓ Quotidien. ✓ Particularités du travail en agriculture urbaine et différences avec des exploitations rurales. ✓ Définition de l'agriculture urbaine. ✓ Questionnement sur la concurrence entre agriculture et agriculture urbaine.

4. Fiche de site Quartiers Fertiles.

DONNEES CONFIDENTIELLES

Bibliographie.

Livre entier.

- ADEME. (2017). *Actualisation du scénario énergie-climat ADEME 2035-2050*. ADEME Ed.
- APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique) PAS-DE-CALAIS. (2014). *Végétalisation urbaine, les enjeux pour l'environnement et la santé*. APPANPC Ed.
- COLLECTIF DEGEYTER. (2017). *Sociologie de Lille*. La Découverte. Collection Repère.
- LENORMANT, J. (2022). *Tous alchimistes : réinventons la boucle aliments-terre*. Édition La Butineuse.
- TERRIN, J.-J (dir.). (2015). *Villes et changement climatique. Ilots de chaleur urbains* (édition bilingue français et anglais). Éditions Parenthèses.
- SERVIGNE, P. STEVENS, R. (2015). *Comment tout peut s'effondrer* (collection Anthropocène). Edition Seuil.
- SEERVICE, P. CHAPELLE, G. (2017). *L'entraide, l'autre loi de la jungle*. Éditions Les liens qui libèrent.
- SUEUR, G. (1971). *Lille, Roubaix-Tourcoing, métropole en miettes*. Stock. Collection Villes Clés.

Chapitre.

- BECHET, B. et coll. (2017). *Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d'action*. INRA.
- LAGNEAU, A. Barra, M. LECUIR, G. (2015). Agriculture urbaine, vers une réconciliation ville nature. Éditions le Passager Clandestin, p. 313. Dans LARDON, S. LOUDIYI S (dirs.). (2013). *Agriculture urbaine et alimentaire : entre politiques publiques et initiatives locales*. Géocarrefour. <http://geocarrefour.revues.org/8771>
- MATHIEU N. (2017). *Les relations villes/campagnes. Histoire d'une question politique et scientifique*. Paris. L'Harmattan. Logiques sociales. P.240.
- MOUSTIER, P. FALL, A.-S. (2004). Les dynamiques de l'agriculture urbaine : caractérisation et évaluation. Dans SMITH et al. *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : enjeux, concepts et méthodes*. CIRAD, CRDI.

Article de revue.

AUBRY, C. (2013). L'agriculture urbaine, contributrice des stratégies alimentaires des mégapoles ? in Daniel THEVENOT (Ed.), 24^{èmes} Journées Scientifiques de l'Environnement La transition écologique des mégapoles. Créteil, France.

AUBRY, C. CHIFFOLEAU, Y. (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolutions en cours et questions actuelles. *Innovations Agronomiques*, n°5, p. 53-67.

ASTIGARRAGA, R. (2014). Écosphère : la végétalisation d'un espace public urbain pour l'émergence d'une vie de quartier ou comment habiter la ville autrement. *Pour*, vol. 224, p. 205-213. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0205>

BA, A. AUBRY, C. (2011). Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ? *Norois. Environnement, aménagement, société*, n°221, p. 11-24. <https://journals.openedition.org/norois/3739>

BOURDEAU-LEPAGE, L. (21 février 2013). Nature(s) en ville, *Métropolitiques*. [Nature\(s\) en ville - Métropolitiques \(metropolitiques.eu\)](http://nature(s)enville-metropolitiques.eu)

BOURDEAU-LEPAGE L. et TORRE A. (2013), Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques ?, *Métropolitiques*, <http://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>

BOURDEAU-LEPAGE L. et VIDAL, R. (2012) Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ? in *Nature et Agriculture pour la ville. Les nouveaux désirs des citoyens s'imposent. Club DEMETER*, p. 293-306. <https://univ-lyon3.hal.science/hal-00950697>

CHEVRIER, M. (2001). L'agriculture urbaine ou les paysages nourriciers de la ville. *L'Agora*, vol. 8 n°3. [L'agriculture urbaine ou les paysages nourriciers de la ville \(agora.qc.ca\)](http://agricultureurbaine.ou.les.paysages.nourriciers.de.la.ville.agora.qc.ca)

DARMON, N. et coll. (2018). Des jardins partagés dans les quartiers d'habitat social : un moyen de repenser les pratiques alimentaires ? *HAL Open Science*. [document \(hal.science\)](https://hal.science/document)

DUCHEMIN, E. (2011). La participation communautaire pour définir la ville viable : questionnement sur l'appropriation de l'espace urbain. *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 11, n°3. <http://vertigo.revues.org/11597>

DUCHEMIN, E. (2012). Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? *AgriUrbain*. [Agriculture urbaine : quelle définition ? une actualisation nécessaire? – AgriUrbain \(hypotheses.org\)](http://agricultureurbaine.queelledefinition.uneactualisationnecessaire-agriurbain.hypotheses.org)

DUCHEMIN, E. WEGMULLER, F. LEGAULT, A.-M. (2010). Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n°2. <http://journals.openedition.org/vertigo/10436>

E. MOUGEOT, L., NASR, J (dir.). (2021). Dossier : L'agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des villes et des communautés. *VertigO. La*

revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 10, n°2.
<http://vertigo.revues.org/9848>

DUVERNOY, I. JARRIGE, F. MOUSTIER, P. SERRANO, J. (2005). Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance ? Quelle gouvernance ? *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, vol. 8, p. 87-104.

FLEURY A. DONADIEU P. (1997). De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine. *Le courrier de l'Environnement de l'Inra*, n°31, p. 45-61. [C31Donadieu.pdf \(hal.science\)](#)

FOSSE, J. (28 septembre 2018). Les agricultures urbaines : potentiel de développement et impacts sur l'environnement et l'aménagement des territoires. *La Fabrique Ecologique*, n°18. [Les agricultures urbaines : potentiel de développement et impacts sur l'environnement et l'aménagement des territoires - La fabrique écologique \(lafabriqueecologique.fr\)](#)

GIROGUY, C. et Le Collectif des utopien.ne.s. (2018). Des tiers-espaces d'émancipation pas l'action. *Cahiers de l'action*, n°51, p. 134-141. [Des tiers-espaces d'émancipation par l'action | Cairn.info](#)

MARCHESIN, S. (26 novembre 2019. Mis à jour le 10 janvier 2020). Tokyo : immersion dans le quartier de Mitaka, chez les paysans de la capitale. *Géo*, n°490. [Tokyo : immersion dans le quartier de Mitaka, chez les paysans de la capitale - Geo.fr](#)

NAHMIAS, P. LE CARO, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelles et diversité des formes spatiales. *Environnement urbain*, vol. 6. [Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales \(openedition.org\)](#)

OMS. (2016). Urban green spaces and health. A review of evidence. [The Effects of Experimentally Manipulated Social Status on Acute Eating Behavior: A Randomized, Crossover Pilot Study - PMC \(nih.gov\)](#)

PARIS, D. STEVENS, J.-F. (2000). Lille et sa région urbaine ; la bifurcation métropolitaine. *L'Harmattan. Métropole 2000*. Vol. 12.

PERRIN, C. SOULARD C.T. CHIA E. (2016). La gouvernance du foncier agricole périurbain : entre planification urbaine et projets de développement. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2016/4. Octobre 2016. p. 713-736. [La gouvernance du foncier agricole périurbain : entre planification urbaine et projets de développement | Cairn.info](#)

PIVETEAU, V. SUPKOVA M. (2011). Les villes et la question alimentaire. *Intercommunalités*, n°157. Juin 2011.

POULOT, M. (2014). L'invention de l'agri urbain en Ile de France : Quand la ville se repense autour de l'agriculture, in *Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales*. *Géocarrefour*, 89/1-2/2014. [L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture \(openedition.org\)](#)

STIEVENART, E. PACHE, A.-C. (2014). Évaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère. *Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 331, p. 76-92. <https://doi.org/10.7202/1023486ar>

WIESZTORT, L. (2015). Les politiques territoriales de verdissement des métropoles françaises. Méthode comparative et critique des politiques de « Trame verte et bleue » sur les berges des fleuves de la métropole lilloise et lyonnaise. *Cuadernos geográficos de la Universidad de Granada*, vol. 52, n°2, p. 124-150. [Les politiques territoriales de verdissement des métropoles françaises. Méthode comparative et critique des politiques de « Trame verte et bleue » sur les berges des fleuves de la métropole lilloise et lyonnaise \(redalyc.org\)](https://redalyc.org)

Article de journal ou magazine.

FLEURY, A. (2005). L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France. In Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine, vers une agriculture du projet urbain, *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n° 8, pp. 33-46.

MANDARD, S. MONIEZ, L. (11 janvier 2019). Pollution : Lille étouffe sous les particules fines. *Le Monde*. Lire en ligne. [Pollution : Lille étouffe sous les particules fines \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

Rapport.

A'URBA (Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine). (2016). L'agriculture urbaine à Bordeaux – Panorama des projets exemplaires et premiers éléments de stratégie.

ADAGE. (2015). État initial de l'environnement, MEL, p. 52.

BARRA, M. (2015). Clôture des ateliers d'été de l'agriculture urbaine et de la biodiversité. NatureParif. Actes. [actes_ateliers_ete_au_biodiversite_2015_bd.pdf \(arb-idf.fr\)](https://www.natureparif.org/actes_ateliers_ete_au_biodiversite_2015_bd.pdf)

BERT, V. (coordinatrice) (2012). *Les phytotechnologies appliquées aux sites et sols pollués. État de l'art et guide de mise en œuvre*. ADEME. [phytotechnologies-ademe-2013-1463054029.pdf \(ineris.fr\)](https://www.ademe.fr/phytotechnologies-ademe-2013-1463054029.pdf)

Cabinet Michel KLOPPER. Valorisation des transferts de charge Énergie - Réseaux de chaleur - Tourisme - Politique de la ville, pages 43-48.

CEREMA. (2014). Projet Plume (Opération de Recherche Stratégique IFSTTAR). Journée de recherche sur les apports acoustique et thermique des murs végétalisés (Lille).

CEREMA/EXP'AU. (2018). L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers.

CESE. (2017). La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble. Rapporteuse Mme Dominique ALLAUME-BOBE.

CESE. (2018). La nature en ville : comment accélérer la dynamique ? Rapporteuse Mme Annabelle JAEGER.

CESE. (2019). L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables. [L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables | Le Conseil économique social et environnemental \(lecese.fr\)](https://www.lecese.fr/publications/l-agriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables)

Convention cadre entre l'État et Lille Métropole Communauté Urbaine relative aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). (2007).

DANIEL A.C. (2013). *Aperçu de l'agriculture urbaine en Europe et en Amérique du Nord*. Chaire ParisTech : Eco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures. 13 juillet 2023. [Chaire ParisTech « Éco-Conception des ensembles bâtis et des infrastructures » \(chaire-eco-conception.org\)](https://chaire-eco-conception.org/)

DE BIASI, L. AUBRY, C. DANIEL, A.C. COLLE, M. LAGNEAU, A. (2018). *La renaissance des jardins collectifs franciliens*, in *L'agriculture urbaine au cœur des projets de ville : une diversité de formes et de fonctions*. Note rapide Environnement, n°779. [La renaissance des jardins collectifs franciliens - Institut Paris Région \(institutparisregion.fr\)](https://www.institutparisregion.fr/)

Direction Nature, agriculture, environnement. (2019). *Stratégie agricole et alimentaire de la MEL*, MEL, p. 10.

DREAL Nord-Pas-de-Calais. *Lille Métropole - Eaux* [DREAL HAUTS-DE-FRANCE - Direction Régionale Environnement Aménagement Logement \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr/)

DREAL Nord-Pas-de-Calais, (2014) *L'environnement en Nord-Pas-de-Calais*. Lille Métropole. Eaux.

Espace Naturel Lille Métropole. (2015). *Guide de l'explorateur. Cap sur la métropole verte*. ENLM.

Fédération nationale des agences d'urbanisme. (2017). *Métroscope - 50 indicateurs clés pour les métropoles françaises*, p. 6-7.

GALOPIN, G., PLOTTU, B., BOUVIER, V., BEZIAU, N., HAXAIRE, P., RAIMBAULT, B., BAUSIERE, J., et VAJOU, B. (2021). *Espaces végétalisés urbains et santé : mesures et leviers d'action à l'échelle du quartier, guide méthodologique*. Agrocampus Ouest. p. 197. [espaces_vegetalises_urbains_et_sante_mesures_et_leviers_d_action.pdf \(prse.fr\)](https://prse.fr/espaces_vegetalises_urbains_et_sante_mesures_et_leviers_d_action.pdf)

LESSARD, G. BOULFROY E. (2008). *Les rôles de l'arbre en ville*. Centre collégial de transfert de technologie en foresterie de Sainte-Foy (CERFO). Québec, p.21. [roles_arbre_en_ville_cerfo.pdf \(ileau.ca\)](https://ileau.ca/roles_arbre_en_ville_cerfo.pdf)

LMCU. (2010). Délibération-cadre - Développement durable, no 10 C 0270, réunion du conseil du 02/04/2010.

LMCU. (2013). Adoption définitive du Plan climat-énergies territorial, délibération no 13 C 0437, séance du conseil du 18/10/2013.

MEL. (2015). Contrat de ville d'agglomération - Contrat cadre de la MEL 2015-2020.

MEL. (2016). Stratégie Espaces naturels 2016-2026.

MEL. (11 octobre 2019). Délibération du Conseil 19 C 0677 - Acquisition amiable du bois de la Chanterelle dans le périmètre du futur parc paysager de l'Arc Nord.

PLU. Rapport de Présentation - Présentation générale du territoire communautaire et environnement : L'environnement urbain », LMCU, (2004).

VILATTE, M. (2017). Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? ADEME.

Ville de Lille. (16 décembre 2016). Lille, nouvelles stratégies pour les espaces naturels métropolitains. Agence News Press.

SCOT de Lille Métropole. Rapport de Présentation - Livre 1, (2016), *Analyse et justification de la consommation foncière*.

Page internet.

Chaire Agricultures urbaines (mis à jour 2022). *La Chaire partenariale. Agricultures Urbaines services écosystémiques et alimentation des villes*. AgroParisTech. [Accueil | Chaire Agricultures Urbaines | Fondation AgroParisTech \(chaire-agricultures-urbaines.org\)](#)

DE BIASI, L. ROPITAL, C. (2017). *L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode*. Interview de Christine Aubry et Anne Cécile Daniel. Institut Paris Région. « [L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène de mode](#) » - Institut Paris Région ([institutparisregion.fr](#))

DECOCQ, C. (2010). *Friches industrielles et pollutions historiques*. Docplayer. [Friches industrielles et pollutions historiques | Docplayer.fr](#)

INSEE. (2018). EMP2 - Emplois au lieu de travail par sexe, statut et secteur d'activité économique en 2006 - Intercommunalité - Métropole européenne de Lille.

INSEE. (2019). EMP2 - Emplois au lieu de travail par sexe, statut et secteur d'activité économique en 2016 - Intercommunalité - Métropole européenne de Lille.

INSEE. (2006). CS-EmploisLT-DonnéesHarmoniséesRP68-99.

INSEE. (23/01/2023). *Dossier complet. Intercommunalité-Métropole de Métropole Européenne de Lille (245900410)*. INSEE. [Dossier complet - Intercommunalité-Métropole de Métropole Européenne de Lille \(245900410\) | Insee](#)

INSEE. (11/05/2023). *Les unités urbaines 2020 remplacent les unités urbaines 2010 et celles plus anciennes de 1999*. INSEE. [Base des unités urbaines 2020 | Insee](#)

Film ou vidéo.

LAMIOT, F. LEMOINE, T. (2017). *Les secrets de la Deûle* [Reportage]. France 3 Hauts-de-France. [\(157\) Les secrets de la Deûle - un film de Florent LAMIOT et Thomas LEMOINE - YouTube](#)

Conférence.

CONSALES, J.-N. (20, 21 janvier 2016). *Présentation du programme de recherche JASSUR*. [Conférence]. Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes : des spécialistes cœur de l'agriculture urbaine.

BONNEFOY, S. (20 et 21 janvier 2016). *Renouveau de l'agri-urbanisme : enseignement de la recherche-action formes agraires/urbaines*. [Tables rondes]. Horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes : des spécialistes au cœur de l'agriculture urbaine. Journée d'ASTREDHOR.

WOLF, P. et al. (8 juin 2023). *À quoi servent les fermes urbaines en quartiers populaires ?* [Visites, Débats et échanges] *Utopie citadines ou leviers d'émancipation ?* Ferme urbaine du Trichon, 20 rue Sébastopol à Roubaix. <https://youtube.com/playlist?list=PLPAEnMKuVxohEAXNiFVcRyUX8hM1Bxcsl>

Mémoire.

FESQUET, V. (2013). *Les fermes verticales, utopie ou réalité ? Tentative de typologie* [Mémoire, École Nationale d'Architecture de Paris La Villette] Séminaire Architecture Projet Urbain Société. [document \(cnrs.fr\)](#)

GAUDREAU, V. (2011). *Analyse de l'agriculture urbaine dans les grands centres urbains en Amérique du Nord* [Essai, Centre Universitaire de Formation en Environnement de l'Université de Sherbrooke]. Université de Sherbrooke. [51340012.pdf \(core.ac.uk\)](#)

LE PAUL, S. (2013). *Diversité des pratiques phytosanitaires dans les jardins associatifs urbains ?* [Mémoire, École agronomique Bordeaux Science Agro]. WordPress. https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/e107_media/9304630522/files/2019-10/jassur_rapport_final_anr_20161021.pdf

Thèse de doctorat.

DE MUNCK, C. (2013). *Modélisation de la végétation urbaine et stratégies d'adaptation pour l'amélioration du confort climatique et de la demande énergétique en ville* [Thèse de doctorat, Université de Toulouse]. Archive ouverte HAL. [document \(hal.science\)](#)

DESAGE, F. (2005). *Le « consensus » communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille (1964 – 2003)* [Thèse de doctorat, Université du Droit et de la Santé – Lille II.] Archive ouverte

HAL. [Le « consensus » communautaire contre l'intégration intercommunale Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille \(1964-2003\) - TEL - Thèses en ligne \(hal.science\)](#)

GRARD, B. (2017). Des Technosols construits à partir de produits résiduels urbains : services écosystémiques fournis et évolution [Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay, AgroParisTech]. INRAE. [Manuscrit-Thèse_BG_Potager sur les toits_1.pdf \(inrae.fr\)](#)

REYBURN, S. (2006). Évaluation de la contribution de l'agriculture urbaine communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie [Thèse de doctorat, Université du Québec, Doctorat en études urbaines]. Institut national de la recherche scientifique. <http://espace.inrs.ca/id/eprint/101>

SELMİ, W. (2014). Évaluation des services écosystémiques rendus par les arbres urbains [Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, Évaluation des services écosystémiques rendus par les arbres urbains]. Archive ouverte HAL. [these_wissal_selmi_Pr_final.pdf \(hal.science\)](#)

Wikipédia.

Métropole Européenne de Lille. (17 juin 2023) Dans Wikipédia. [Métropole européenne de Lille — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

Loi et texte juridique.

SENAT, Rapport n° 376 du Sénateur FLANDRE Hilaire, sur la proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion du 2 juillet 2003